

## Thème 1 Croissance économique, mondialisation et mutations des sociétés depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (9-10 h)

### Question : Croissance et mondialisation

#### I PROBLÉMATIQUES

Cette question traite des profondes mutations de l'économie mondiale depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Sur la longue durée s'impose un grand mouvement de fond caractérisé par la croissance, et par les étapes décisives de la mondialisation, marquées la première par des fluctuations de rythme et des différenciations géographiques, la seconde par des « économies-monde » successives.

#### **La croissance économique et ses différentes phases depuis 1850.**

Définie comme l'accroissement durable de la production globale d'une économie, la croissance est un phénomène quantitatif mesurable, notamment par les évolutions du produit national brut. Elle résulte de facteurs de nature extensive (l'augmentation du nombre de travailleurs, d'équipements, de matières premières) ou/et de nature intensive (utilisation plus efficace des facteurs de production, favorisée notamment par des innovations technologiques). La généralisation du processus de production industrielle dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle marque le point de départ, d'abord en Europe, de la croissance économique contemporaine.

**Quelques caractéristiques essentielles** de cette croissance peuvent être mises en évidence :

- Elle ne peut plus être expliquée seulement par une succession de transformations radicales des techniques de productions. **A la notion exclusive de « révolution industrielle » l'historiographie récente a substitué une approche plus systémique.** Cette approche combine l'ouverture, l'extension et la diversification des marchés, l'essor des transports rapides, l'innovation technique et celle des modes de production.

- **Il faut associer à ces mutations structurelles le rôle des acteurs**, variable selon les périodes et les pays : celui des grands groupes industriels et de services très capitalistiques ; celui des myriades de petites entreprises, celui de l'État, agent majeur d'encadrement et de soutien de l'économie. La croissance s'opère sur fond d'un débat idéologique entre les tenants du libéralisme contestant l'interventionnisme étatique, et les partisans de la socialisation des moyens de production. On peut prendre comme appui un exemple d'une grande entreprise, dont les évolutions sur le long terme sont significatives de celles du contexte et des fondements de la croissance.

- **La croissance se nourrit de cycles productifs successifs.** De 1850 à la Seconde Guerre mondiale on note deux phases de l'industrialisation : la première – celle du charbon, de la vapeur, du textile et de l'acier – connaît son pic à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et a donné naissance aux pays

noirs. La seconde industrialisation est fondée sur l'électricité, le pétrole, l'automobile, l'avion, la mécanique et la chimie. Selon Patrick Verley, le fait majeur réside dans le passage d'une croissance extensive à productivité constante, à une croissance de la productivité par intensification. Après 1945 la croissance est tirée par la hausse progressive du niveau de vie des sociétés industrielles développées qui favorise une consommation « de masse » des biens d'équipement des ménages (produits blancs des appareils ménagers, et produits gris de l'électronique et de l'audiovisuel), par le BTP et les équipements structurels liés à la reconstruction et au redémarrage des économies et par tous les nouveaux marchés ouverts par la cybernétique, les biotechnologies, l'informatique et les matériaux dits « du futur ».

- **Elle comporte de fortes variations dans le temps et des disparités dans l'espace.** La période 1850-1939 est en situation médiane entre deux moments de forte croissance : son intensité, bien qu'importante (2% en moyenne), est moins soutenue qu'avant 1850 et surtout que lors de la période des Trente glorieuses qui atteint des taux supérieurs à 5% dans la plupart des pays occidentaux, voire près de 10% au Japon (taux atteint fin XX<sup>e</sup>-début XXI<sup>e</sup> siècles par la Chine). Sur le long terme, la production croît régulièrement, les prix baissent, les produits sont plus nombreux et plus accessibles aux consommateurs, mais la croissance est affectée de phases de crises (Grande dépression de 1873 à 1896, crise de 1929). Les crises qui sont survenues depuis le milieu des années 1970, après le premier choc pétrolier, ne remettent pas en cause fondamentalement la croissance. Sans entrer dans le détail on pourra mettre l'accent sur quelques caractères communs (saturation des marchés, spéculations boursières, financiarisation de l'économie, etc.) et sur la diversité des réponses apportées à ces crises, qui d'initiatives étatiques sont aujourd'hui en quête de solutions internationales (G.20, F.M.I., O.M.C.).

- **Dans le contexte de l'épuisement des modèles idéologiques anciens de nouveaux cadres de pensée** remettent en cause les modèles de la croissance et du consumérisme nés de deux siècles d'industrialisation. L'émergence des politiques de développements durables, s'inscrivent dans ces approches critiques, issues de la crise des années 70 et des travaux du Club de Rome. Des thèses plus radicales sont portées par les économistes de la décroissance.

### **Les économies-monde successives (britannique, américaine, multipolaire).**

La mondialisation est un phénomène qui, s'il a trouvé une dynamique exceptionnelle après 1945, a des racines lointaines et résulte d'un processus cumulatif et lent d'expansion de l'espèce humaine à la surface de la terre, d'intensification des relations entre États, au sein d'Empires ou d'aires de civilisation, notamment dans l'espace Europe-Asie-Afrique, bien avant le « bouclage » du Monde par les découvertes et explorations. C'est d'ailleurs cette dernière caractéristique, c'est à dire le **processus de mise en relation et d'interaction de territoires éloignés** qui définit la mondialisation.

**La mondialisation a été dominée par des centres de puissance des espaces géographiques** formant des systèmes économiques autonomes et intégrés, fondés sur des faisceaux de flux humains et de marchandises, des relations militaires et culturelles, entre des régions périphériques et dépendantes et un centre, un État, identifié à une ville qui concentre l'essentiel des fonctions du commandement économique et souvent, mais pas toujours, celles du pouvoir politique et symbolique. Forgé par Fernand Braudel et Immanuel Wallerstein, le concept d'économie-monde a d'abord été appliqué aux cas européens de villes-États comme Venise ou Gênes aux XIV-XVI<sup>e</sup> siècles, avant de consacrer la primauté et l'exportation du modèle européen issu de l'industrialisation et de la constitution des empires coloniaux. Progressivement, l'économie-monde est confondue avec l'expression d'économie mondiale, nouvelle acception qui signifie que la partie du Monde considérée comme économie-monde est aujourd'hui pensée en termes de rôle moteur et dominant au sein de l'espace-Monde.

**La Grande-Bretagne, les Etats-Unis, et l'aire multipolaire actuelle constituent les trois économies-monde à étudier**, pour comprendre et signifier les déplacements successifs des centres de gravité étant entendu que l'espace multipolaire actuel, intégrant les Etats-Unis, l'Europe et l'aire asiatique est hétérogène à la différence des deux précédents.

## II PIÈGES À ÉVITER

- enfermer l'analyse de la croissance dans l'étude formelle des cycles, des périodes de croissance et de crises en s'appesantissant sur ces dernières, sans faire comprendre le processus et ses multiples moteurs sur la longue durée ;
- réduire la croissance aux révolutions techniques industrielles successives
- livrer une analyse exclusivement économique en ignorant les dimensions idéologiques ;
- présenter les économies-monde sous l'angle de l'organisation du monde, analyse qui relève des programmes de géographie de première et de terminale au lieu d'appréhender historiquement la nature d'une économie-monde, les glissements planétaires de ses centres de gravité et le passage progressive de cette notion à celle d'économie mondialisée.

## III HISTOIRE DES ARTS

Les liens entre cette question et l'histoire des arts sont multiples et très riches et peuvent s'appliquer à pratiquement tous les six domaines artistiques (arts de l'espace du langage, du quotidien, du son, du spectacle vivant, du visuel). Deux pistes principales sont possibles :

- si les liens entre croissance et art semblent a priori ténus une première approche peut s'intéresser au marché de l'art sur cette longue période, en montrant comment les productions artistiques sont devenues des valeurs à part entière des patrimoines familiaux, et quelles ont été à cet égard les valeurs refuges, les effets de mode ; c'est l'occasion d'approcher le fonctionnement de ce marché si particulier, révélateur des engouements et effets de mode, des évolutions et crises des sociétés ;
- la seconde appréhende la question « croissance et mondialisation » à partir des biens de consommation, des équipements collectifs et des paysages, tels que les artistes les ont produits, représentés, utilisés et détournés, voire promus comme ceux du Pop Art. On peut investir également le domaine de la représentation et des sagas sur les grandes dynasties de l'industrie, de la finance, ou sur des firmes industrielles ou commerciales. Il est possible aussi d'étudier cette question sous l'angle du pouvoir économique et de montrer la place de la production artistique, des grands foyers culturels comme vecteurs de la puissance et de la conquête de marchés internationaux. Les productions artistiques ne manquent pas pour traiter ces diverses entrées, de l'oeuvre d'Emile Zola aux extraits des « Temps modernes » de Charlie Chaplin, en passant par les tableaux des impressionnistes, ou de Fernand Léger, Robert Delaunay, Raoul Dufy, des oeuvres de César, sans oublier la bande dessinée (des comics américains aux mangas japonais) et la production publicitaire sous toutes ces formes.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Verley Patrick, La Révolution industrielle, Gallimard, Folio Histoire, 2008
- Polanyi Karl, La Grande Transformation, Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1983
- Caron Francois, Les deux révolutions industrielles du XX<sup>e</sup> siècle, Pocket, Agora, 1998
- Collectif, Les racines de la mondialisation, l'Histoire N°270, 2002
- Braudel Fernand, Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, A. Colin, 1979
- Braudel Fernand, La dynamique du capitalisme, Flammarion, Champs, 1988
- Wallerstein Immanuel, L'Après-Libéralisme – Essai sur un système-monde à réinventer, L'aube, Poche essai, 2003
- Sougy Nadège, Verley Patrick, La première industrialisation (1750-1880), La Documentation photographique, N° 8061, 2008
- Carroué Laurent, La mondialisation en débat, La documentation photographique, N° 8037, 2004

## Thème 1 Croissance économique, mondialisation et mutations des sociétés depuis le milieu du XIXème siècle. (9-10 heures)

Question : Mutations des sociétés.

### I-PROBLEMATIQUES :

Succédant à une approche historique des **phénomènes de croissance et de mondialisation**, la question permet d'envisager **les mutations des sociétés qui y sont liées**. La période est marquée par le processus de transformation des sociétés rurales en sociétés industrielles. Cette transformation atteint son apogée au temps des « trente glorieuses », avant une remise en cause et une affirmation des sociétés postindustrielles caractérisées par une accélération des mutations.

**La question s'appréhende sur plus d'un siècle, un temps long, qui permet de faire la part du mouvement de fond et des changements de rythme.** Les sociétés de l'Europe occidentale et des Etats-Unis, qui sont au cœur de la croissance jusqu' à la fin du XXe siècle, sont les plus précocement et les plus fortement concernées par les mutations sociales qui accompagnent l'évolution économique.

### II-SUPPORTS D'ETUDE :

Les études proposées, centrées sur la France, limitent le champ d'analyse à une société représentative des mutations des sociétés occidentales. Compte tenu de l'ampleur de ces mutations, le programme invite à les explorer sous deux angles, essentiels à leur compréhension.

#### 1- **La population active, reflet des bouleversements économiques et sociaux : l'exemple de la France depuis les années 1850.**

L'étude des évolutions de la population active française permet de mettre en évidence trois changements :

- **Affirmation d'une société industrielle de 1850 aux années 1970** dans toutes ses implications (développement du salariat, croissance et diversification de l'emploi industriel, élévation du niveau moyen de formation, exode rural et « fin des paysans », évolution du mouvement social, affirmation tardive de l'Etat providence). Les ruptures et les changements de rythme (phases de croissance, crises, guerres) ne remettent pas en cause un mouvement de fond.
- **Apparition d'une société postindustrielle à partir du milieu des années 1970** dans toutes ses dimensions (prédominance de l'emploi tertiaire, déclin de l'emploi industriel et désindustrialisation, développement de la précarité dans un contexte d'élévation globale du niveau de vie, accroissement du niveau de qualification...) Cette évolution est liée aux difficultés et aux choix économiques de la France dans le cadre nouveau de la mondialisation. Elle permet d'évoquer quelques questions sociales qui l'accompagnent : intégration des jeunes sur le marché du travail, évolution socio-économique des vieilles régions industrielles...
- **Développement du salariat féminin.** Ce point peut être corrélé avec l'étude de la place des femmes dans la vie politique et sociale de la France au XXe siècle développée dans le thème 5 du programme. Phénomène nouveau, le développement du salariat féminin est lié à la maîtrise de la fécondité, à l'accès des filles à

l'éducation, à l'évolution progressive des mentalités... Il s'agit là aussi d'un mouvement de fond même s'il n'est pas linéaire : ainsi, les responsabilités économiques nouvelles données aux femmes lors de la Première Guerre mondiale n'ont pas été suivies de leur promotion durable dans la vie économique. Il est important de rappeler que si les femmes ont toujours été actives, la nature de leur intégration sur le marché du travail change dans les années 1960 avec l'arrivée massive des femmes des classes moyennes et supérieures.

**Une mise en perspective, à partir du cas français**, permet de montrer, à l'aide de quelques documents simples, que la France s'inscrit dans une évolution commune aux pays occidentaux même si les rythmes des mutations peuvent être variables.

## **2- L'immigration et la société française au XXe siècle.**

Il s'agit de mettre en relation l'immigration avec les bouleversements de la société française dans son ensemble et donc de montrer **quelle est la place des immigrés dans cette société et dans ces mutations..**

**La France est le seul pays d'immigration en Europe dès le XIXe siècle.** La précocité d'une immigration qui remonte à plus d'un siècle contraste avec les autres grands pays européens où le phénomène est plus tardif. Dès la fin du XIXe siècle, la part des étrangers dans la population française est importante. L'ampleur de l'immigration la porte à un niveau proche du niveau actuel dès 1931 alors même que beaucoup d'étrangers accèdent à la nationalité française (lois de naturalisation de 1889 et 1917). Cette spécificité est à relier à l'évolution démographique particulière du pays.

L'étude de **l'immigration dans la première moitié du XXe siècle** permet de mettre en évidence trois aspects importants :

- Les immigrés contribuent très tôt à l'évolution de la société française tant par leur participation à la vie économique et aux combats des deux guerres mondiales que par leurs apports en termes de diversité culturelle. Cette diversité est liée aux différentes vagues de migrants (Belges, Italiens, Espagnols avant 1900, Polonais dans les années 1920 mais aussi populations des colonies françaises dès 1900 et surtout avec la première guerre mondiale.)
- Dès le XIXe siècle, des périodes où l'immigration est encouragée alternent avec des moments où les tensions économiques et sociales favorisent les réflexes xénophobes. La concurrence entre l'immigré, archétype du prolétaire, sans qualification, docile et sous-payé, avec la main d'œuvre nationale peut être source de conflits au sein du monde ouvrier. L'hostilité aux étrangers est également liée à un antisémitisme qui se manifeste particulièrement avec l'affaire Dreyfus et que l'on retrouve dans les années 1930 avec le développement d'un climat de rejet de l'étranger (expulsion de Polonais, décrets Daladier en 1937, lois d'exclusion du régime de Vichy).
- L'image de la France, république démocratique, est précocement attractive pour les étrangers. Le pays accueille la majorité des réfugiés russes et arméniens dans les années 1920, puis les républicains espagnols à la fin des années 1930. Le régime de Vichy, antisémite et xénophobe, flétrit cette image, mais nombreux sont les étrangers qui s'engagent dans la Résistance pour la libération de la France.

**L'immigration des « trente-glorieuses »** mérite une attention particulière. Plusieurs dimensions de cette histoire peuvent être soulignées :

- Cette nouvelle phase d'immigration est marquée par une diversification des origines des immigrés avec une part croissante des populations maghrébines et africaines, même si jusqu'en 1975, les immigrés d'origine européenne restent majoritaires (61%)
- Les conditions de vie difficiles des immigrés contrastent avec une société en pleine croissance. A partir de 1964, ces conditions sont dénoncées dans la presse et une politique d'insertion voit le jour.
- La marginalisation de ces populations immigrées est liée à la division du travail qui les cantonne aux travaux pénibles et sous-payés ainsi qu'à la question de leur logement. L'importance des flux de migrants et la conviction qu'il ne s'agit que d'une installation provisoire rendent difficile leur accueil : foyers de travailleurs et bidonvilles concentrent les nouveaux arrivants. L'arrivée massive des Maghrébins (près de 39% des migrants en 1975) dans le contexte des séquelles de la décolonisation réveille à leur encontre les réactions xénophobes : une nouvelle figure négative de l'immigré se dessine.

**Depuis le milieu des années 70, l'immigration interroge une société française qui accueille de nouveaux migrants.** Il s'agit d'éclairer quelques aspects de cette évolution :

- La politique nationale tente de limiter l'immigration depuis 1974 malgré quelques mesures de régularisation.
- De nouvelles manifestations de xénophobie, essentiellement focalisées sur la population maghrébine, rappellent le rejet des années 30. La question interfère dans le débat politique avec notamment l'essor du Front national.
- Le thème de l'intégration interroge l'ensemble de la nation. Les revendications des sans-papiers, les explosions de violence dans les banlieues, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration, les replis communautaires, semblent mettre en cause les valeurs universalistes dont la nation française se réclame depuis 1789.
- La question est à resituer dans le cadre de l'Union Européenne, dans la logique de l'espace Schengen et dans la réalité de nouvelles mobilités engendrées par la mondialisation que les politiques restrictives ne parviennent pas à contrôler.

### III- PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN OEUVRE

- Confondre étrangers et immigrés.
- Gommer les ruptures en limitant la présentation aux mouvements de fond ou l'inverse.
- Accorder trop de place et de temps à la fin du XXe siècle et aux débats contemporains en oubliant la profondeur historique de la question.
- Aborder le thème de manière trop désincarnée en abusant des statistiques, graphiques et cartes.
- Focaliser l'attention sur un seul aspect de chaque étude (« la fin des paysans », ou « l'immigration maghrébine » par exemple.)

### IV- HISTOIRE DES ARTS

- Les peintres naturalistes et réalistes de la fin du XIXe siècle et de la première partie du XXe siècle ont traité des transformations du monde agricole (Millet, Bougereau, Breton, Dupré...) et de l'évolution du travail ouvrier (Degas, Courbet, Rixens, Léger...) Sur le salariat dans la société postindustrielle, le travail des hyperréalistes comme Duane Hanson est intéressant.

- L'œuvre de Robert Doisneau offre de nombreux clichés reliés au thème : sur le travail ouvrier dans les mines ou aux usines Renault, sur le monde paysan dans plusieurs régions de France, sur la transformation des banlieues etc.... de nombreuses photographies sont accessibles sur le site officiel du photographe : [www.robert-doisneau.com](http://www.robert-doisneau.com). Willy Ronnis aborde également ces thèmes. Enfin, l'ouvrage de François Kollar, *La France travaille*, réalisé entre 1932 et 1934, présente une vision très complète du monde du travail en France dans les années 1930.
- Quelques films pour traiter de l'évolution du monde ouvrier :
  - « Le point du jour » (L. Daquin 1948) évoque la mine ; « La meilleure part » (Y. Allégret 1956) présente l'intérêt d'évoquer la vie d'un travailleur immigré ; c'est également le cas d' « Elise ou la vraie vie » (M. Drach, 1969) qui montre une usine dans les années 60 ; « Ressources humaines » (Laurent Cantet 1999) traite de l'évolution récente du monde du travail.

## V-POUR ALLER PLUS LOIN :

- Sur la population active :

Dupaquier Jacques (dir.), Histoire de la population française, T4, Paris, PUF, 1988.

Dewerpe Alain, Histoire du travail, QSJ, Paris, Seuil, 2001.

Schor Ralph, Histoire de la société française au XXème siècle, Paris, Belin, 2005.

Schweitzer Sylvie, Les femmes ont toujours travaillé, une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles, Paris, Odile Jacob, 2002.

Les sites de l'ined et de l'insee : [www.ined.fr](http://www.ined.fr) et [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

- Sur l'histoire de l'immigration

Blanc-Chaléard Marie-Claude, Les immigrés et la France, XIXe-XXe siècle, documentation photographique N° 8035, 2003.

Noiriel Gérard, Atlas de l'immigration en France, Paris, Autrement, 2002.

Termile Emile, France, terre d'immigration, Paris, Gallimard « découvertes », 2000.

Le site de la CNHI [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr)

Dans la collection « Français d'ailleurs, peuple d'ici », éditions Autrement, plusieurs numéros sont consacrés à des communautés immigrés : Un Nanterre algérien (n°85), Les Polonais du Nord ou la mémoire des corons (n°83), Portugais à Champigny, le temps des baraques (n°86)

## THEME 2 : LA GUERRE AU XXe SIECLE (16-17 heures)

### QUESTION : GUERRES MONDIALES ET ESPOIRS DE PAIX

#### I PROBLEMATIQUES

Le thème général invite à articuler deux interrogations pour comprendre l'organisation du monde au XXe siècle. Il s'agit dans la première question d'étudier **la manière dont les deux conflits mondiaux témoignent de l'entrée dans l'ère de la « guerre totale », aboutissant à la prise de conscience progressive de la nécessité d'une régulation mondiale pour préserver la paix** et à la création des conditions nécessaires à cette régulation.

Dans son acception actuelle, le concept de « **guerre totale** » est formulé à l'issue de la Première Guerre mondiale (Léon Daudet l'emploie dès 1918, mais il est popularisé par le maréchal allemand Ludendorff dans un ouvrage publié en 1935) et théorisé dans l'entre-deux-guerres par Carl Schmitt. Il est cependant utilisé par certains historiens contemporains pour désigner une réalité plus ancienne qui renvoie à la mutation de la guerre depuis la Révolution et l'Empire, les conflits du XXe siècle représentant le paroxysme de cette évolution. Ce concept recouvre la mobilisation de toutes les ressources des Etats durant une longue période et à un degré jamais atteint précédemment, et l'extension de l'affrontement à toutes les régions du globe (ou du moins à de très larges portions de celui-ci) dans un but d'anéantissement de l'adversaire. Il se fonde sur une « dynamique de radicalisation » (David Bell) qui amène les belligérants à consacrer toujours plus de moyens à l'accomplissement de cet objectif.

Pour chaque conflit, **la guerre est abordée en privilégiant la place des hommes** et en s'interrogeant, à partir du sort réservé aux combattants et aux populations, sur les transformations de la nature de la guerre. Au-delà des événements militaires et des bouleversements politiques, l'objectif est donc de montrer comment l'expérience de la « violence de guerre » porte en elle les germes de la transformation des sociétés et des rapports qu'elles entretiennent à l'État. Cette notion permet d'interroger la manière dont les individus, les groupes et les nations ont été marqués par les situations de violence extrême (à commencer par la mortalité de masse) qui interviennent dans le cadre d'une situation de guerre, qu'ils les aient subies ou provoquées.

#### II. SUPPORTS D'ETUDE

##### 1- La Première Guerre mondiale : l'expérience combattante dans une guerre totale

La Première Guerre mondiale représente une étape essentielle dans la mutation de la guerre au XXe siècle. Le regard est porté sur **l'expérience combattante**, significative d'un changement de degré et de nature dans la violence, qui doit permettre de mener une approche du concept de **guerre totale**. Durant cet affrontement marqué par la durée du conflit, par sa dimension industrielle et par une mortalité de masse, ce sont les combattants qui paient le tribut le plus élevé tant sur le plan physique que sur le plan moral, même si de récents travaux ont attiré l'attention sur les souffrances des populations civiles. A travers eux, c'est toute la société qui est bouleversée, phénomène dont certains historiens ont depuis une vingtaine d'années tenté de rendre compte à travers les concepts, certes discutés, de « brutalisation » (ou « ensauvagement ») des sociétés européennes et de « banalisation » de la violence. Sans s'attarder sur le détail des événements, le programme invite à s'appuyer sur quelques cas significatifs (une bataille, un personnage, une année particulière ...) pour faire percevoir le basculement dans la guerre totale et les effets de la violence de guerre sur les sociétés, même s'il ne faut pas oublier que de l'expérience combattante du premier conflit mondial naissent également les grands mouvements pacifistes de l'entre-deux guerres et les tentatives internationales pour dépasser les rivalités entre États.



## 2- La Seconde Guerre mondiale : guerre d'anéantissement et génocide des Juifs et des Tziganes

**La Seconde Guerre mondiale** témoigne d'un degré supplémentaire dans la guerre totale, ce dont le programme rend compte en l'abordant par l'étude de la volonté d'**anéantissement** de l'adversaire, qu'il soit militaire ou civil, doublée par la volonté politique d'**exterminer** spécifiquement certaines catégories de populations (génocide des Juifs et des Tziganes, indépendamment de leur nationalité). Déjà présente dans le premier conflit mondial, la conception de la guerre totale comme guerre d'anéantissement (théorisée par Clausewitz au temps des guerres de la Révolution et de l'Empire) est portée à son paroxysme lors du second. En témoignent tant le jusqu'aboutisme des belligérants, qui amène à faire disparaître la distinction entre combattants et non-combattants (combats à outrance, bombardements stratégiques des villes, massacres de prisonniers ou de populations civiles, traitement des prisonniers de guerre ...), que la politique raciste menée par les Allemands à l'encontre des populations juives et tziganes dans les territoires qu'ils contrôlent. Il ne s'agit donc pas de présenter dans le détail les événements, mais d'aborder la question de manière problématisée en insistant sur les caractéristiques nouvelles du conflit : place des idéologies, guerre de mouvement, extension géographique, guerre technique et industrielle, ampleur des destructions (humaines et matérielles), en privilégiant la présentation du massacre des Juifs et des Tziganes comme un phénomène particulièrement révélateur de la dimension d'anéantissement de la guerre au XX<sup>e</sup> siècle.

## 3- Espoirs de paix :

L'étude des deux guerres mondiales doit permettre de comprendre pourquoi et comment chacune d'elle a donné naissance à **l'espoir d'un nouvel ordre mondial** qui se traduit par des tentatives pour préserver la paix à l'issue d'une catastrophe à chaque fois conçue comme ultime. Le monde d'après-guerre étant dominé par les seules puissances en mesure de mener une guerre totale, ces tentatives sont donc directement liées à la nature du conflit. La présentation de la SDN et de son échec demande à être effectuée de manière synthétique, en lien avec le retrait des États-Unis, seul pays en mesure de prolonger un engagement total dans la paix, qui est mis en regard du manque de volonté et de moyens des autres pays. La création de l'ONU et la mise en place d'un système qui s'inspire de ce précédent pour préserver le monde d'une nouvelle conflagration a pu aboutir du fait de la volonté affirmée du président Roosevelt de voir se mettre en place un nouveau système garantissant la paix. L'étude de cette organisation internationale permet de montrer ses différentes facettes dans les domaines diplomatique, militaire, économique, financier et culturel.

### III. PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Réduire le thème à une histoire politique ou militaire du XX<sup>e</sup> siècle
- Orienter le thème vers une histoire de la guerre, de ses formes et des techniques mises en œuvre au XX<sup>e</sup> siècle
- Négliger de problématiser l'étude des questions pour adopter un mode de traitement trop descriptif ou trop narratif, privilégiant l'événementiel, qui serait inadapté à l'esprit du programme. En revanche, l'étude plus détaillée d'un événement ou d'un lieu peut permettre d'aborder une question selon une démarche inductive
- Adopter une approche trop conceptuelle qui serait désincarnée et peu évocatrice pour les élèves
- Traiter les deux conflits mondiaux pour eux-mêmes, de manière distincte, sans établir entre eux de lien dans le cadre de la problématique de la guerre totale

- Faire une présentation détaillée de l'histoire de la SDN puis de l'ONU, et de l'évolution de celle-ci depuis 1945

#### IV. HISTOIRE DES ARTS

De par l'importance de la période couverte et la densité des questions abordées, le choix des œuvres susceptibles d'être étudiées dans le cadre de l'histoire des arts pour chacune des questions est très ouvert. A titre d'exemples, on peut ainsi proposer :

- pour l'expérience combattante dans la Première Guerre mondiale : un tableau ou un dessin (Otto Dix ...), un roman (*Les Croix de Bois* ; *A l'Ouest, Rien de Nouveau* ; *Le Feu*), une œuvre cinématographique (*Les Croix de Bois* ; *Les Sentiers de la Gloire* ...), une chanson (La chanson de Craonne), une bande dessinée (*Putain de Guerre !* de Tardi).
- pour la Seconde Guerre mondiale comme une guerre d'anéantissement : un roman (*La Mort est mon Métier* ; *Les Disparus* ; *La Douleur* ...), une œuvre cinématographique (*Le Pianiste*, *La Liste de Schindler*), un tableau ou une gravure (de David Olère, Isaac Celnikier ...), une bande dessinée (*Maus* d'Art Spiegelman).
- pour la SDN et l'ONU : une affiche traduisant les espoirs placés dans la nouvelle organisation, une caricature en soulignant les faiblesses...

#### V. POUR ALLER PLUS LOIN

- Audoin-Rouzeau S., Becker A., Ingrao C. et Rouso H. (dir.), *La violence de guerre, 1914-1945. Approches comparées des deux conflits mondiaux*, Editions Complexe/IHTP-CNRS, 2002
- Audoin-Rouzeau S., *La guerre au XXe siècle*, tome 1 : *L'expérience combattante*, La Documentation photographique n° 8041, 2004
- Duménil A., *La guerre au XXe siècle*, tome 2 : *L'expérience des civils*, La Documentation photographique n° 8043, 2005
- Horne J. (dir.), *Vers la guerre totale*, Tallandier, 2010
- Prost A. et Winter J., *Penser la Grande Guerre*, Seuil, collection « Points », 2004
- Masson P., *Une guerre totale (1939-1945)*, Tallandier, 1993
- Friedländer S., *L'Allemagne nazie et les Juifs*, tome 2 : *Les années d'extermination, 1939-1945*, Le Seuil, 2008
- Asseo A., *De la « science raciale » aux camps. Les Tsiganes dans la Deuxième Guerre mondiale*, Centre de Recherches tsiganes, CRDP Midi-Pyrénées, 1997
- Moreau Defarge P., « De la SDN à l'ONU », dans la revue *Pouvoirs*, n° 109, avril 2004
- [www.crdp-reims.fr/memoire](http://www.crdp-reims.fr/memoire) : Histoire et mémoire des deux guerres mondiales
- [www.histoire-image.org/site/lettre\\_info/hors-serie-premiere-guerre-mondiale.php](http://www.histoire-image.org/site/lettre_info/hors-serie-premiere-guerre-mondiale.php) : hors série Première Guerre mondiale
- [www.ushmm.org](http://www.ushmm.org) : Encyclopédie multimédia de la Shoah
- [www.memorialdelashoah.org](http://www.memorialdelashoah.org) : site du Mémorial de la Shoah

## THEME 2 : LA GUERRE AU XXe SIECLE (16-17 heures)

### QUESTION : DE LA GUERRE FROIDE A DE NOUVELLES CONFLICTUALITES

#### I. PROBLEMATIQUES

La question s'inscrit dans le prolongement de la précédente, et conduit à interroger le second vingtième siècle comme une évolution de la situation issue de la guerre. **La guerre froide** peut en effet être analysée comme **une conséquence des deux guerres mondiales et, de ce fait, de la conception de la guerre comme totale**. Ses modalités et ses rythmes invitent à étudier la manière dont cet affrontement témoigne de **l'évolution du rapport des forces entre les États, aboutissant à un nouvel ordre mondial en gestation à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle**. Les deux seules puissances en mesure de mener un nouvel affrontement global instaurent après la victoire une relation complexe, collaborant pour maintenir la paix tout en s'affrontant par d'autres moyens et en envisageant le recours aux instruments de la guerre totale (poids des complexes militaro-industriels, propagande et encadrement idéologique, répression des dissensions internes, recours éventuel à des armes de destruction massive ...).

La guerre froide demande à être abordée selon deux aspects, certes complémentaires, mais dont aucun n'épuise à lui seul la spécificité de ce conflit : **conflit idéologique, conflit de puissances**. L'expression s'est imposée à partir de 1947 pour désigner un affrontement qui revêt une nature et des formes que l'on peut appréhender de diverses manières, et dont l'interprétation demeure controversée. Conflit idéologique entre deux systèmes prétendant incarner l'avenir du monde, il est également rivalité de puissances pour le contrôle de régions entières (volonté des Etats-Unis d'éviter la domination du continent eurasiatique par une seule puissance terrestre, volonté de l'URSS d'assurer la protection de ses frontières occidentales et des Etats-Unis celle de sa zone d'influence privilégiée, volonté des deux « supergrands » de stabiliser la situation en Europe, reproduction des vieilles rivalités impériales dans les pays du tiers monde ...). La spécificité de cette « guerre », résidant notamment dans la volonté de chacun des deux adversaires d'éviter un affrontement militaire direct, renforcée par la crainte qu'inspire la possession par chacun d'eux de l'arme nucléaire, incite à porter le regard sur les modalités selon lesquelles s'est manifestée leur rivalité.

A la suite de la disparition du bloc communiste, les relations internationales apparaissent dominées par une seule superpuissance, les États-Unis (la notion d'« hyperpuissance » apparaît dans la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle). Ceux-ci semblent vouloir prolonger leur action en faveur de la paix et de la stabilisation du monde en collaborant avec l'ONU et en s'associant au plus grand nombre possible de pays, suscitant l'espoir d'un nouvel ordre mondial fondé sur le droit. Assez rapidement, cependant, la résurgence de conflits anciens ainsi que l'apparition de **nouvelles formes de conflictualités** (qui ne sont plus liées seulement à des rivalités entre Etats) marquent l'entrée dans une ère nouvelle, dans laquelle le caractère de plus en plus multipolaire du monde et les progrès de la mondialisation incitent à la recherche d'autres modalités de gouvernance.

#### II. SUPPORTS D'ETUDE

##### 1- La guerre froide, conflit idéologique, conflit de puissances :

Afin de lutter contre la tentation de l'exhaustivité, le programme demande à être traité de manière problématisée et préconise **une approche de la guerre froide menée à partir d'un lieu symbolique, d'une crise opposant directement les deux Grands et d'un affrontement militaire indirect**. Il suppose d'adopter une démarche inductive permettant de proposer à partir de l'étude de ces trois cas une présentation synthétique de la guerre froide (ses modalités, ses rythmes et ses enjeux) sans entrer dans le récit de la succession des crises.

Berlin représente un lieu symbolique dont l'étude durant la période qui s'étend de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la chute du communisme en Europe de l'Est permet de présenter l'affrontement dans le temps, d'en évoquer les origines, les modalités (importance de l'idéologie, de la propagande, de l'arme économique ...), les conséquences territoriales en Europe (naissance du bloc de l'Est et division du monde) et les rythmes (alternance de périodes de tension et de détente). La crise de Cuba permet d'insister sur les enjeux territoriaux et stratégiques du conflit entre les deux Grands, sur sa dimension mondiale, sur le poids de la dissuasion et la volonté des acteurs d'éviter un affrontement direct, tout en présentant un moment clé de la guerre froide. La guerre du Vietnam (1963-1973, mais dont on peut étendre l'étude jusqu'en 1975) permet d'insister sur la dimension mondiale du conflit, sur la division du monde et la politique américaine d'« endiguement », sur l'enjeu que représente pour chacun des deux Grands le tiers monde et notamment l'Asie ; elle permet en outre d'évoquer les formes armées que peut prendre la guerre froide dans le cadre de guerres « périphériques », dans des zones non couvertes par la dissuasion.

## 2- De nouvelles conflictualités depuis la fin de la guerre froide :

Selon une démarche inductive similaire à celle adoptée pour la guerre froide, le programme invite à s'intéresser à un conflit armé, un lieu et un acte terroriste pour marquer la spécificité de la dernière décennie du vingtième siècle. **A travers la présentation de trois crises, il s'agit de faire comprendre aux élèves le changement que représente la disparition du monde bipolarisé et l'évolution qui se produit dans la dernière décennie du vingtième siècle**, de l'espoir d'un nouvel ordre mondial à la prise de conscience d'une recomposition en profondeur des relations internationales.

La guerre du Golfe représente par rapport aux guerres de la période précédente une nouveauté : il ne s'agit pas seulement pour l'Irak d'envahir et de dominer un autre Etat, le Koweït, mais bien de l'annexer en le rayant de la carte, opération qui n'aurait pas été concevable dans le cadre du « condominium » américano-soviétique et témoigne de la transformation des relations internationales. La réaction de la communauté internationale sous l'impulsion des Etats-Unis (avec l'accord de leur ancien adversaire) marque bien la volonté de faire prévaloir le droit, y compris par les armes (du moins lorsque leurs intérêts sont menacés), la grande puissance refusant par ailleurs de poursuivre les opérations au-delà de la libération du territoire envahi. Le cas de Sarajevo permet d'évoquer une autre sorte de conflit, proche de la guerre civile, dont les racines remontent au moins à la création de la Yougoslavie mais dont la fin de la guerre froide entraîne la renaissance. Là encore, faute d'un autre acteur capable d'intervenir (après l'échec des tentatives européennes), la superpuissance américaine met sa force au service du droit international pour assurer la stabilité dans une région qu'elle estime importante au regard de ses intérêts. Le choix des attentats du 11 septembre 2001 dans la liste des crises étudiées permet de clore l'étude de la guerre au vingtième siècle par un acte terroriste qui inaugure une nouvelle ère dans les relations internationales, marquée par l'abandon définitif de la croyance dans la capacité d'un seul Etat, fût-il doté de tous les attributs de la puissance, à assurer la stabilité de l'ordre mondial dans un environnement international en profonde transformation.

### III. PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Réduire le thème à une histoire politique ou militaire du XX<sup>e</sup> siècle
- Orienter le thème vers une histoire de la guerre, de ses formes et des techniques mises en œuvre au XX<sup>e</sup> siècle
- Négliger de problématiser l'étude des questions pour adopter un mode de traitement trop descriptif ou trop narratif, privilégiant l'événementiel, qui serait inadapté à l'esprit du programme. En revanche,

l'étude plus détaillée d'un événement ou d'un lieu peut permettre d'aborder une question selon une démarche inductive

- Accorder une importance excessive à la guerre froide au détriment des « nouvelles conflictualités »
- Négliger de mettre en œuvre une approche historique des événements les plus récents en privilégiant un commentaire sans recul des faits

#### IV. HISTOIRE DES ARTS

De par l'importance de la période couverte et la densité des questions abordées, le choix des œuvres susceptibles d'être étudiées dans le cadre de l'histoire des arts pour chacune des questions est très ouvert. A titre d'exemples, on peut ainsi proposer :

- pour la guerre froide : une affiche de propagande, une caricature, une œuvre cinématographique (*Le Rideau Déchiré* d'A. Hitchcock ou *Good bye Lenin* de W. Becker pour Berlin, *Treize Jours* de R. Donaldson pour Cuba, *Apocalypse Now* de F. F. Coppola pour la guerre du Vietnam), un tableau (pour le Vietnam : « La Bataille du Riz » de Gilles Artaud, une œuvre de Peter Saul ; des peintures sur le Mur de Berlin, comme les fresques de Thierry Noir...), un monument (le palais du Peuple, à Berlin, aujourd'hui détruit ; le Mémorial des vétérans du Vietnam à Washington...)
- pour les nouvelles conflictualités : un film (pour la guerre du golfe : *Les Rois du Désert*, de D. O. Russell ; pour le 11 septembre : *World Trade Center* de O. Stone), un monument (les projets de monument commémoratif du 11 septembre à New York)

#### V. POUR ALLER PLUS LOIN

- Domergue-Coarec D. et Coppolani A. (dir.), *Des conflits en mutation ? De la guerre froide aux nouveaux conflits : essai de typologie de 1947 à nos jours*, Editions Complexe, 2004
- Grosser P., *La guerre froide*, La Documentation photographique n° 8055, 2007
- Lachaise F. et Atger A., *Berlin, miroir de l'histoire allemande de 1945 à nos jours*, Ellipses, 1999
- « Le Mur de Berlin », dossier de la revue *L'Histoire*, n° 346, octobre 2009
- Delmas C., *Cuba, de la révolution à la crise des fusées*, Editions Complexe, 1983
- Portes J., *Les Américains et la guerre du Vietnam*, Editions Complexe, 2008
- Rémond R., *Du mur de Berlin aux tours de New-York*, Bayard, 2002
- Guelton F., *La Guerre américaine du Golfe, guerre et puissance à l'aube du XXIe siècle*, Presses Universitaires de Lyon, 1996
- Boulanger P., *La Bosnie-Herzégovine, une géopolitique de la déchirure*, Karthala, 2003
- [www.ihtp.cnrs.fr](http://www.ihtp.cnrs.fr) : site de l'Institut d'Histoire du Temps présent
- [www.ena.lu](http://www.ena.lu) : bibliothèque numérique sur l'histoire de l'Europe
- [www.ina.fr/histoire-et-conflits/proche-et-moyen-orient/dossier/1777/premiere-guerre-du-golfe.20090331.fr.html](http://www.ina.fr/histoire-et-conflits/proche-et-moyen-orient/dossier/1777/premiere-guerre-du-golfe.20090331.fr.html)
- [www.tv5.org/cms/chaine-francophone/inf/les-dossiers-de-la-redaction/attentats-11-septembre-septembre-2009](http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/inf/les-dossiers-de-la-redaction/attentats-11-septembre-septembre-2009)
- [www.iris-france.org](http://www.iris-france.org) : site de l'Institut de relations internationales et stratégiques

## Thème 3 Le siècle des totalitarismes (10-11heures)

### Question : Genèse et affirmation des régimes totalitaires (soviétique, fasciste et nazi)

#### I. PROBLÉMATIQUES :

##### - Les régimes totalitaires dans l'entre-deux guerres : genèse, points communs et spécificités

Il convient de mettre l'accent sur quelques idées essentielles en prenant en compte le contexte et l'évolution des historiographies sur cette question.

**Le concept de totalitarisme a été longtemps controversé** : perçu comme une volonté de mettre les régimes fasciste, stalinien et nazi sur le même plan, il a été accusé d'induire une banalisation du nazisme. Les communistes et leurs « compagnons de route » intellectuels l'ont dénoncé comme étant une arme antisoviétique au temps de la guerre froide.

L'adjectif « totalitaire », utilisé pour la première fois en 1924 par le libéral italien Giovanni Amendola pour dénoncer l'emprise du fascisme, a été repris à son compte pas Giovanni Gentile, théoricien du régime et par Mussolini lui-même. Les nazis ont, quant à eux, parlé d' « État total ». C'est au moment du pacte germano-soviétique que s'affirme vraiment le mot de « totalitarisme ». Ce concept a été développé ensuite par Hannah Arendt (*Les origines du totalitarisme* 1951), puis par des politologues américains, qui ont dégagé des critères précis (idéologie globalisante, parti unique, police secrète faisant régner la terreur, monopole de l'information et des armes, économie dirigée). Leur pensée a été relayée en France par Raymond Aron.

**Ce concept est-il opératoire pour des historiens ? Une comparaison historique de ces régimes est-elle possible ?** Il ne s'agit pas de mettre en évidence un modèle unique, mais de dégager les spécificités de chaque régime, par delà un certain nombre de ressemblances. Cette comparaison historique s'est longtemps heurtée à un tabou, au-delà même de la chute du mur et de la disparition de l'URSS, comme le montrent les polémiques autour du livre de François Furet *Le passé d'une illusion* (1995) et du *Livre noir du communisme* (1997). Cependant plusieurs historiens se sont lancés dans une **analyse comparée** portant aussi bien sur **la genèse** de ces régimes que sur les **points communs** et les **spécificités** de leurs fonctionnements respectifs.

#### 1 La genèse des régimes totalitaires.

**Plusieurs explications sont avancées et donnent lieu à des controverses.** Alors que, selon certains historiens, tel Zeev Sternhell, les origines du fascisme sont antérieures à 1914, pour d'autres, comme l'américain George Mosse la Première guerre mondiale est la véritable matrice des totalitarismes : la « brutalisation » qui aurait caractérisé le conflit, aurait induit celle de la vie politique en Europe. Mais, si ce point de vue peut sembler pertinent dans le cas de la Russie, de l'Italie et de l'Allemagne, il est infirmé par la résistance de la démocratie en France et au Royaume-Uni, pourtant touchés par la « brutalisation » de la Grande Guerre.

La théorie émise par l'Allemand Ernst Nolte qui fait du fascisme et du nazisme (des réactions au bolchevisme a déclenché en RFA une polémique très médiatisée en 1986-1987, l' « Historikerstreit » : (la querelle des historiens). Cette thèse développée dans un article de 1986, prend appui sur la mise en place antérieure de la terreur de masse par les Bolcheviks. En 1987, dans son ouvrage *La guerre civile européenne*, Nolte va jusqu'à évoquer un « noyau rationnel » de l'antisémitisme nazi (« le grand nombre de Juifs dans le mouvement communiste » ; « l'alliance des Juifs avec les ennemis de l'Allemagne »). Perçue comme une tentative de disculpation partielle du nazisme, ce dérapage a nourri la polémique, qui a rebondi en France avec le livre de François Furet *Le passé d'une illusion*, dans lequel ce dernier consacre à Nolte une longue note lui reconnaissant le mérite d'avoir « brisé le tabou » de la mise en parallèle du nazisme et du communisme. François Furet se démarque pourtant de

Nolte (*Fascisme et communisme. Correspondance entre François Furet et Ernst Nolte*, 1998), considérant qu'il « insiste trop sur le caractère réactif du fascisme au communisme » et que, s'il est vrai que « le Goulag a bien précédé Auschwitz », cela ne signifie pas « un lien de cause à effet ».

## **2 Points communs et spécificités des régimes totalitaires.**

**Un premier niveau d'analyse des points communs est fondé sur les critères dégagés par les politologues américains et sur des caractéristiques évidentes partagées par ces régimes :** terreur de masse, volonté de construire un « homme nouveau » et une société unanimiste dans laquelle l'individu s'efface derrière le collectif, commune hostilité à la démocratie libérale.

**La prise en compte des évolutions historiographiques sur les réalités du fonctionnement de ces régimes permet de mieux prendre en compte les limites de l'emprise totalitaire en Allemagne comme en URSS.** On note en effet, avec un décalage dû à l'ouverture plus tardive des archives sur la période soviétique, un certain parallélisme des évolutions de l'historiographie :

- Face à une interprétation « intentionnaliste » du nazisme, longtemps dominante (tout procèderait des intentions de Hitler qu'il a appliquées une fois devenu un dictateur tout puissant), s'est affirmée celle des « fonctionnalistes » (Hitler « dictateur faible » a dû composer avec différents pouvoirs et le régime a fonctionné de façon assez chaotique) ; par ailleurs une étude « par en bas » de la société allemande montre l'existence, à côté de « l'acceptation », de « niches », de stratégies d' « évitement, voire de déviances et de dissidences » (Philippe Burrin).
- Face à une interprétation du régime soviétique, mettant l'accent sur les critères dégagés par les politologues de l'école « totalitarienne », s'est développée une analyse dite « révisionniste », axée sur la société et montrant certaines limites de l'emprise totalitaire soviétique tenant à des « formes d'autonomie de cette société » (Nicolas Werth).

La question des caractéristiques communes est plus problématique concernant l'Italie fasciste. La moindre ampleur de la terreur a conduit beaucoup d'historiens à parler d'un totalitarisme « incomplet » ou « inachevé », même si d'autres historiens, comme Emilio Gentile, considèrent que ce régime, en voulant créer l'« homme fasciste », et construire une société unanimiste, s'inscrit dans un processus totalitaire qui le rapproche des deux autres.

Cette question de l'ampleur de la terreur est une première entrée possible pour dégager **les spécificités de chacun de ces régimes.**

Si la terreur de masse est une caractéristique commune du nazisme et du communisme soviétique, la comparaison du nombre de leurs victimes n'est pas pertinente car le pouvoir nazi n'a duré que 12 ans alors que le régime soviétique a duré 74 ans. Il est plus significatif de comparer les fondements et des cibles de la terreur. Dans le cas de l'URSS il s'agit des « ennemis de classe », notion qui peut être si largement étendue que l'historien Nicolas Werth a pu parler d' « un État contre son peuple ». Les catégories persécutées le sont au nom de la lutte des classes, même si cela peut recouper des réalités ethniques au sein de cet ensemble multinational qu'est l'URSS (et en ce sens on peut parler aussi d'un « État contre ses peuples »). Dans le cas de l'Allemagne nazie, les cibles de la terreur sont les ennemis du « Volk ». Les opposants politiques allemands sont certes persécutés mais les cibles principales sont les éléments considérés comme une menace pour la « race des seigneurs ». La spécificité essentielle du nazisme est son racisme radical dirigé essentiellement contre les Juifs et qui débouche sur la « solution finale ». Cette extermination systématique au nom de la race est une caractéristique spécifique du nazisme que l'on ne retrouve ni en URSS, même si le régime a pu connaître des bouffées d'antisémitisme, ni en Italie malgré l'adoption d'une législation antisémite.

La comparaison des systèmes concentrationnaires est également révélatrice de la spécificité du nazisme. Il n'y a pas au Goulag, où certes la mortalité était terrible, l'équivalent des camps d'extermination nazis et on ne trouve pas dans les modalités de la terreur nazie l'équivalent de la « déportation abandon » qui a pu exister au Goulag. Quant aux « Sibérie de feu » de l'Italie fasciste, leur comparaison avec les systèmes concentrationnaires nazi et soviétique renvoie au constat d'une terreur sans commune mesure avec les niveaux atteints dans les deux autres régimes.

**Une autre spécificité du nazisme, la prééminence du « Volk », est étroitement liée à son caractère raciste.** Dans le cas de l'Italie c'est l'État qui est tout ; en URSS, c'est le parti qui est au centre et se

confond avec l'État ; dans l'Allemagne nazie, le parti et l'État sont les instruments de la domination et les garants de la « pureté » du « Volk ».

**Enfin une spécificité importante du nazisme tient à la place du « charisme » de Hitler** (Ian Kershaw) : le « Führerprinzip » est central dans le nazisme alors que le « culte de Staline, indispensable à son pouvoir, ne l'était pas au fonctionnement du parti » (Nicolas Werth), et qu'en Italie le culte du Duce n'a pas empêché sa déposition par le parti fasciste en juillet 1943.

## **- Les totalitarismes face aux démocraties dans les années 1930**

Il s'agit de montrer que l'on ne peut réduire cet aspect à un simple face à face.

**Certes, parmi les points communs aux régimes totalitaires a été évoquée leur commune hostilité à la démocratie libérale.** Ces régimes partageaient un mépris et une haine de la démocratie libérale. Cette hostilité se traduit non seulement par l'écrasement des libertés des organisations démocratiques à l'intérieur, mais également par une action extérieure :

- la ligne « classe contre classe » du Komintern jusqu'en 1934, qui débouche en Allemagne sur une concomitance des attaques communistes avec celles des nazis contre la démocratie de Weimar jusqu'à sa disparition ;
- subventions des régimes fascistes aux organisations d'extrême droite dans les démocraties parlementaires ;
- campagnes de propagande, aussi bien communistes que fascistes, contre les régimes démocratiques.

**Cependant, le régime soviétique et les régimes fascistes sont fondamentalement ennemis.** François Furet les a qualifiés de « jumeaux ennemis ». Cela se manifeste dans les discours mais aussi dans les actes. Lorsque Staline réalise que la tactique « classe contre classe » a débouché sur une impasse et comprend le danger que représente l'arrivée de Hitler au pouvoir en 1933, le Komintern change de cap : en 1934, l'ennemi numéro un devient le fascisme. Face à ce danger, il faut composer avec la démocratie : cela explique la nouvelle stratégie des « fronts populaires » et débouche sur un affrontement militaire indirect avec la guerre civile en Espagne.

Dans cette guerre l'Italie fasciste et l'Allemagne font cause commune mais l'union des deux régimes n'était pas évidente au départ : en 1934 Mussolini s'oppose à une première tentative d'Anschluss et pactise avec les démocraties à Stresa en 1935, avant de se rapprocher de Hitler après la condamnation de sa guerre en Éthiopie par les démocraties. De fait à partir de 1936, les fascismes européens constituent un front commun contre les démocraties mais aussi contre le communisme. Ce front commun est consacré par « Pacte d'acier » puis, avec le Japon, par le « Pacte anti-Komintern ». C'est le temps des coups de force contre l'ordre international, la SDN et les démocraties française et britannique qui en sont les garantes, du rétablissement du service militaire obligatoire et la remilitarisation de la Rhénanie jusqu'aux accords de Munich, la liquidation de la Tchécoslovaquie et la revendication du corridor de Dantzig.

C'est dans ce contexte que se produit le coup de théâtre du **pacte germano soviétique en août 1939**, rapprochant les « jumeaux ennemis » qui signent beaucoup plus qu'un pacte de non-agression : un protocole secret montre **une véritable collusion des deux totalitarismes contre les démocraties**, accusées par Staline de s'être entendues elles-mêmes avec Hitler au moment des accords de Munich.

## **II. PIEGES A ÉVITER**

- contester la possibilité de la comparaison, ce qui n'empêche pas de mettre en évidence le fait que le concept de totalitarisme fait débat ;
- donner une explication univoque de la genèse des totalitarismes sans présenter les différents points de vue des historiens ;
- dans la comparaison entre les trois régimes, ne retenir que les points communs ou au contraire les spécificités ;
- réduire l'opposition des totalitarismes aux démocraties à un simple récit de leurs coups de force dans les années 1930.



### III. HISTOIRE DES ARTS

Le contrôle des productions artistiques par les régimes totalitaires, notamment à des fins de propagande, peut être un fil rouge intéressant.

On peut montrer comment en URSS, après la période de l'installation au pouvoir où la mécanique propagandiste n'est pas encore rodée et où les avant-gardes ont encore une liberté de manœuvre (Les peintres Malevitch ou El Lissitzky par exemple), le régime assure sa mainmise sur les arts par le biais notamment des unions officielles. Les plus grands artistes sont soumis à la censure (Eisenstein pour la seconde partie d'Ivan le Terrible), attaqués violemment (Chostakovitch et Prokofiev par Jdanov lors de la conférence des musiciens en 1948) et les arts sont mis au service de la propagande (le réalisme socialiste). Le film de N. Mikhalkov, *Soleil trompeur*, sorti en 1993, 50 ans après la mort de Staline est une évocation de certains aspects de la terreur stalinienne.

Dans l'Italie fasciste, les avant-gardes sont tolérées et peuvent même être reconnues, notamment les futuristes. Si le cinéma peut être utilisé comme une arme de propagande (par exemple avec *Scipion l'Africain* au moment de la victoire en Ethiopie), les studios de Cinecitta produisent aussi beaucoup de films de divertissement (les « téléphones blancs »).

Dans l'Allemagne nazie, dès 1933 les normes artistiques sont rigoureuses et l'« art dégénéré » est cloué au pilori (exposition de 1937). La peinture et la sculpture (avec notamment Arno Breker) exalte les valeurs « du sang et du sol » et de la race, ainsi que le cinéma avec Leni Riefenstahl et des films antisémites comme *le Juif errant* ou *le Juif Suss*. Des films de divertissement sont certes produits mais certains, comme les films « de montagne », exaltent aussi la pureté et la grandeur du Volk.

Dans les trois cas la recherche d'une monumentalité architecturale (quartier de l'EUR, projet « Germania », bâtiments officiels staliniens) est significative de la volonté propagandiste du pouvoir.

### V. POUR ALLER PLUS LOIN

- Rousso H. (dir.), *Stalinisme et nazisme. Histoire et mémoire comparées*, complexe 1999. (Première partie Nicolas Werth et Philippe Burrin).
- Communisme et fascisme au XXe siècle, *Le débat* n° 89 mars-avril 199
- Les crimes cachés du communisme, *L'Histoire*, numéro spécial n° 324, octobre 2007
- Kershaw I. , *Qu'est-ce que le nazisme ?* Folio Gallimard
- Gentile E. *La voie italienne au totalitarisme*, Ed. du Rocher, 2004
- Site de l'association russe Mémorial <http://www.memo.ru>

## Thème 3 Le siècle des totalitarismes (10-11 heures)

### Question : La fin des totalitarismes

#### I PROBLEMATIQUES

Il convient de montrer que l'on a affaire à **deux cas de figure très différents** :

- **L'effondrement du régime nazi est brutal et lié à la défaite militaire.** Comme dans le cas du fascisme italien, il est totalement discrédité et il ne peut pas survivre à l'invasion. Les puissances alliées ont posé dès la déclaration de Moscou en octobre 1943 le principe du jugement des crimes nazis et leur accord pour éradiquer le nazisme, mais, par delà cet accord qui débouche sur le tribunal international de Nuremberg, quelles sont les réalités de cette éradication dans les différentes zones d'occupation? Quel est l'impact de la guerre froide naissante sur le processus de dénazification ?
- **Le régime soviétique auréolé par Stalingrad est au contraire conforté par la victoire. Le processus de sortie du totalitarisme est dans ce cas progressif.** Il n'aboutit à la chute définitive du régime que dans la dernière décennie du siècle. L'impression de brutalité de l'effondrement de l'URSS après celui du Mur de Berlin ne doit pas faire oublier les racines profondes de cet événement majeur de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle.

#### II. SUPPORTS D'ETUDE

##### 1. La dénazification de l'Allemagne et le procès de Nuremberg

Cette dénazification ne se résume pas au procès de Nuremberg, même si ce dernier en est la manifestation la plus emblématique et **met en place une dimension nouvelle du droit international**. Au cours d'un procès qui dure de novembre 1945 à septembre 1946, 22 hauts responsables nazis doivent répondre, devant le tribunal international de Nuremberg de quatre chefs d'accusation : complot pour dominer l'Europe, crimes contre la paix, crimes de guerre et, véritable nouveauté juridique, **crimes contre l'humanité**. Le principe ainsi posé va donner lieu à des actions en justice ultérieures contre des nazis (Eichmann, Barbie) et inspire toujours aujourd'hui les actions des tribunaux pénaux internationaux. Mais les peines prononcées à Nuremberg (12 condamnations à mort, 7 à la prison à vie, et 5 acquittements) ne sont que l'un des aspects les plus connus de la dénazification. De nombreux autres procès de responsables nazis de rang moins élevé sont conduits par les puissances d'occupation dans leurs zones respectives. Pour les trois zones occidentales, ces procès donnent lieu à 5000 condamnations, dont 800 à mort sur lesquelles 486 sont exécutées. La dénazification passe aussi dans ces zones par des questionnaires (« Fragebogen ») et est autant affaire de pédagogie que de justice (visite de camps de concentration imposées aux populations locales, projection de documentaires, retransmission de procès à la radio dont celui de Nuremberg...).

Mais elle se heurte à des réalités : comment trouver un nombre suffisant d'Allemands compétents non compromis pour permettre une remise en marche du pays ? Le 8 mai 1945 il y a 8 millions de membres du parti nazi en Allemagne ; à Bonn 102 médecins sur 112 sont nazis ; à Cologne, sur les 21 spécialistes du service des eaux 18 le sont... Par ailleurs, comme le souligne Konrad Adenauer en 1947, la prolongation de la dénazification risque de déboucher sur une réaction nationaliste plus que sur une contrition de la part de la population allemande. De plus, à cette date, le début de la guerre froide amène les occidentaux à suspendre les mesures de dénazification. Tout cela permet de comprendre l'impact finalement limité de la dénazification : en 1951 en Bavière 94% des juges et des procureurs et 77% des employés du ministère des finances sont d'anciens nazis ; au ministère des affaires étrangères à Bonn, un fonctionnaire sur trois est un ancien nazi.

Dans la zone soviétique, l'impact de la dénazification est également limité pour plusieurs raisons :

- le souci est moins de punir les nazis que d'asseoir solidement le pouvoir communiste ;
- l'interprétation communiste, qui fait du fascisme un produit du capitalisme aux abois, amène à cibler la répression sur des hommes d'affaires et des fonctionnaires soupçonnés d'avoir servi les intérêts de la classe dirigeante ;

- l'idée dominante est que le fascisme se concentrerait dans l'Allemagne de l'ouest capitaliste ;
- comme dans les zones d'occupation occidentales se pose le problème de trouver des Allemands compétents non compromis.

On peut même parler de récupération : au début des années 60, 10% des parlementaires communistes est-allemands sont d'anciens nazis et beaucoup de cadres de la Stasi sont d'anciens membres de la Gestapo.

## 2. La sortie progressive du totalitarisme en URSS : Khrouchtchev, la déstalinisation et ses limites ; Gorbatchev de la Glasnost à la disparition de l'URSS.

La chute du Mur de Berlin et la disparition de l'URSS deux ans plus tard surviennent au terme d'un long processus, amorcé avec la déstalinisation, et qui a connu des coups d'arrêt voire des reculs.

Après la mort de Staline, la **déstalinisation**, officialisée par **Khrouchtchev** lors du XXe Congrès du PCUS en 1956, se traduit par une libéralisation relative et par des velléités de réforme économique mais elle montre rapidement ses limites :

- Khrouchtchev donne un sanglant coup d'arrêt, dès 1956 à Budapest, aux espoirs que la déstalinisation a soulevé dans les démocraties populaires ;
- l'affaire Pasternak est l'une des manifestations des limites qu'il fixe à la libéralisation en URSS même ;
- ses tentatives de réforme du système économique et politique inquiètent la « Nomenklatura » et provoquent sa chute et l'arrivée d'une équipe où s'impose Brejnev : le temps de la « stagnation brejnévienne » et de la répression des « dissidents » dure jusqu'au début des années 1980.

Les maux qui rongent le pays sont alors évidents :

- une économie à la traîne, souffrant de pénuries chroniques et écrasée par le poids des dépenses militaires qu'impose le face à face avec les États-Unis et l'enlèvement dans le conflit afghan ;
- des indicateurs sociaux en baisse et un divorce croissant entre une « Nomenklatura » largement corrompue et une population au niveau de vie en berne.

Après son arrivée au pouvoir en 1985, **Gorbatchev** entreprend de réformer le système afin de le sauver :

- restructuration de l'économie et de l'appareil administratif (« Perestroïka ») ;
- « transparence » et liberté de l'information (« Glasnost ») après la catastrophe de Tchernobyl en 1986.

Mais ces réformes ne font que révéler les contradictions du système (comment concilier l'économie planifiée et le marché ? Comment concilier la Glasnost et la domination d'un parti unique ?) et elles réveillent en URSS même et dans les démocraties populaires les « niches de résistance », qui se manifestaient jusqu'alors par une « dissidence » minoritaire et réprimée mais surtout par une passivité des populations démotivées.

La fin du totalitarisme soviétique est d'abord le résultat d'un processus interne amorcé au temps de Khrouchtchev, et qui s'est accélérée sous Gorbatchev après une phase de « stagnation ». L'initiative est dans les deux cas venue du sommet, du fait d'une prise conscience par les deux dirigeants de l'impasse d'un système qu'ils souhaitent sauver. Si la libéralisation relative et les velléités réformatrices de Khrouchtchev ont débouché sur un recul, la Perestroïka et la Glasnost ont fait tomber ce qui restait d'un système usé, dont la chute ne peut s'expliquer seulement par celle du Mur de Berlin.

## III PIÈGES À ÉVITER

- Ne pas faire le parallèle entre les deux cas de figure.
- Limiter l'étude de la dénazification à celle du procès de Nuremberg.
- Oublier la portée ultérieure du principe de « Crime contre l'humanité » posé à Nuremberg.
- Minimiser la portée de la dénazification du fait de son atténuation au temps de la Guerre froide).
- Faire de la chute du Mur la cause de celle de l'URSS en n'inscrivant pas le processus dans la durée.
- Raconter en détail l'histoire de l'URSS en oubliant la problématique.

- Faire de Khrouchtchev un Gorbatchev avant la lettre et de Gorbatchev un nouveau Khrouchtchev (même s'ils voulaient, tous les deux, sauver le système Khrouchtchev n'a pas hésité à écraser la révolte de Budapest et Gorbatchev a rompu avec le triomphalisme soviétique)

## IV HISTOIRE DES ARTS

Des films permettent de resituer la dénazification dans l'Allemagne d'après guerre : par exemple, *Allemagne Année Zéro* de Roberto Rossellini (1947) et *Jugement à Nuremberg* de Stanley Kramer (1961).

Les parcours de certains artistes (H. von Karajan, L. Riefenstahl, Arno Breker...) sont assez significatifs de la réalité de l'impact de la dénazification dans les milieux artistiques.

Des pièces de théâtre de Thomas Bernhard (*Avant la retraite ; Place de héros*) permettent d'évoquer les limites de la dénazification en Autriche.

Les parcours de Soljenitsyne, d'Evtouchenko, de Noutsev ou de Rostropovitch témoignent de la place des artistes au cours du processus de sortie du totalitarisme en URSS.

Le film de Pavel Lounguine *La noce* (2000) montre l'alcoolisme, la violence et la misère ouvrière dans l'URSS finissante, celui d'Igor Minaiev, *Loin de Sunset Boulevard* (2008) montre la peur récurrente de la censure dans l'URSS de la fin des années 1980.

## V POUR ALLER PLUS LOIN

- Judt T., *Après guerre. Une histoire de l'Europe depuis 1945*, Armand Colin, 2007
- Wieviorka A., *Le procès de Nuremberg*, Liana Lévi 2006
- Vincent M.-B. (Dir.), *La dénazification*, Perrin coll. Tempus 2008
- Werth N. Staline, Histoire de l'Union soviétique de Khrouchtchev à Gorbatchev (1953-1991), PUF coll. Que-sais-je ? 2007

## Thème 4 – Colonisation et décolonisation

Rappel : ce thème doit être traité en 7 à 8 h

### Question : Le temps des dominations coloniales

- Le partage colonial de l'Afrique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle
- L'empire français au moment de l'exposition coloniale de 1931, réalités, représentations et contestations

#### I. PROBLÉMATIQUE

Cette question se décline en deux moments historiques qui correspondent à la fin de la conquête conduisant à une domination coloniale maximale, marquée par la préoccupation de la gestion des empires. Les études impliquent une vision à deux échelles différentes : d'abord celle d'un continent, l'Afrique puis celle d'un empire qui s'étend sur trois continents.

- **Le partage colonial de l'Afrique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle peut d'abord être traité avec des cartes**, établies à différentes dates, présentant un continent qui est presque entièrement colonisé à l'exclusion du Maroc, de l'Abyssinie et du Libéria. L'étude se situe au moment où l'exploration et la conquête sont quasiment achevées. Les rivalités européennes s'exacerbent autour du partage de ces territoires. La domination européenne est à son apogée, ce qui ne signifie pas qu'elle est absolue comme le montre la victoire des Abyssins sur les Italiens à Adoua en mars 1896.
- **L'empire français est le deuxième en extension après celui de la couronne britannique**, réparti sur trois continents (Afrique, Asie, Amérique). Il est étudié au moment de son développement maximum, après la conquête. La question se pose alors de l'administration de l'empire. L'analyse doit conduire à définir ce qu'est un empire colonial en mettant en évidence la diversité des situations administratives entre les territoires qui le composent. La colonisation des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles est très différente de celle des siècles antérieurs. L'esclavage a été officiellement aboli. Le système colonial génère rarement (sauf dans le cas de l'Algérie) la constitution de colonies de peuplement. Il se limite à la présence de coloniaux, essentiellement des fonctionnaires et des militaires, qui administrent les territoires.
- **Le fait colonial sous la Troisième république révèle la fragilité des principes démocratiques** et le poids des intérêts économiques et militaires sur le destin national. Faute d'investissements suffisants, la gestion des colonies devient le terrain privilégié de l'affairisme. La place de l'empire dans l'économie nationale reste néanmoins modeste. Le mythe de l'empire fondé sur la mission civilisatrice a imprégné la société française dans son ensemble. Il est mis en lumière par l'exposition coloniale de 1931 qui révèle toutes les ambiguïtés de la colonisation.
- **La contestation se fait jour sous de multiples formes. Elle ne prône pas nécessairement l'indépendance mais l'autonomie et la reconnaissance des droits civiques.** Ainsi, Léopold Sedar Senghor réfléchit à une forme de fédération africaine associée à égalité avec la France au sein d'un empire démocratique. En France, l'anticolonialisme n'est vraiment présent qu'au sein de l'extrême gauche et dans certains milieux intellectuels anticonformistes.

## II. SUPPORTS D'ÉTUDE

### 1. - La conférence de Berlin, en 1885, est un moment clé du partage colonial de l'Afrique.

Même s'il est faux d'affirmer qu'elle en est à l'origine, elle en a fixé les règles : la liberté et l'égalité du commerce dans les bassins du Congo et du Niger, la lutte contre l'esclavage et les conditions de reconnaissance des prises de possessions européennes sur les côtes. Les partages se font en 1890 (traités entre Anglais et Français en Afrique de l'Ouest et entre Anglais et Allemands en Afrique de l'Est), en 1894 (délimitation entre Français, Allemands et le Congo de Léopold II) et 1898 entre Français et Anglais après la crise de Fachoda. L'incidence de la colonisation sur les relations internationales est majeure : la recherche de puissance et de prestige international est devenue la première motivation des grands États européens qui cherchent à étendre au maximum leur domination sur des territoires de plus en plus vastes.

- **En France, le débat entre Jules Ferry et Georges Clémenceau, en 1885**, devant la Chambre permet d'analyser les arguments développés par les partisans et les adversaires de la course à la conquête de nouvelles colonies.
- Quelques personnages incarnent la colonisation. Il est possible d'aborder par exemple de manière plus concrète le fait colonial à travers **la vie de Pierre Savorgnan de Brazza**, explorateur et fonctionnaire colonial français d'origine italienne présent dans la région du bassin du Congo pendant près d'un quart de siècle. Son action est à l'origine de la formation de l'AEF (Afrique équatoriale française). Sa dernière mission aboutit à la fondation du Congo français.

### 2. - L'exposition coloniale internationale de Vincennes, organisée par le maréchal Lyautey, est un exemple de célébration des fastes de l'empire, illusion d'une puissance.

Cette grande fête révèle toutes les contradictions du fait colonial. Derrière le discours officiel qui exalte l'effort dans le domaine de la médecine, de l'éducation et des progrès économiques se cachent certaines réalités : insuffisance des investissements publics et privés, sous-développement des territoires et pauvreté des populations aggravée par la croissance démographique.

**L'entre-deux-guerres voit se développer la contestation contre l'ordre colonial.** Celle-ci s'incarne dans des personnages comme **Nguyên Ai Quôc, futur Hô Chi Minh**, fondateur du parti communiste indochinois en février 1930, dans des mouvements comme **l'Etoile nord-africaine de Messali Hadj** (1926) ou le **Néo-Destour** (1934) et dans des troubles comme ceux qui ont lieu au Tonkin en 1931.

## III. PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Ne pas mettre les études en perspective
- Raconter en détail la conquête et les crises qui ont conduit à la constitution des empires
- Présenter toute la colonisation européenne
- Opposer de manière schématique colonisation française et anglaise (la pratique de l'Indirect Rule est utilisée aussi par les Français)
- Se borner aux représentations coloniales

## IV. HISTOIRE DES ARTS

La colonisation menant à la découverte de civilisations hors du continent européen a profondément marqué l'art. Dans le cadre de l'histoire des arts, il est possible d'approfondir cette influence à travers des manifestations apparemment opposées :

Le Palais de la Porte Dorée (actuelle CNHI) a été construit à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931 par l'architecte français Albert Laprade, dans l'esprit du mouvement Arts & Crafts de John Ruskin. Le bas-relief de la façade du palais a été réalisé par Alfred Janniot, déjà connu pour la réalisation du décor du paquebot Ile-de-France en 1927. Les fresques intérieures comme le bas-relief cherchent à montrer les bienfaits de la colonisation et à promouvoir l'empire colonial français. On y retrouve des représentations des grands ports maritimes et des aéroports de l'Afrique, de Madagascar, des Antilles, de l'Asie et de l'Océanie, l'objectif étant de montrer les richesses économiques et humaines des colonies françaises.

L'influence de l'art africain sur l'art européen est éclatante à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les œuvres étant connues grâce aux expositions coloniales de 1889 à Paris, 1898 à Bruxelles. Elle est très sensible sur l'art moderne, dont Paris est une des capitales. Un travail sur les masques qui ont influencé Picasso, Gauguin, Braque, Vlaminck, mais aussi sur des poètes comme Apollinaire peut être fait.

L'iconographie sur la colonisation est particulièrement riche. Elle permet d'analyser la représentation de la colonisation et de l'indigène en France. De nombreuses affiches de propagande ont été éditées pour célébrer les grandes dates de l'entreprise coloniale, comme le centenaire de la présence française en Algérie. La publicité a largement utilisé le thème colonial en utilisant les stéréotypes sur les indigènes. L'Empire colonial sert de cadre à des films, dans des œuvres de fiction comme *Pepe le Moko* de Julien Duvivier en 1936, ou des documentaires comme *La Croisière noire* de Léon Poirier en 1925.

La colonisation a suscité une littérature d'une grande variété, romans, récits de voyage, livres d'aventure, bandes dessinées, qui ont participé à la construction des mythes coloniaux. Mais la littérature a aussi été l'un des grands moyens d'expression des contestations. Des intellectuels français (André Gide, *Voyage au Congo*, 1927 ou Michel Leiris, *L'Afrique fantôme* en 1934) et des colonisés (Léopold Sedar Senghor, René Maran...), ont pris la plume pour dénoncer les abus du système colonial.

## Pour aller plus loin

MICHEL Marc, *La colonisation européenne*, Documentation photographique, août 1997  
BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et VERGES Françoise, *La République coloniale, Essai d'une utopie*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque Albin Michel Idées », 2003  
BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et LEMAIRE Sandrine, *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours*. CNRS Editions Autrement. 2008  
DUCLERT Vincent, *1870 1914, La République imaginée*, Histoire de France, dir Joël CORNETTE, Belin, 2010  
HODEIR Catherine, PIERRE Michel, *L'exposition coloniale*, Complexe, 1991  
LIAUZU Claude (dir), *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris Larousse, coll. « à présent », 2007  
Le site de la CNHI [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr)  
Le site [etudescoloniales.canalblog.com](http://etudescoloniales.canalblog.com)

## Thème 4 – Colonisation et décolonisation

Rappel : ce thème doit être traité en 7 à 8 h

### Question : La décolonisation

Deux études :

- la fin de l'empire des Indes
- la guerre d'Algérie

#### I. PROBLÉMATIQUE

- **La décolonisation est un des phénomènes historiques majeurs de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.** L'étude qui est envisagée dans ce programme ne prétend pas à l'exhaustivité sur le sujet. Pour saisir le processus d'émancipation de la tutelle et de l'occupation par un État étranger deux cas ont été choisis, celui de l'Inde britannique et celui de l'Algérie qui appartiennent aux deux temps de la grande vague de décolonisation amorcée juste après la Seconde Guerre mondiale.
- **Ces deux cas ont chacun leurs caractères propres.** Leur analyse et leur confrontation permet **cependant de faire apparaître des points communs** qui amènent à réfléchir aux notions d'assimilation, d'intégration, d'autodétermination, de partition. De ce point de vue, il convient d'échapper à la classique opposition entre la Grande Bretagne qui aurait réussi une décolonisation pacifique et la France à qui l'indépendance aurait été arrachée. Cette vision est à nuancer : dans les deux cas on voit se déployer une extrême violence et les conséquences à court et moyen terme sont graves pour le colonisateur comme pour le colonisé.

#### II. SUPPORTS D'ÉTUDE

- **1. La fin de l'empire des Indes.**
- L'étude ne porte que sur la partie britannique de ce que l'on appelle « les Indes », ce qui amène à analyser le cas très complexe d'un sous-continent constitué d'une mosaïque de peuples. La décolonisation de l'Inde est en général présentée comme l'exemple d'une indépendance consentie et négociée de la part des Britanniques. Or elle se termine par de violents affrontements entre hindous et musulmans, conséquence du caractère improvisé de la partition et de l'importance prise par les fondamentalistes qui, depuis les années 1929-1930, ont provoqué le divorce entre les communautés. Il convient donc en suivant l'historiographie récente de s'interroger sur cette issue : la partition est-elle un accident de l'histoire ou était-elle inéluctable ?
- Si, par pragmatisme, les Britanniques sont conscients en 1945 de la nécessité d'accorder l'indépendance, ce qui amène à des négociations très diplomatiques, l'accélération des événements sur le terrain rend presque inéluctable une partition décidée sur fond de violence la plus extrême et la situation leur échappe complètement. La partition amène à la création de deux États toujours antagonistes. Le travail autour d'un personnage comme **Gandhi** permet d'aborder les contradictions du cas de l'indépendance de l'Inde : membre de l'élite qui a profité du système



colonial avant de se rebeller contre lui, par la non coopération, la désobéissance civile et la non-violence qui échoue. Son assassinat, alors qu'il est désespéré devant le déchaînement de la violence et devant la partition, marque l'échec de ses conceptions.

## - **2. La Guerre d'Algérie, 1954-1962**

- **Pour l'Algérie**, il convient de mettre en évidence une situation de guerre qui ne dit pas son nom, de l'enlèvement dans l'affrontement d'une France qui reste longtemps cramponnée à la fiction de l'Algérie française. L'autre sujet incontournable est l'analyse de l'opinion en métropole, marquée par les humiliations de la Seconde Guerre mondiale encore très proche. Le rôle de l'armée, traumatisée par le règlement du problème indochinois, doit aussi être analysé ainsi que celui des Européens d'Algérie. L'étude du processus de décolonisation doit prendre en compte les conséquences pour la France : fin de la Quatrième République, retour du général de Gaulle au pouvoir et fondation de la Cinquième République, ce qui peut être corrélé avec la dernière étude de la question du thème V sur la République, trois républiques.

- **La guerre d'Algérie a été depuis cinquante ans un enjeu de mémoire en France comme en Algérie.** Pour traiter cette question, il apparaît donc fondamental de faire prévaloir la démarche historique critique et rigoureuse, dans la mesure où il s'agit d'un sujet sur lequel les passions s'exercent encore. Il importe donc de bien distinguer histoire et mémoire. Tous les spécialistes insistent aussi sur la guerre des mots qui désignent les événements (« guerre d'Algérie » selon les Français, « guerre de libération » ou « d'indépendance » selon les Algériens) et sur les acteurs (fellaghas ou terroristes d'un côté, moudjahidines ou martyrs de la révolution de l'autre). Le nombre des victimes est aussi un sujet de polémiques. Enfin, il convient d'aborder le problème des dates : s'il reste incontestable que la guerre a débuté avec les attentats de la Toussaint 1954, il faut rapidement évoquer les révoltes de Sétif et de Guelma en mai 1945 et surtout l'impossibilité des réformes jusqu'en 1954.

- Pour mesurer les **ambiguïtés et difficultés du cas algérien on peut travailler sur le sort des harkis**, rejetés par la France comme par l'Algérie, véritable sujet tabou pendant de nombreuses années après la fin de la guerre d'Algérie. De nombreux ouvrages parus récemment permettent de réfléchir sur le cas de ces supplétifs algériens musulmans de l'armée française, abandonnés par la France aux repréailles du FLN ou entassés dans des camps de fortune en France.

### III. PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Faire un cours spécifique sur les causes de la décolonisation
- Accorder trop de place à l'événementiel
- Céder à une vision hagiographique de certains des grands acteurs
- Ne pas mettre en relation les deux études avec la problématique générale du thème et entre elles

### IV. HISTOIRE DES ARTS

- Le cinéma s'est largement emparé de la décolonisation et il offre une double vision celle de la métropole et celle des États nouvellement indépendants. Certains films peuvent servir de base à une étude : pour l'Inde *Gandhi*, de Richard Attenborough, malgré sa tendance marquée à l'hagiographie. Les événements de la guerre d'Algérie ont souvent servi de toile de fond ou de sujet principal au cinéma français ou algérien : *Avoir vingt ans dans les Aurès* de René Vautier

(1972), *L'honneur d'un capitaine* de Pierre Schoendoerffer (1982), *Chroniques des années de braise* de Mohamed Lakhdar Hamina (1975), *Cartouches gauloises* de Mehdi Charef (2007) ...

### **Pour aller plus loin**

- Droz Bernard, *Histoire de la décolonisation au XXe s*, Paris, Le Seuil, 2006
- Droz Bernard, *La décolonisation*, Documentation photographique, mars-avril 2008
- Zancarini-Fournel, M, Delacroix, C, *La France du temps présent*, Belin, 2010
- Branche Raphaëlle et Thénault Sylvie, *La guerre d'Algérie*, Documentation photographique, août 2001
- Markovits Claude, *Histoire de l'Inde moderne, 1480-1950*, Paris, Fayard, 2004
- Pervillé Guy et Marin Cécile, *Atlas de la guerre d'Algérie, de la conquête à l'indépendance* Paris, Autrement, 2003
- Dossier « les archives » du Monde 2 n°241 du 27 septembre 2008, *Les harkis, oubliés de l'histoire*.

# Les Français et la République

15-16h

## Question

### La République et les évolutions de la société française

#### I. PROBLEMATIQUES

La question porte sur une période qui va des années 1880 à aujourd'hui. **Elle s'intéresse à la manière dont la République s'est adaptée aux évolutions sociales et culturelles qu'a connues la France depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle** : changements des structures sociales, affirmation des femmes, mutations des religions. Elle s'interroge sur la capacité de l'idée républicaine telle qu'elle a été définie sous la III<sup>e</sup> République, à évoluer pour répondre à ces bouleversements en montrant à la fois les réformes engagées et leurs limites.

Dans cette optique, **la question analyse l'intégration de catégories qui, à l'origine, n'étaient pas au centre des préoccupations des républicains : les ouvriers et les femmes**. Il s'agit de comprendre les logiques de leur exclusion, de mettre en évidence les moments et les stratégies qui ont conduit à leur intégration à la République. **L'étude de la laïcité** montre comment une notion inséparable du projet républicain des années 1880 a été l'objet de débats récurrents depuis plus d'un siècle et se trouve confrontée aux défis du nouvel équilibre entre les religions en France et aux transformations des manières de croire.

#### II. SUPPORTS D'ETUDE

1. La République et la question ouvrière : le Front populaire.

**Le Front populaire marque un tournant dans les relations entre la République et les ouvriers**. Dans les années 1930, ces derniers restent marginalisés, le régime s'étant enraciné dans les campagnes et avec l'appui des classes moyennes et ayant rejeté le modèle révolutionnaire illustré par la Commune. De leur côté, les ouvriers ne se reconnaissent pas dans les républicains de gouvernement d'origine bourgeoise. Malgré une amélioration de leur condition depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ils demeurent dans une situation fragile qui est aggravée par la crise économique de 1929.

Le Front populaire rompt avec cette situation en assurant une intégration plus complète des ouvriers dans la République.

Avec l'arrivée au pouvoir du premier gouvernement dirigé par un socialiste, **les ouvriers trouvent une reconnaissance auprès de l'Etat**. Les grandes réformes du Front populaire visent non seulement à améliorer la condition ouvrière mais aussi à démocratiser la culture avec la politique de Jean Zay à l'Education nationale et de Léo Lagrange pour les loisirs. De plus, avec les accords Matignon, l'Etat s'érige en arbitre du conflit social entre les ouvriers et les patrons.

**Le Front populaire voit aussi le renouveau et la mutation du mouvement ouvrier**. Il provoque une brusque augmentation des effectifs des organisations ouvrières. Il voit aussi l'émergence du PCF comme parti représentant de la classe ouvrière. Comme la SFIO l'avait fait au début du XX<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion de Jaurès, la stratégie de ralliement du PCF à la République contribue à celui des ouvriers.

**Les grèves des mois de mai et de juin 1936 ont enfin favorisé l'affirmation de**

**l'identité ouvrière.** Davantage que des revendications politiques, elles expriment une fierté d'être ouvrier. Ces grèves sont aussi le révélateur des mutations d'une classe ouvrière désormais dominée par les travailleurs de la grande usine soumis aux méthodes tayloriennes. Elles contribuent à fixer la représentation d'une classe ouvrière unie qui se réclame des valeurs de la République.

2. La République, les religions et la laïcité depuis les années 1880.

La deuxième étude s'intéresse aux rapports entre la République et les religions. **Ceux-ci sont commandés par l'idée de laïcité, notion consubstantielle au projet républicain et qui se construit par opposition à l'Eglise catholique.** Sans faire de la France une exception, il s'agit d'analyser les caractères de la laïcité républicaine à partir des textes des pères fondateurs de la République, comme Ferdinand Buisson, ou des débats sur la loi de 1905 : neutralité de l'Etat en matière de religion, liberté et égalité des cultes, liberté de conscience. Il convient d'insister sur le fait que le modèle qui s'impose sous la III<sup>e</sup> République est celui d'une laïcité tolérante qui repose sur le respect de la liberté et qui s'oppose à une laïcité de combat incarnée notamment par Emile Combes.

Un deuxième objectif est de suivre **les évolutions de la laïcité depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.** Après la crise des Inventaires (1906-1907) qui suit la loi de Séparation, la question laïque s'apaise sans toutefois disparaître. Elle ressurgit périodiquement (1924-1925, 1949, 1959, 1984, 1993), le plus souvent à propos de l'école. Mais, un changement est intervenu depuis trente ans avec les mutations du champ religieux : changement d'équilibre entre les religions, individualisation de l'expérience de la religion qui s'est traduit par de nouvelles attentes, de nouvelles pratiques qui échappent en grande partie aux institutions religieuses. L'affaire du voile en 1989 a mis en évidence ces transformations auxquelles la laïcité se trouve confrontée.

Sur la longue période, **l'étude peut s'appuyer sur la question scolaire.** Les grandes lois des années 1880 définissent le projet républicain d'émancipation individuelle, d'autonomie de la conscience, de formation du citoyen qui est au fondement de la laïcité. L'école est ensuite le principal enjeu des luttes entre les défenseurs de la laïcité et l'Eglise catholique. Elle est ainsi le lieu où se sont manifestés les nouveaux défis auxquels doit répondre la laïcité aujourd'hui.

3. La place des femmes dans vie politique et sociale de la France au XX<sup>e</sup> siècle.

Pour cette troisième étude, il convient de partir de la situation politique et sociale des femmes au début du XX<sup>e</sup> siècle afin de mettre en évidence **la contradiction entre les idéaux républicains universalistes et la condition des femmes,** contradiction qui remonte à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Les républicains justifient les différences entre hommes et femmes au nom d'une altérité radicale et d'une inégalité entre les sexes. Cette conception explique le siècle qui sépare le suffrage masculin du droit de vote des femmes. De ce point de départ, l'étude doit dégager les trois voies de l'émancipation des femmes tout en soulignant les limites de celle-ci.

**La première grande conquête est celle des droits politiques.** Elle s'engage à l'initiative des mouvements féministes qui se créent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais leur influence reste limitée à cause de leurs divisions et du poids de la Première Guerre mondiale et ils ne sont qu'un des facteurs qui contribuent à l'extension du droit de vote en 1944 à côté du rôle des femmes dans la Résistance, du contexte de la Libération, de la comparaison internationale peu flatteuse. Malgré cette avancée, la domination des hommes sur la vie politique n'a guère été remise en question en dépit de l'action du législateur (loi sur la parité en 2000).

C'est que, une fois le droit de vote obtenu, **la question de la place de la femme se déplace vers la maternité,** domaine que les hommes considéraient comme le symbole de la condition féminine. Après la Première Guerre mondiale, la législation est durcie avec

la loi de 1920 qui punit sévèrement l'avortement et qui interdit la propagande malthusienne et la vente de moyens contraceptifs. Dans ce domaine, les changements se situent dans les années 1960-1970 avec des lois fondatrices (loi Neuwirth en 1967, loi Veil en 1975) liée au rôle d'un mouvement féministe à son apogée (création du MLF en 1970). Les avancées ne se limitent pas à la maternité mais s'étendent aux relations à l'intérieur de la famille. Entre 1965 et 1975, plusieurs lois y établissent l'égalité entre hommes et femmes.

**Enfin, la troisième grande évolution concerne le travail.** Cet aspect peut être corrélé avec l'étude de la place de la femme dans la population active en France depuis les années 1850 développée dans le thème I du programme. Il convient en premier lieu de noter la précocité du travail féminin en France, les femmes représentant 30% de la population active au début du XX<sup>e</sup> siècle. La situation évolue à partir des années 1960 : le taux de féminisation, resté assez stable depuis la Première Guerre mondiale, connaît une hausse importante tandis que les secteurs d'activité changent avec la très forte tertiarisation des emplois féminins. Cependant, la situation professionnelle des femmes demeure plus précaire que celle des hommes : salaires moins élevés, taux de chômage plus important, emploi à temps partiel plus fréquent. S'y ajoute le poids des tâches domestiques qui restent assurées à 70% par les femmes. Cette situation contraste avec la réussite scolaire des filles, supérieure à celle des garçons.

### III. PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Faire de la laïcité une idée de combat
- Faire de l'islam le défi unique auquel est confrontée la laïcité aujourd'hui
- Faire un récit chronologique et uniquement politique du Front populaire
- Faire un cours sur la condition ouvrière depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle
- Présenter l'évolution de la place des femmes de manière trop linéaire

### IV. HISTOIRE DES ARTS

- De nombreux films des années 1930 illustrent la vie, le travail et les revendications des ouvriers. On peut citer entre autres le film de René Clair, *A nous la liberté* en 1931, les films de Jean Renoir comme *La vie est à nous* en 1936, *La Belle Equipe* de Julien Duvivier en 1936... L'image de Jean Gabin, incarnation du héros issu des classes populaires, s'y construit.
- Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes s'affirment dans tous les domaines artistiques : le cinéma avec Germaine Dulac, la photographie avec Germaine Krull, la mode avec Jeanne Lanvin ou Coco Chanel, la musique avec Lili et Nadia Boulanger ou Germaine Tailleferre. La plupart de ces artistes défendent des positions féministes que l'on retrouve dans une abondante littérature dont le roman de V. Margueritte, *La garçonne* (1922) et le *Deuxième sexe* (1949) de Simone de Beauvoir sont les exemples les plus connus. Ces œuvres appellent à une libération du corps par le changement du costume mais aussi la revendication à une sexualité plus libre que l'on retrouve dans les tableaux de Marie Laurencin ou à ceux de Tamara de Lempicka. Manifestes féministes, les œuvres des artistes des années 1960-1970 traduisent l'évolution de la condition des femmes à cette époque, la revendication d'une sexualité plus libre, les nouvelles relations entre hommes et femmes. Ces thèmes nourrissent les « films de femmes » qui se multiplient dans les années 1970 avec des réalisatrices comme Chantal Akerman ou Agnès Varda (*L'une chante, l'autre pas*, 1977).

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Sur le Front populaire :

Noiriel, G, *Les ouvriers dans la société française, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Seuil, 1988

Tartakowsky, D, Margairaz, M, *L'avenir nous appartient : histoire du Front populaire*, Larousse, 2006

- Sur les religions et la laïcité :

Baubérot, J, *Laïcité, 1905-2005, entre passion et raison*, PUF, 2000

Weill, P, dir, *Les politiques de la laïcité au XX<sup>e</sup> siècle*, PUF, 2007

- Sur les femmes :

- Achin C, Levêque S, *Femmes en politique*, La Découverte, 2006

- Bard, C, *Les Femmes dans la société française du XX<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 2002

- Dermenjian, G, Jami, I, Rouquier, A, Thebaud, F, *La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte*, Belin, 2010.

## Aménagement, développement et prospective des territoires

La montée en puissance de la notion d'aménagement en géographie est liée à une transformation fondamentale de la relation contemporaine qu'entretiennent les sociétés avec l'espace. En effet, les facteurs de développement et d'attractivité des territoires ont profondément évolué. Certains territoires ont la capacité de se développer plus ou mieux que d'autres, et le moteur de leur développement est d'abord humain. Ces territoires-là sont habités de groupes sociaux qui identifient, produisent, parfois « inventent » des ressources, sur des échelles territoriales variées.

Le programme de géographie de la classe de première intègre l'étude de **cas d'aménagements** ponctuels qui sont abordés dans le contexte des territoires de proximité (thème 1, question 1). Mais il conduit également à analyser des **politiques d'aménagement** qui peuvent notamment être explorées à l'échelon de la région, de l'Etat, et de l'espace européen (thème 1 question 2 et thèmes 2 et 3).

### DEFINITIONS

Qu'est ce qu'un aménagement ?

Un « aménagement » est le produit d'une modification volontaire de l'organisation de l'espace. Dans une première acception très ponctuelle, il s'agit d'un équipement collectif permanent destiné à un usage public : établissement éducatif, culturel, sportif ou sanitaire, équipement routier, aérien ou ferroviaire. L'aménagement, qui est dans ce cas un équipement unique, mais d'une certaine ampleur, peut être construit *ex-nihilo* ou bien s'inscrire dans une opération de modification, d'agrandissement, de changement de destination d'un équipement existant (exemple : ancienne usine réhabilitée en musée).

L'aménagement peut répondre à une deuxième acception plus englobante. Il s'agit alors d'un ensemble de modifications foncières et/ou de constructions qui visent à adapter un morceau du territoire local à une nouvelle fonction. On peut citer dans ce cas un quartier résidentiel, une zone d'activité, un parc de loisirs, ou un parc naturel ... Dans tous les cas, l'aménagement opère une mutation dans l'utilisation du sol, et cela induit une évolution des valeurs foncières en même temps qu'une transformation des modes de production et d'occupation de l'espace.

## Qu'est ce qu'une politique d'aménagement ?

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le ministre de l'équipement Eugène Claudius-Petit a proposé la définition suivante de l'aménagement du territoire : « C'est la recherche, dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques. »

Depuis, les définitions de la politique d'aménagement se sont multipliées, en même temps que les visées poursuivies par ces politiques. Aujourd'hui, la politique d'aménagement du territoire doit répondre à de nouveaux enjeux. L'Etat a la responsabilité de la cohésion nationale et vise toujours, en principe, la réduction des inégalités entre les territoires. Mais cet objectif n'est pas simplement rempli par une démarche de réparation ou de redistribution. **En maniant différents instruments qui accompagnent ou stimulent le tissu économique et social, l'autorité publique veut donner à chaque territoire les moyens de concevoir et de mettre en œuvre son potentiel de développement, et ce de manière durable.**

## Qu'est ce qu'une politique de développement territorial ?

L'espace joue un rôle majeur dans la dynamique économique et dans la production de l'innovation (proximité des acteurs, effets d'agglomération, externalités positives comme la qualité et la disponibilité des ressources). Tous les acteurs institutionnels, quelle que soit l'échelle (de la commune rurale à la métropole ou à la région) cherchent à attirer les actifs, et parmi eux les plus créatifs et porteurs d'innovation pour entretenir ou relancer une dynamique économique positive. Différents outils s'offrent à eux, parmi lesquels des instruments incitatifs (primes diverses), des politiques d'infrastructures (permettant d'améliorer la connexion du lieu considéré avec les grands espaces productifs et créatifs), des outils de stimulation de réseaux d'acteurs (universités et entreprises) et des stratégies de communication permettant de créer ou de parfaire une « identité territoriale ».

## Qu'est ce qu'une démarche de prospective territoriale ?

Les documents d'aménagement produits par les institutions à différents échelons du territoire discutent de l'opportunité d'aménagements et d'équipements d'envergure, qu'il faut anticiper parfois longtemps à l'avance. Cela oblige les aménageurs à inscrire leur réflexion stratégique dans le moyen terme, en essayant de décrire les perspectives de développement d'un territoire à l'horizon de deux ou trois décennies (voire davantage). Dans cette optique, les démarches de prospective complètent les plans et programmes d'aménagement. **Ces démarches consistent à imaginer les avenir possibles du territoire, en ayant par exemple recours à des scénarios exploratoires qui nourrissent la production de représentations partagées par des acteurs diversifiés.** Ainsi, les travaux de prospective sur lesquels se fondent un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) sont issus d'ateliers collectifs, intégrant des publics diversifiés (associations, forces économiques, ...). Chaque partie est invitée à exprimer des hypothèses sur le futur, l'ensemble dessinant une vision non de ce qui va se passer, mais seulement ce qui *pourrait* se passer.

## EVOLUTIONS CONTEMPORAINES DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT

### De l'aménagement du territoire à l'aménagement des territoires

En France, la politique d'aménagement a longtemps été définie par l'Etat et, en son sein, par les agents de certains services centraux comme la DATAR et le Commissariat général au Plan. Mais, depuis plus de trente ans, différentes étapes de **décentralisation et de déconcentration des pouvoirs** se sont succédées.

Ainsi, des compétences de plus en plus nombreuses ont été dévolues à des collectivités de plein exercice (région, départements, communes). En même temps, l'Etat se réorganisait pour que ses



agents prennent leurs décisions et exercent leurs responsabilités au plus près des réalités de terrain. Enfin, depuis la fin des années 1990, l'Etat a vivement encouragé le regroupement des collectivités locales en établissements publics de coopération intercommunale, EPCI (les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines, demain les métropoles).

**Le nombre d'acteurs institutionnels en charge de compétences d'aménagement de l'espace et de développement des territoires a donc connu un accroissement remarquable**, d'autant plus qu'un grand nombre de syndicats, sociétés d'économie mixte conçoivent et gèrent des projets plus limités en partenariat, parfois, avec les chambres consulaires (cas d'aéroports par exemple). Le nombre des documents d'aménagement a considérablement augmenté, les thématiques abordées se sont spécialisées (aménagement urbain, économique, sanitaire, culturel, environnemental ...) et les niveaux d'échelle se sont multipliés (on produit des documents d'aménagement depuis le niveau local jusqu'au niveau européen).

### **L'infléchissement des politiques d'aménagement vers de nouveaux objectifs**

La politique d'aménagement du territoire connaît en France une assez grande stabilité de ses grands principes, mais elle a recours, selon les époques comme selon le contexte économique, social et politique, à des modes d'action distincts. En fonction des moments, on repère parfois l'utilisation d'outils favorisant plutôt la création d'espaces et de fonctions (création de villes nouvelles, d'espaces technologiques, de parcs naturels). A d'autres moments, et dans certaines zones, la politique d'aménagement paraît plutôt donner la priorité à des actions de réparation, de rénovation, de compensation (on peut prendre pour exemple la politique de la ville et de rénovation urbaine, ou les politiques envers les zones fragiles de moyenne montagne). **Enfin, plus récemment, la politique d'aménagement du territoire a été redéfinie sur la base d'un triptyque** : il s'agit désormais de fonder la vision des territoires, quels que soient leur échelle, sur l'équilibre entre **la compétitivité, la cohésion et la durabilité**.

### **Les nouvelles formes d'action publique**

Cette nouvelle vision s'accompagne d'une large diversification des méthodes et des instruments de l'action publique. La généralisation de la pratique de **l'appel à projets** crée de l'émulation, sinon de la concurrence entre les entités locales (pôles de compétitivité, pôles d'excellence rurale, etc.). La **labellisation** qui s'ensuit (labellisation portant à la fois sur des territoires et sur des systèmes d'acteurs en réseau) représente aussi une pratique en forte expansion. Les stratégies de **valorisation territoriale** (politiques d'image, slogans, marques de territoires) empruntent aux techniques du marketing. Enfin, les acteurs de l'aménagement intègrent désormais des **instances de concertation**, qui peuvent, au nom de la **démocratie participative**, s'adresser directement au citoyen ou à des corps constitués (associations, groupes professionnels); ils organisent par ailleurs de plus en plus de **débats** et de **consultations publiques** (s'appuyant au besoin sur les réseaux sociaux).

PLANS, SCHEMAS, CONTRATS : TROIS SUPPORTS DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT

### **Une démarche centrale de l'aménagement : la planification spatiale**

Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire ou d'urbanisme, la France possède une longue tradition en matière de planification. L'Etat reste un acteur important de l'aménagement qui intervient à un niveau stratégique : c'est le cas dans le projet du Grand Paris, mais aussi dans l'élaboration des directives territoriales d'aménagement (comme celle qui concerne l'Estuaire de la Loire, où la superposition des enjeux de protection et de développement créent des besoins d'étude et de concertation spécifiques. En revanche, tous **les autres outils de planification des territoires sont à présent instruits par les collectivités locales** : plan local d'urbanisme pour les communes (**PLU**), schéma de cohérence territoriale (**SCOT**) intégrant plusieurs dizaines de communes autour d'un bassin de vie et d'emploi. Tous ces plans intègrent, au minimum, une réglementation de la fonction ou de la vocation des sols et un volet cartographique.

D'autres plans peuvent être définis en fonction de besoins particuliers, et sur des échelles de territoires pertinentes : il en va ainsi des plans de déplacement urbain (**PDU**). En outre, des groupements de communes peuvent produire des plans pour gérer des territoires particuliers : ainsi, les parcs naturels disposent d'un plan spécifique.

### Des schémas régionaux pour le pilotage stratégique des territoires

La planification stratégique produite à l'échelon régional diffère fortement de la planification communale ou intercommunale. Elle cherche moins à préciser la destination de telle ou telle parcelle qu'à tester la cohérence d'ensemble d'une démarche de développement territorial. A travers la mise en œuvre de schémas régionaux de cohérence écologique, de schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (**SRADDT**), ou encore de schéma régionaux de développement économique (**SRDE**), les régions construisent des démarches souvent participatives et interrogent le devenir des grandes structures territoriales sur un horizon d'une vingtaine d'années.

Ces documents intègrent donc une **démarche d'analyse prospective**, et peuvent proposer une charte d'action (où sont présentés les actions et programmes à mettre en œuvre), ainsi que des documents cartographiques. Si tous ces documents ne possèdent pas de portée normative, ils ont vocation à nourrir le contrat de projet Etat – Région (CPR).

### Les programmes et contrats d'aménagement

La pratique de l'aménagement est souvent résumée par cette formule : " un territoire, une stratégie, un contrat ". La contractualisation représente l'étape clé de négociation et d'articulation des projets portés par différents niveaux institutionnels territoriaux. Elle permet de croiser les objectifs et de réserver les moyens financiers correspondants. Les **contrats de projet Etat-Région**, quinquennaux, en constituent la clé de voûte, mais régions et départements multiplient, eux aussi, les contrats signés avec des entités plus petites (agglomérations par exemple).

Niveaux de collectivités	Principaux champs de compétences	Types de documents consultables
<b>Commune</b>	Enseignement primaire, action sociale, animation économique, culture, sports et loisirs	Plan local d'urbanisme (PLU)
<b>Intercommunalités</b> (Communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines)	Développement économique Aménagement et planification	Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)  Agenda 21 ou Charte de développement durable (non obligatoire)  Exercices de prospective (non obligatoire)
<b>Département</b>	Action sociale en direction des personnes âgées, des handicapés, de la petite enfance, insertion par l'emploi, collèges, routes	Schéma de développement routier  Agenda 21 ou Charte de développement durable (non obligatoire)  Exercices de prospective (non obligatoire)
<b>Région</b>	Développement économique et formation professionnelle, grandes infrastructures, transports	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT)

	(TER), lycées	Schéma régional de développement économique (SRDE)
<b>Etat</b>	Compétences régaliennes	Exercices de prospective territoriale type France 2040 (DATAR)  Notes et études du Conseil d'Analyse Stratégique  Rapports du conseil économique, social et environnemental  Sites des DREAL (accessibles depuis <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a> )
<b>Union européenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de cohésion</li> <li>- Politique de compétitivité, d'innovation</li> <li>- Pilier territorial de la politique agricole commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen</li> <li>- <a href="http://www.ums-riate.fr">www.ums-riate.fr</a></li> </ul>

#### POUR ALLER PLUS LOIN

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Portail de la direction générale des collectivités locales, ministère de l'intérieur : <a href="http://www.dgcl.interieur.gouv.fr">www.dgcl.interieur.gouv.fr</a></li> <li>- Portail de la fédération nationale des agences d'urbanisme : <a href="http://www.fnau.org">www.fnau.org</a></li> <li>- INSEE portail des collectivités locales : <a href="http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=collectivites.htm">http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=collectivites.htm</a></li> <li>- Maison européenne des pouvoirs locaux français : <a href="http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/">http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/</a></li> <li>- Sénat, Observatoire de la décentralisation : <a href="http://www.senat.fr/observatoire_decentralisation/">http://www.senat.fr/observatoire_decentralisation/</a></li> <li>- Site de la DATAR : <a href="http://territoires.gouv.fr">http://territoires.gouv.fr</a></li> </ul>
---

## Le jeu des échelles dans le programme de géographie de première

### Un programme articulé autour de la notion d'emboîtement d'échelles

Le programme de géographie de première, est organisé en « Quatre thèmes correspondant chacun à un échelon territorial, du local au mondial » ; un des enjeux majeurs de sa mise en œuvre est de ne pas traiter ces différents échelons de l'analyse géographique de manière indépendante, mais de les articuler. Les notions **d'échelles différenciées** et de leurs **emboîtements** sont précisées dans l'introduction au programme ; la capacité des élèves à repérer et à utiliser des niveaux d'échelle différents, à les mettre en relation, essentielle en géographie, figure dans le tableau **Capacités et méthodes** commun aux programmes d'histoire et de géographie des classes de seconde et de première et constitue un objectif d'apprentissage, en liaison avec les thèmes étudiés.

L'usage courant des expressions « grande échelle »/ « petite échelle » tend à se substituer au sens arithmétique qui voudrait, dans toute sa rigueur, que la "grande échelle" soit réservée aux plans, au cadastre, et que la plus "petite échelle" s'applique au niveau planétaire. L'emploi des expressions échelle - ou niveau territorial, local, régional, national, européen, mondial, permet de lever cette difficulté. Lors d'une étude géographique, **les changements d'échelle** peuvent s'effectuer par sauts, d'un niveau à l'autre ; c'est le cas avec l'utilisation de plusieurs cartes imprimées représentant le même espace à différentes échelles. Les globes virtuels permettent, eux, des changements de zoom en continu, mais aussi des balayages glissés, à une même échelle, d'une région à l'autre ; leur utilisation renouvelle la nécessité de faire identifier de manière rigoureuse, l'échelle, ou les échelles retenues à un moment donné.

**La notion « d'emboîtement d'espaces »** permet de rendre compte des influences entrecroisées qui s'exercent entre les différents niveaux d'échelles, contribuant au fonctionnement des territoires ; elle s'exprime dans deux figures principales.

- **Le puzzle** : assemblage d'unités spatiales sur un même plan ; il aboutit à la constitution d'entités territoriales plus vastes : régions assemblées en États, États rassemblés par adhésion à une union (économique, monétaire, douanière, etc.).

- **Les poupées russes** : dans ce mode d'approche, l'échelon le plus petit (local) s'emboîte dans l'échelon immédiatement supérieur (région, État national), ceci jusqu'à l'Union européenne et enfin jusqu'à l'espace mondial.

Le fonctionnement réel des territoires complexifie ces schémas. Les relations pyramidales de hiérarchisation/polarisation urbaine conduisant du bourg-centre à la métropole régionale, puis nationale, sont par exemple court-circuités par les effets des moyens rapides des mobilités

(desserte ferroviaire, LGV, voies routières rapides, lignes aériennes) qui permettent une accessibilité différentielle mesurée en distance-temps ou distance-coût. Les acteurs géographiques se jouent, et de multiples manières, des échelles en s'affranchissant, volontairement ou non, de certains échelons : relations de niveau à niveau entre métropoles de même rang, dans la logique des archipels métropolitains délaissant les espaces proches ; partenariats entre des entités spatiales ayant des intérêts communs (villes à une heure de Paris, régions de l'Arc atlantique) ; villes ou régions privilégiant l'échelon européen dans l'objectif de s'affranchir de la tutelle de l'État national et de renforcer leur autonomie ; entreprises transnationales optimisant dans leurs choix d'implantation les avantages comparatifs du global, du national et du local (coût du travail, débouchés commerciaux, fiscalité, législation, aides spécifiques, etc.).

## Le jeu des échelles dans le parcours du programme

L'articulation de différents niveaux d'échelle s'impose à chacun des échelons territoriaux abordés afin de mettre à jour interactions et interrelations nécessaires à la compréhension des situations géographiques étudiées.

### Thème 1. Comprendre les territoires de proximité

Dans ce premier thème, **la notion de proximité** est appréhendée sous le double aspect des « territoires du quotidien » et de « La région, territoire de vie, territoire aménagé » ; dans chacun de ces cas, c'est le point de vue de l'habitant qui prévaut (territoire proche du lycée, région où est situé le lycée). Une dérive consisterait à traiter ces territoires comme des isolats, coupés des espaces englobants ; elle peut être évitée par l'identification des acteurs – bien souvent multiples - de l'aménagement étudié (collectivités territoriales, État, Union européenne, entreprises locales ou d'origine plus lointaine etc.). Dans l'étude de la région où est situé le lycée, le programme demande explicitement d'élargir le regard au **cadre national** mais aussi **européen**.

### Thème 2. Aménager et développer le territoire français

**Le niveau national** constitue le cadre principal de ce thème ; il ne s'agit pas pour autant de présenter, comme c'est le cas sur certaines représentations cartographiques, le territoire national comme une « île » flottant dans le vide ; et ceci d'autant moins que la pertinence des frontières de l'État national est questionnée aussi bien en ce qui concerne la gestion durable des milieux, que par les modalités de fonctionnement des espaces géographiques (mobilités, mondialisation) ; la question des niveaux d'échelle se révèle plus particulièrement centrale dans certains sujets d'étude.

Par exemple l'étude de cas portant sur un territoire de l'innovation est fondée sur la prise en compte de **l'échelle locale** (système productif local, pôle de compétitivité) avec un fonctionnement, en réseau de proximité, d'entreprises qui peuvent être à la fois partenaires et concurrentes ; elle invite également à un élargissement à **l'échelle nationale** et à celle de **l'Union européenne** (politiques d'aide à l'innovation). De même, l'étude des espaces de production agricole ne peut se réduire à un constat statique des productions ; elle suppose de placer l'entreprise agricole, unité élémentaire de production, dans les multiples systèmes économiques et spatiaux dans lesquels elle s'insère, en amont comme en aval de la production. **L'articulation des niveaux d'échelle** est également au cœur de l'étude de cas portant sur Roissy, ainsi que dans la mise en évidence de l'inégale insertion du territoire national dans les réseaux de transport et communication numérique.

### **Thème 3. L'Union européenne : dynamiques de développement des territoires**

L'étude géographique **du niveau européen**, abordé en termes d'espace et de territoires, induit moins des changements d'échelle que la mise en évidence de configurations spatiales multiples se manifestant sur un même espace, avec en particulier la question des limites et délimitations d'ensembles (UE, espace Schengen, zone euro), et celle des différenciations (unité, diversité, disparités et inégalités socio-spatiales) au sein des espaces européens. Depuis 1957, l'Union européenne fait ainsi figure de puzzle progressivement complété ; cette lecture soulève toutefois quelques questionnements : celui des limites à donner au cadre (quelles limites à l'Europe ?), celui des pièces manquantes, en bordure (Norvège), mais aussi au cœur du puzzle (Suisse), celui des prolongements ultra-marins.

Le jeu **d'emboîtement des échelles spatiales** est en revanche central dans l'étude de cas consacrée à un territoire ultramarin de l'Union européenne « entre intégration européenne et insertion régionale ». Cette étude amène à interroger les notions de discontinuité/continuité territoriale, de distance, de proximité, d'éloignement : pour ces territoires, l'espace proche ou contigu n'est pas nécessairement celui avec lequel s'établissent les relations principales, davantage tournées vers l'espace métropolitain.

### **Thème 4. France et Europe dans le monde**

Ce thème replace explicitement les objets géographiques étudiés dans l'espace planétaire, et vise à montrer les formes d'articulation entre niveau européen, national, ou local (Paris) et **niveau mondial**. Ces articulations Europe/monde jouent également (fonction d'interface) à **d'autres niveaux d'échelle**, celle de la façade maritime (Northen Range) et celle de l'aire méditerranéenne.

## La notion de territoire, au cœur du programme de géographie de première

Le mot « territoire » figure à la fois dans l'intitulé général du programme « Dynamiques des territoires dans la mondialisation », dans trois des quatre thèmes, ainsi que dans l'énoncé de plusieurs questions ou indications de mise en œuvre. L'emploi de ce terme oriente le traitement du programme vers l'analyse d'espaces terrestres humanisés, occupés, appropriés, gérés, aménagés par des groupes sociaux, et appréhendés à plusieurs niveaux d'échelle.

### Territoire, espace, milieu, trois notions non exclusives

L'usage du mot « territoire » s'est largement imposé ces dernières années face à ceux « d'espace » et de « milieu » ; ces derniers termes sont présents, avec des occurrences moindres, dans le programme de première.

- **Territoire.** Il est généralement associé à un sentiment d'appartenance identitaire au lieu considéré ; le processus de territorialisation se fonde sur des pratiques d'organisation, de gestion, d'administration, d'aménagement, et d'appropriation par un groupe social de l'espace sur lequel il vit et agit.

- **Territoire et espace géographique.** Alors que le mot « territoire », est - au-delà de son emploi en géographie - d'un large usage en sciences humaines, l'expression « espace géographique » est une création spécifique des géographes. Elle s'emploie ou bien au singulier, pour désigner toute portion de l'espace terrestre défini par ses combinaisons physiques, économiques et sociales, ou bien au pluriel pour désigner des espaces présentant des caractères de similitude : espaces montagnards, espaces ruraux, espaces industriels.

- **Le milieu, toujours présent.** Les préoccupations qu'il recouvre n'ont pas disparu ; elles invitent à prendre en compte les relations qui s'établissent entre les données physiques et biogéographiques d'un lieu et le groupe social qui y vit. Ces relations sociétés/milieus sont désormais abordées en termes de **potentialités/contraintes**, incluant la notion de **risque** (phénomènes météorologiques accentués, inondations, glissements de terrain, etc.) ; elles intègrent, dans les choix de mise en valeur et d'aménagement, une préoccupation de gestion prospective, à plus ou moins long terme : « Valoriser et ménager les milieux », « Gestion durable d'un milieu ».

### Territoire de vie, territoire aménagé

Le traitement du programme repose sur **deux grandes approches du territoire** : l'une relève de la pratique par les habitants et acteurs, l'autre de la gestion et de l'administration.

**Territoires de vie et territoires fonctionnels.** Nés de la pratique de l'espace géographique, ces aires de chalandise, aires d'influence ou de couverture (journaux), aires de service (hôpitaux), aires d'attraction (mobilités), se caractérisent par des contours flous et mouvants. Ces territoires de vie peuvent coïncider ou non avec les limites des territoires administrés.

**Territoires de gestion et territoires administrés.** Ils renvoient aux découpages de l'espace que crée, dans un objectif de décision, de gestion et d'administration, toute organisation, qu'elle soit publique (États et leurs multiples administrations), ou privée (entreprises). Ces découpages produisent des aires délimitées, aux contours linéaires (découpages politiques et administratifs) ; ces aires sont multiples, de taille et configuration diverses et qui coïncident rarement d'une administration à l'autre. Elles peuvent se regrouper en trois niveaux d'échelle :

- États, nombreux en Europe, avec leurs frontières ;
- découpages administratifs infra-étatiques, pléthoriques en France (régions, départements, communes, intercommunalités...)
- institutions supra-étatiques, principalement l'Union européenne, avec des configurations multiples (zone Euro, zone Schengen, etc.).

A la tête de chacune, se trouve une autorité et un pouvoir de gestion dont le niveau de décision s'articule avec les niveaux supérieurs ou inférieurs.

Ainsi, dans un lieu donné, le territoire tire – t-il ses caractères spécifiques de l'articulation et de la combinaison de ces deux grandes formes d'organisation spatiale dont les contours ne coïncident pas toujours mais qui, chacune à leur manière, organisent la vie des habitants.

## Les territoires, permanence et renouvellement

**Des héritages.** Les différents échelons du maillage administratif français ont été substitués, au moment de la Révolution française, aux entités territoriales antérieures (provinces, pays, paroisses) dont certaines sont encore porteuses d'identité culturelle ; ils se sont maintenus en dépit des mutations des XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècles (industrialisation, urbanisation, mobilités) ; la réforme territoriale reste en France un chantier ouvert.

**Des territoires nouveaux.** Ils apparaissent en réponse aux transformations de l'espace géographique et aux pratiques de celui-ci, comme par exemple les mobilités. Ils peuvent résulter d'une volonté politique, avec la création des régions en France, ou naître d'une réalité fonctionnelle locale, c'est le cas des « **nouveaux territoires** » de l'**intercommunalité**, « pays », « communautés de communes », « communautés urbaines », « communauté d'agglomération », qui ont pour raison d'être de faire fonctionner des services communs dans une aire d'émiettement communal. La dynamique qui porte ces nouveaux territoires se manifeste par un besoin de reconnaissance et de légitimation administrative que leur confère en France le statut d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale). C'est, dans un autre contexte, la même dynamique qui a par exemple poussé à la constitution de coopérations transfrontalières (par exemple « Regio Basiliensis Bâle-Mulhouse-Fribourg » desservie par un aéroport unique situé sur le territoire français). Actuellement, 90% du territoire relève de structures intercommunales ; l'objectif de la réforme territoriale est d'achever cette intégration à l'horizon 2013 ; cette réforme, sans remettre en cause le maillage communal, transfère une large partie des prérogatives en matière de gestion et d'aménagement à l'échelon de l'intercommunalité. Cette évolution renforce l'importance de la commune la plus peuplée et les interdépendances au sein de l'intercommunalité.



### **La réforme territoriale en France, un dossier à suivre :**

Adoptée par les assemblées en novembre 2010, cette réforme, dont l'effectivité reste à venir, porte principalement sur :

- les élections locales avec la création de **conseillers territoriaux** se substituant aux actuels conseillers généraux et conseillers régionaux. Il n'est pas été prévu d'élections spécifiques pour les structures intercommunales ; celles-ci seront gérées par des élus communaux délégués ;
- le partage des compétences de gestion et d'aménagement ; seuls la commune et l'État garderont une compétence générale ; une spécialisation des rôles interviendra entre le département et la région ;
- la poursuite et l'achèvement de l'intercommunalité : possibles fusions de communes, de départements ou de régions ; abaissement du seuil (de 500 000 à 450 000 habitants) permettant de créer une communauté urbaine, et de 50 000 à 30 000 habitants pour créer une communauté d'agglomération autour du chef lieu du département ;
- la création de **métropoles**, nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale regroupant au moins 500 000 habitants. La *métropole* recevra des prérogatives actuellement détenues par les départements et par les régions. L'Île de France et le projet de **Grand Paris** ne sont pas concernés par cette disposition.

### **Territoires, appartenances et identité.**

Un des marqueurs de la territorialité est la capacité à façonner une identité et à susciter un sentiment d'appartenance. Dans un espace géographique caractérisé par l'interpénétration des niveaux d'échelles, du local au mondial, l'habitant, l'acteur géographique, est enchâssé dans un réseau d'appartenances territoriales emboîtées, non exclusives les unes des autres, et qui fondent son identité propre.

Le département offre un bon exemple d'identité acquise avec le temps et conservée, et cela même si sa pertinence est aujourd'hui contestée ; l'attachement à la commune fait que l'émiettement communal a été à peine réduit malgré la possibilité ouverte en 1971 aux communes de fusionner. Les régions françaises, de même que les villes et communautés urbaines, ont engagé dans les années 1980, avec une réussite inégale, des efforts importants pour se doter d'une identité (création de logos, marketing territorial) et être ainsi reconnues de leurs administrés et des acteurs économiques.

Le choix des États européens de constituer l'Union européenne ajoute un échelon d'appartenance supplémentaire qui, lui aussi, cherche à susciter un sentiment d'appartenance.

Parmi ces multiples configurations territoriales, l'**État national** s'est affirmé au XIX<sup>e</sup> siècle et a conservé au long du XX<sup>e</sup> siècle un statut d'autorité souveraine et un rôle d'acteur éminent de l'aménagement des territoires. Sa remise en cause partielle à l'échelon supra national (Union européenne) ou infra national (renforcement du rôle et du statut des régions, länder ou provinces) depuis le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle est d'autant plus significative que le poids de l'Etat central était important (cas de la France, mais aussi de l'Espagne par exemple).

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

- A. Bailly, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, collection U géographie, 5<sup>e</sup> édition, 2004.
- Site géoconfluences, dossier *Des territoires en mutation*, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMut.htm>
- Site <http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites> dédié à la réforme territoriale.

## Des sites pour mettre en œuvre le programme de géographie de première

LES SITES EN LIGNE, UNE RESSOURCE INDISPENSABLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### Une ressource pour des usages variés

L'enseignement de la géographie en classe de première vise, pour les élèves, deux objectifs complémentaires :

- d'une part, l'acquisition de connaissances actualisées sur les objets définis dans les thèmes et questions du programme (France et Europe) ;
- d'autre part, la pratique et la maîtrise des démarches et des outils de la géographie.

S'agissant du second aspect, l'introduction au programme précise que « Le programme de première doit permettre aux élèves de se familiariser avec les différents outils et documents de l'aménagement et du développement à toutes les échelles territoriales et d'apprendre à les utiliser. **Il apparaît notamment indispensable d'exploiter les ressources des sites locaux, régionaux, nationaux ou européens qui proposent un grand nombre de données pour étudier les réalités territoriales** ».

Le recours aux sites constitue pour le professeur une ressource pour son information et l'actualisation des données, mais aussi pour la conception des séances d'enseignement ; selon les cas, cette ressource lui permettra d'appuyer ses propres explications, ou de renvoyer les élèves à une utilisation encadrée du contenu des sites.

### Des sites exprimant des logiques d'acteurs

Trois grands types de sites peuvent être mis à contribution :

- des **sites d'institutions**, nationales, (administrations et services centraux ou déconcentrés de l'État), ou européennes ;
- des **sites de collectivités territoriales** (communes, communautés de communes, communautés urbaines, conseils régionaux, conseils généraux) ;
- des **sites de laboratoires de recherche, d'entreprises, d'associations, etc.**

L'utilisation de ces différents sites suppose, dans chacun des cas, une **posture critique** sur la source et sur les contenus : qui parle ? S'agit-il d'informations brutes, de contributions à un débat, d'une autopromotion ?

S'agissant de géographie, seront privilégiés les sites dans lesquels une dimension spatiale apparaît clairement, quelle qu'en soit l'échelle. Certains sites offrent des outils de visualisation de l'espace géographique et des territoires (cartes, schémas d'aménagement) ; d'autres permettent, de manière plus ouverte, d'afficher ou de retirer des couches d'informations et constituent ainsi de véritables systèmes d'information géographique en ligne.

## DES SUGGESTIONS, NON EXHAUSTIVES, DE SITES EN LIEN AVEC LES NIVEAUX D'ECHELLE DU PROGRAMME

### Le niveau local

Il est notamment présent, sans exclusive d'autres niveaux d'échelle, dans le thème 1 (« un aménagement dans un territoire proche du lycée »), le thème 2 (« gestion durable d'un milieu », « un territoire de l'innovation, Roissy ») et le thème 4 du programme (« Paris, ville mondiale »).

- Le site institutionnel **Débat public** <http://www.debatpublic.fr/>, permet d'accéder à tous les projets d'aménagement qui ont donné, et donnent lieu, aux activités de la **CNDP** (commission nationale du débat public) sur des projets d'aménagement concernant le territoire national. Il permet, pour chacun des dossiers traités, de consulter le projet du maître d'ouvrage et toutes les contributions au débat, avec en particulier les retranscriptions (verbatim) des réunions publiques.

Page « **Activités de la CNDP** », site <http://www.debatpublic.fr/>

<p><b>La CNDP</b> « La <a href="#">loi 2002-276 du 27 février 2002</a> relative à la démocratie de proximité transforme la Commission nationale du débat public (CNDP), créée en 1995 par la loi dite « Barnier », en autorité administrative indépendante et en élargit le champ de compétence.</p> <p>La CNDP est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. [...] La participation du public peut prendre la forme d'un débat public [...]</p>	
---	---

- Sites d'**EPCI** (établissements publics de coopération intercommunale), en particulier communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines.

## Exemple de site d'une communauté de communes

Page du site de la communauté de communes du Val de Loire : <http://www.ccvall.fr>

**Une communauté de communes au sud-ouest de la Bourgogne (Saône-et-Loire)**

« CCVAL regroupe 8 communes : Chassenard, Coulanges, Digoïn, La Motte-Saint-Jean, Les Guerreaux, Molinet, Saint-Agnan, Varennes-Saint-Germain »

**Un projet économique :**



« Ligerval est un projet structurant pour le Pays Charolais-Brionnais et le sud-ouest de la Bourgogne. La zone d'activité Ligerval s'est développée à partir de 2000. Les élus du territoire ont profité [...] d'un important financement du FEDER, pour viabiliser 120 hectares de surfaces commercialisables. Aujourd'hui, une vingtaine d'entreprises sont installées sur la zone, créant ainsi plus de 300 emplois. A terme, le projet devrait aboutir à la création de plus de 900 emplois. »



## Exemple de site d'une structure de coopération intercommunale

Page de présentation de « Investir en Picardie maritime – terre d'exception » : <http://www.investir-en-picardie-maritime.fr>

**Texte de présentation de « Picardie maritime » :**

« 12 juin 2003 : avec l'appui du Conseil Régional de Picardie, signature de la charte d'aménagement et de coopération inter-territoriale par les quatre structures territoriales de la Picardie maritime :

- Association de Développement des Six Cantons du Vimeu (ADEVIM-6),
- Pays Ponthieu-Marquenterre (SIDEA),
- Communauté de communes de l'Abbevillois
- la CCI d'Abbeville- Picardie Maritime. »

**Extrait de la charte :**

« Cette coopération consiste à accroître la reconnaissance de la Picardie Maritime tant interne qu'externe, en développant une image fondatrice, appuyée sur ses potentialités, et en développant un partenariat fort entre les acteurs économiques du territoire. Notre but est d'inscrire la création d'emplois et de richesses au cœur de notre stratégie concertée de développement économique de la Picardie Maritime ».





- Sites de **collectivités territoriales** (communes, départements, régions) ; les informations y figurant sont placées sous la seule responsabilité du commanditaire ; elles répondent à plusieurs objectifs : informer, fournir des renseignements pratiques sur les services offerts, mais aussi faire connaître et promouvoir les actions engagées.

### Exemple d'un site de Conseil général

Site du Conseil général du Nord : <http://www.cg59.fr/> page « Actualités du département »



### Le niveau régional

La région où est situé le lycée constitue un des objets d'étude du premier thème du programme (les territoires de proximité) ; plusieurs sites peuvent nourrir cette étude : celui du conseil régional, ceux des services de l'Etat en région, en particulier le SGAR (secrétariat général aux affaires régionales) de la préfecture de région, celui du conseil économique et social régional. Enfin, la mise en perspective de « la place et du rôle des régions en France et dans un autre pays européen » suppose le recours à des sites nationaux, par exemple celui de la DATAR, ou européens (Eurostat, ou europa eu, portail de l'Union européenne).

- Les sites de **conseils régionaux** ; ils relèvent, au même titre que ceux des conseils généraux, des sites de collectivité territoriale, et s'en distinguent par leurs champs de compétences.

**Une compétence régionale : les lycées**

« Le Conseil régional a la responsabilité de la construction des lycées, des établissements d'éducation spéciale et des lycées professionnels maritimes, de leur fonctionnement, de leur équipement mais aussi depuis janvier 2005 de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des lycéens. C'est l'un de ses domaines majeurs d'intervention.

La Région est propriétaire des 153 lycées publics aquitains. Elle participe aussi financièrement à l'investissement et à l'équipement des 62 lycées privés et des 22 maisons familiales rurales. Les établissements lycéens doivent offrir aux jeunes qui les fréquentent un maximum d'atouts pour leur réussite scolaire, leur épanouissement personnel et leur insertion professionnelle. » [...]




- Les **services de l'État** en région

**Le SGAR :**

« Le *Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)* est l'administration à vocation interministérielle qui constitue la "Préfecture de Région". Le SGAR est chargé d'animer, sous l'autorité du Préfet de région, les politiques régionales conduites au nom de l'État. Ainsi, il assure un rôle important de coordination: en matière de prospective (schémas de services, planification), dans l'élaboration et le suivi des politiques contractuelles (contrat "État-Région", politique de la ville...), dans la préparation, l'animation et le suivi des programmes européens en Aquitaine. »



- Le **CESER** (conseil économique social et environnemental régional)

Page d'accueil du site du conseil économique et social et environnemental régional d'Auvergne : <a href="http://www.cesr-auvergne.fr/">http://www.cesr-auvergne.fr/</a>	
<p>Le CESR est une assemblée consultative ; les membres des conseils économiques et sociaux régionaux, dont le nombre est compris entre 40 et 110 selon la taille de la région, sont répartis en quatre catégories, dans les proportions suivantes : entreprises et activités professionnelles non salariées 35%, représentants des organisations syndicales de salariés 35% , représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région 25% , personnalités nommées par le Préfet de région 5%.</p> <p>Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, l'assemblée consultative régionale évolue pour devenir le conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Le CESER intègre des représentants d'associations et de fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable.</p>	

## Le niveau national

Parmi beaucoup d'autres qui fournissent des informations précieuses dans les domaines économiques, sociaux et démographiques (INSEE, INED), quelques sites institutionnels s'imposent dans une perspective géographique par la richesse des outils de visualisation et de représentation des territoires fournis : site de la DATAR, sites de l'Institut géographique national (IGN : *géoportail*, *édugéo*) ; le site *sénat.fr* permet, lui, d'accéder aux nombreux rapports de missions d'information produits par cette assemblée, en particulier sur les collectivités territoriales ou l'aménagement du territoire.

- Site de la DATAR <http://www.datar.gouv.fr/> incluant tout particulièrement l'**Observatoire des territoires**. Créée en 1963, la **DATAR**, délégation (interministérielle) à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, devenue au 1er janvier 2006, la **DIACT**, *délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires*, a repris son ancienne appellation en octobre 2009, selon la volonté du ministre de *l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire* nouvellement institué. En novembre 2010, dans la nouvelle configuration ministérielle, l'aménagement du territoire est rattaché au *Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*.

**Des entrées multiples au choix de l'utilisateur :**

- par mots clés

- par zonages ou périmètres d'action

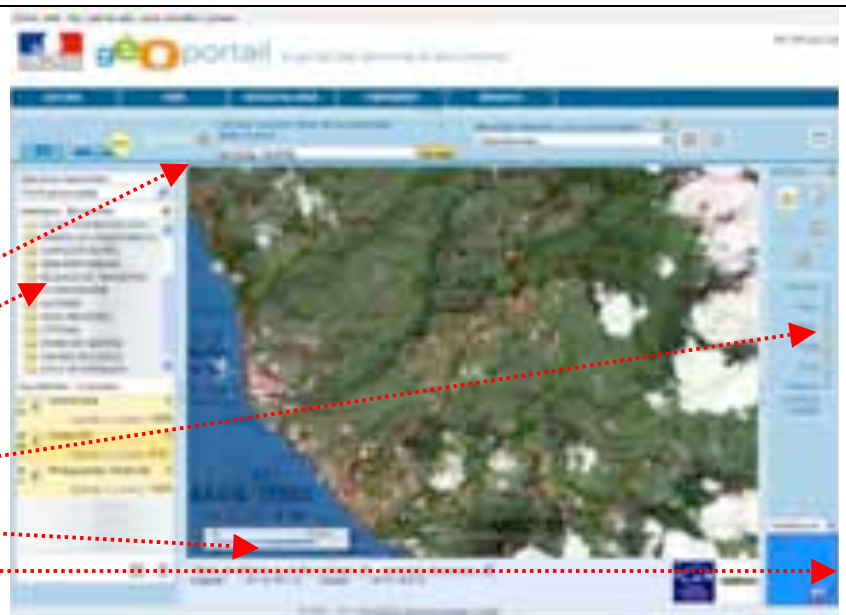
- par enjeux thématiques

- Sites de l'IGN : **géoportail** et **édugéo**

**Géoportail : Basse Terre - Guadeloupe** <http://www.geoportail.fr/>

Le géoportail de l'IGN met librement à disposition de tout utilisateur l'ensemble de son fonds cartographique et de son fonds de photographies aériennes auxquels s'ajoute un panel d'options (voies de circulation, visualisation en 2D ou 3D, etc.). Un système d'affichage par transparence permet de privilégier une couche ou l'autre.

- Choix d'une commune ou d'un lieu remarquable
- Choix des couches d'information (58 au total), de l'affichage par superposition (carte, photo aérienne etc.) et de la transparence/opacité de chaque couche
- Détermination de l'échelle
- Géo référencement
- Carton de localisation



Accès gratuit - données disponibles pour le territoire national (métropolitain et ultra-marin) et pour le Canton de Genève ; accès au Geportal espagnol (IDEC)



Page d'accueil du site *édugéo* : <http://www.edugeo.fr/>

Développé en partenariat par l'IGN et le Ministère de l'éducation nationale, le site *édugéo*, accessible par abonnement, constitue une application du *géoportail* dédiée à l'enseignement, avec des fonctionnalités particulières.



Conditions d'abonnement : collège 70€ TTC/an, lycée et autres établissements 100 € TTC/an ; l'abonnement est valable pour une année calendaire.

- Site du Sénat

Site *senat.fr*, rubrique « les rapports du Sénat », page d'accueil du thème « Aménagement du territoire »

<http://www.senat.fr/themes/rapports-amenagement-du-territoire.html>



Ministère de l'Éducation Nationale (DGESCO - DGEN) - Ressources pour la classe de première des séries générale - Bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010

Page d'accueil du site *édugéo* : <http://www.edugeo.fr/>

**Logo et présentation de l'association**

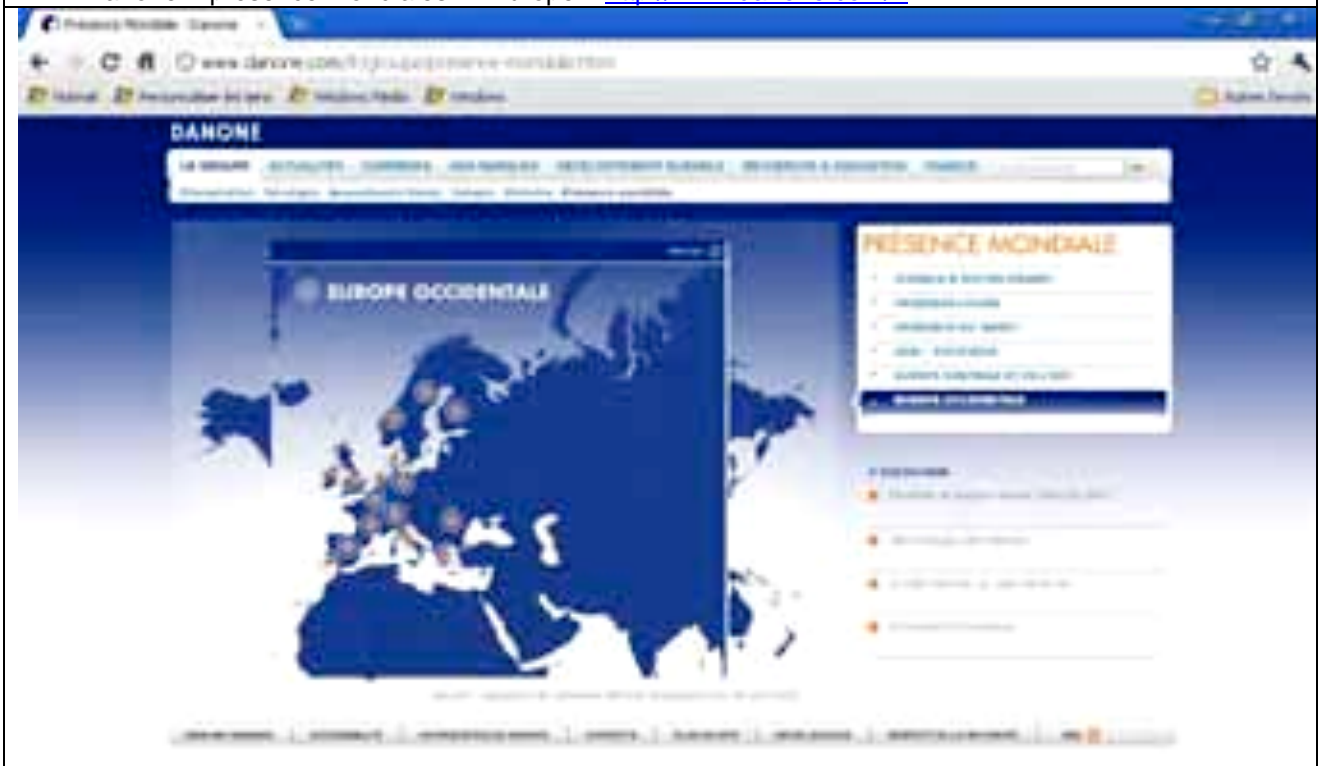


« L'association Ville et Aéroport a pour objet de promouvoir le développement durable des aéroports, d'améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires, et de favoriser une plus juste répartition des retombées économiques générées par l'activité aéroportuaire. »



- Exemple de site d'association
  
- Exemple de site d'entreprise

Danone - présence mondiale – l'Europe <http://www.danone.com/fr>



## Le niveau européen

L'Union européenne dispose d'un site portail officiel [http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm) donnant accès à de nombreuses données statistiques avec affichage sous forme de tableaux, et comportant des possibilités d'affichage cartographique en trame nationale.

Le site Eurostat <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/> fournit des statistiques dans différentes configurations de l'Union européenne (Union à 6, 9, 12, 15, 25, 27, zone euro) ; il comporte, en particulier, une interface « profil de pays » permettant un affichage de cartes dans les frontières nationales.

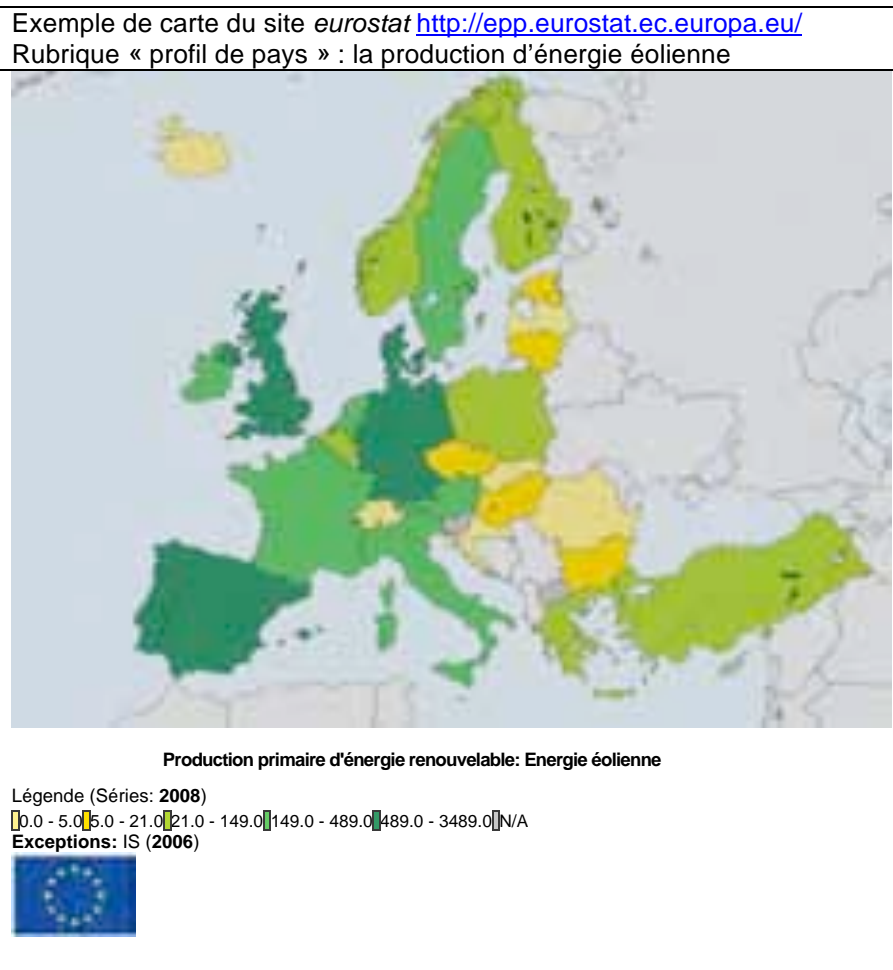
Le site « Toute l'Europe » <http://www.touteurope.eu/fr/>, d'un accès plus aisé, est le portail français grand public ouvrant sur les thématiques européennes.

- Site portail de l'UE, *europa. eu*

Page du site **europa. eu** [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/graph/cartes\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/graph/cartes_fr.htm)  
Exemples de cartes : les régions éligibles à un financement par le Fonds européen de développement régional au titre de la coopération transnationale.



- Site *eurostat*



- Site *Toute l'Europe*

Page d'accueil du site *Toute l'Europe* : <http://www.touteurope.eu/fr/>

« **Toute l'Europe**, le portail français sur les questions européennes. Portail proposant une information pédagogique sur l'Union **européenne** (cartes, animations), un suivi quotidien de l'actualité et un espace de discussion. »



## Question – Approches des territoires du quotidien

« Les approches des territoires du quotidien » est l'une des deux questions à traiter dans le cadre du thème 1 « Comprendre les territoires de proximité » auquel le programme préconise de consacrer 11 à 12 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 6 heures**.

La compréhension par les élèves du fonctionnement de leurs territoires proches est un enjeu majeur de l'enseignement de la géographie au lycée. L'étude de cette question leur permet de décrypter l'organisation des espaces dans lesquels ils vivent, de prendre conscience des acteurs qui s'y inscrivent et de cerner les enjeux des débats qui y ont lieu. Cette question répond ainsi pleinement aux finalités civiques de l'enseignement de la géographie en faisant des élèves des observateurs attentifs du fonctionnement de leurs territoires et en les préparant à en devenir des acteurs éclairés.

### PROBLEMATIQUES

- **Quels acteurs aménagent aujourd'hui les territoires du quotidien ?** A quelles échelles territoriales leur action s'inscrit-elle ? Quelles relations existent entre eux ?
- **Quels sont les grands enjeux de l'aménagement des territoires du quotidien ?** Quels problèmes les acteurs qui le mettent en œuvre cherchent-ils à solutionner ? Quels sont les objectifs de leurs politiques ?

### DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

Le programme invite à aborder la question à partir d'**une étude de cas** « un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée » et d'**une entrée plus générale** consacrée aux « acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires ».

### COMMENT TRAITER L'ÉTUDE DE CAS ?

- **Quelle étude cas choisir ?**

**Un aménagement est une réalisation menée par un ou des acteurs publics et/ou privés, destinée à un usage public, et qui modifie l'organisation ou l'utilisation de l'espace.** Les situations répondant à cette définition et pouvant être envisagées dans cette étude de cas sont de natures très diverses. Il peut s'agir d'aménagements dans le domaine du développement économique (ex. : création d'une zone d'activité, d'une pépinière d'entreprises), de l'urbanisme (ex. : implantation d'une zone résidentielle, réhabilitation d'un quartier ancien), des transports (ex. : nouvelle ligne de tramway, réalisation d'une rocade), des loisirs (ex. : aménagement d'un nouvel espace vert, ouverture d'une salle de spectacles), de l'accès aux soins (ex. : création d'une maison médicale ou d'une structure d'accueil de personnes âgées) ...

Parmi ces multiples possibilités, **on privilégiera les aménagements donnant lieu à une réalisation concrète**, leur inscription matérielle rendant le cas envisagé plus tangible pour les élèves. Pour les mêmes raisons, il est préférable de choisir **un aménagement déjà achevé ou en voie d'achèvement**, plutôt qu'un projet qui, même bien avancé, n'aura pas le même caractère concret. L'étude d'un aménagement achevé présente par ailleurs l'intérêt de pouvoir en dresser un bilan. On évitera cependant les aménagements trop anciens, afin de susciter davantage l'intérêt des élèves et de trouver plus aisément des sources d'informations.

**L'aménagement étudié doit être situé à proximité du lycée** afin que l'étude de cas soit ancrée dans le quotidien des élèves et qu'elle soit évocatrice pour eux. Le territoire envisagé doit appartenir au bassin de vie dans lequel est situé l'établissement.

**L'importance de l'aménagement étudié doit être suffisante** pour que l'exploitation pédagogique qui en sera faite puisse nourrir la réflexion pendant plusieurs séances et permettre aux élèves de produire une copie répondant à un éventuel sujet d'examen portant sur cette question. A l'inverse, on évitera d'envisager des aménagements trop complexes qui pourraient difficilement être traités dans le temps imparti.

**- Comment mettre en œuvre cette étude de cas ?**

**L'étude de l'aménagement local doit être menée sur 3 à 4 heures.** Il existe deux façons de traiter cette étude de cas : soit en un bloc lors du traitement de cette question en début de programme ; soit en lançant le travail en début d'année et en le reprenant ensuite pour l'enrichir (ex. : à travers des rencontres d'acteurs ou des visites de terrain).

L'étude d'un aménagement local peut être menée en **quatre moments principaux** permettant d'envisager :

- **la présentation de l'aménagement choisi** : sa nature, ses principales caractéristiques ;

- **les objectifs visés et le contexte dans lequel cet aménagement s'inscrit** : les besoins qu'il vise à satisfaire, les spécificités de l'espace local qu'il prend en compte, les évolutions territoriales auxquelles il répond. On met ainsi en évidence les principaux enjeux auxquels cet aménagement est censé répondre ;

- **les acteurs impliqués et les débats suscités par l'aménagement** : les personnes ou les groupes de personnes ayant participé à sa conception et à son financement (ex. : collectivités locales) mais aussi celles qui sont concernées par le projet sans en être responsables (ex. : entreprises, associations de citoyens), les relations entre ces différents acteurs (coopération, concurrence, conflit ...), les débats suscités par l'aménagement et le cadre dans lequel ils se sont exprimés (ex. : débat public préalable) ;

- **le bilan et les perspectives de cet aménagement** (dans le cas d'une réalisation déjà achevée) : son usage, la réalisation plus ou moins complète des objectifs fixés, les transformations qu'il a induites dans l'organisation du territoire local, les autres réalisations par lesquelles il peut être éventuellement prolongé.

Certains cas d'aménagements locaux (ex. : création d'une infrastructure de transport ou d'une zone d'activités) se prêtent assez bien à l'**élaboration de schémas** synthétisant les différentes informations collectées et présentant les principaux enjeux mis en lumière lors de l'étude.

**- Quelles sources et quels documents utiliser ?**

Si l'on ne peut pas faire appel directement, pour cette étude de cas, au manuel utilisé habituellement en classe dans la mesure où celui-ci ne peut traiter de cas situés dans le territoire proche de tous les lycées français, on dispose tout de même d'**un éventail très large de sources et de documents** mobilisables :

- les **publications des collectivités locales** (ex. : sites internet, bulletins et brochures d'information des collectivités locales) ;

- les **argumentaires d'autres acteurs locaux** (ex. : pétitions) ;

- les **médias locaux ou régionaux** ;

- les informations collectées lors d'une **sortie de terrain** ou de la **rencontre d'acteurs** ;

- des **documents d'aménagement locaux** (ex. : des extraits de plans locaux d'urbanisme – PLU - ou de schémas de cohérence territoriale - SCOT -) ;

**Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO - IGEN)**

**Ressources pour la seconde générale et technologique** - Bulletin officiel spécial  
Géographie : Thème 1 – Approches des territoires du quotidien

- certains **sites internet nationaux** présentant des informations relatives à l'aménagement des territoires à l'échelle locale (ex. : sites de l'Observatoire des territoires ou de la Commission nationale du débat public - CNDP -) ...

## METTRE EN ŒUVRE L'ENTREE GENERALE DANS LA QUESTION

L'étude de cas a permis de dégager quelques grandes idées directrices qui peuvent ensuite être mises en perspective et reprises en une ou deux séances pour traiter l'entrée « acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires » :

- **des aménagements sont aujourd'hui réalisés à toutes les échelles** et dans des territoires d'ampleurs très diverses. Les initiatives menées par les intercommunalités sont particulièrement nombreuses. On ne peut donc plus parler d'« aménagement du territoire » qui renvoie à l'époque révolue d'une politique conçue à la seule échelle nationale par un acteur unique, l'Etat. C'est bien sur l'« **aménagement des territoires** » **actuel**, concernant des échelles multiples et mettant en jeu des acteurs pluriels, que le cours doit être focalisé ;

- **l'aménagement des territoires en France est le fait d'acteurs très divers**. Il engage de nombreux acteurs publics : communes, intercommunalités de diverses formes, départements, régions, Etat, établissements publics (ex. : réseau ferré de France, Conservatoire du littoral), Union européenne. Dans un contexte de désengagement des acteurs publics, des entreprises y sont de plus en plus souvent impliquées (ex. : pour la réalisation de nouvelles infrastructures de transports). Des groupements de citoyens (ex. : associations de défense de l'environnement) en sont souvent aussi partie prenante ;

- **l'aménagement des territoires en France se focalise autour de trois grands enjeux : la compétitivité, la cohésion, la durabilité**. La question du développement durable des territoires à travers le double défi de l'équité sociale et de la pérennité environnementale est au cœur de nombreux aménagements. Le défi de la compétitivité dans un contexte de mise en concurrence accrue des territoires est aussi souvent à l'origine d'aménagements.

## PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Traiter, comme étude de cas, un aménagement à l'échelle locale dans un espace autre que le territoire proche du lycée ; cela serait contraire à la lettre du programme qui vise à impliquer les élèves en les faisant travailler sur un lieu qu'ils connaissent.

- Faire un historique de l'aménagement en France ; la question porte sur les réalités actuelles, pas sur les politiques menées il y a plusieurs décennies.

- Reproduire, sans recul ou analyse critique, le discours des différents acteurs ; leurs argumentaires doivent être confrontés aux points de vue d'autres acteurs ou mis en perspective à l'aide de documents scientifiques.

- Donner une vision trop lisse de la question ; l'aménagement des territoires est l'objet de débats en France, des visions contrastées de l'avenir des territoires s'y expriment.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- N. Baron-Yellès, *France. Aménager et développer les territoires*, La Documentation photographique n° 8067, 2009.
- M. Reghezza-Zitt, *La France dans ses territoires*, SEDES, 2011.
- Y. Jean, M. Vanier, *La France, aménager les territoires*, Armand Colin, 2008.
- R. Woessner, *La France, aménager les territoires*, SEDES, 2008.
- R. Marconis, *France, recompositions territoriales*, La documentation photographique n° 8051, 2006.
- Le dossier du site géoconfluences sur la France: <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMut.htm>

## Question – La région, territoire de vie, territoire aménagé

« La région, territoire de vie, territoire aménagé » est l'une des deux questions à traiter dans le cadre du thème 1 « Comprendre les territoires de proximité » auquel le programme préconise de consacrer 11 à 12 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 6 heures**.

La question concerne spécifiquement les 27 régions françaises (22 régions métropolitaines et 5 DROM). Il s'agit à la fois de travailler sur un espace (qui regroupe entre un et 8 départements) et sur une institution originale et évolutive. Les circonscriptions d'action régionale, créées dans les années 1960, sont devenues des établissements publics dès 1972. A la faveur des lois de décentralisation des années 1980 et de la loi constitutionnelle de 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République, ce sont des collectivités territoriales de plein exercice dotées de compétences variées : aménagement du territoire, développement économique, formation professionnelle et lycées, etc.

### PROBLEMATIQUES

- **En quoi la région est-elle un « territoire de vie » ?** De quelle façon le territoire régional est-il présent dans l'organisation de la vie quotidienne des Français ? Peut-il être l'objet d'un attachement fort et recouvrir une dimension identitaire ?

- **Quels acteurs pour la région ? Quel est le rôle de l'Etat et de ses services déconcentrés ? Quel est le rôle du Conseil régional ?** Comment sa place s'affirme-t-elle du fait de l'extension des compétences dévolues à ce niveau institutionnel dans le cadre de la décentralisation ? Entre l'Etat garant des attributions régaliennes et la gestion de proximité, dévolue aux communes et aux intercommunalités, en quoi la collectivité régionale représente-t-elle un échelon stratégique pour la conception et le pilotage des projets de territoires ?

- **Qu'est-ce qui fait de la région un périmètre pertinent pour mener une politique d'aménagement ?**

### DEMARCHES POUR METTRE EN OEUVRE LA QUESTION

Le programme invite à aborder la question à partir d'**une étude de cas**, qui est **obligatoirement l'étude de « la région où est situé le lycée »**, et d'une entrée plus large « la place et le rôle des régions en France et dans un autre pays européen ».

### COMMENT TRAITER L'ETUDE DE CAS ?

**L'étude de la région où est situé l'établissement doit être menée sur plus de la moitié du temps imparti à la question, soit environ 3 ou 4 heures.** Il existe deux façons de traiter cette



étude de cas : soit en un bloc lors du traitement de cette question en début d'année ; soit en lançant le travail en début d'année et en le reprenant ensuite pour l'enrichir à travers, par exemple, des rencontres d'acteurs régionaux ou des visites de terrain.

L'étude de cas sur la région où est situé l'établissement peut être menée en **quatre moments principaux**, permettant d'envisager :

- **les caractéristiques de la région, ses spécificités, son identité ;**

- **l'organisation de l'espace régional** : c'est l'occasion de localiser et de hiérarchiser les principales zones de peuplement et d'activités, d'étudier l'armature urbaine et les réseaux de communication, de souligner le rôle joué par les grands ensembles naturels (en discutant des contraintes ou des risques, mais aussi des potentialités et des ressources) ;

- **les grands projets d'aménagement en cours ou prévus et les acteurs qui les conçoivent, les financent et les utilisent ;**

- **une réflexion sur la place de la région étudiée en France et en Europe** : en confrontant les points de vue émanant de différentes sources et en adoptant une vision critique, on met en lumière les forces et les faiblesses de la région, dans le cadre national comme dans le contexte européen, en matière de compétitivité, de cohésion sociale et de développement durable.

Cette étude conduit à la réalisation d'**un croquis de l'organisation de l'espace de la région**, qui met en perspective les dynamiques observées et dessine les lignes de force du territoire régional. **Un schéma** pourra être demandé le jour de l'examen.

- **Quelles sources et quels documents utiliser pour l'étude de cas ?**

Si l'on ne peut pas faire seulement appel, pour cette étude de cas, au manuel utilisé habituellement en classe dans la mesure où celui-ci ne peut couvrir toutes les régions avec le même degré d'approfondissement, on dispose tout de même d'**un éventail très large de sources et de documents** mobilisables :

- les **publications du Conseil régional** (ex. : sites internet, bulletins et journaux d'information) ;
- les **rapports du Conseil économique, social et environnemental régional**, également consultables en ligne ;
- les dossiers mis en ligne ou disponibles auprès de la **Préfecture de la région** et de services déconcentrés de l'Etat comme la DREAL (Direction régionale de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement) ;
- les fiches thématiques ou synthétiques produites par les services régionaux de **l'INSEE** ;
- les informations collectées lors d'une **sortie de terrain** ou de la **rencontre d'acteurs** ;
- des dossiers transversaux finalisés par **l'Association des régions de France** (en ligne) ;
- les portails de **l'Union européenne** (politique régionale) ;
- les **médias régionaux**.

## METTRE EN ŒUVRE L'ENTREE GENERALE DANS LA QUESTION

**L'étude de cas amène naturellement à l'étude du fait régional en France.** On peut d'abord prendre la mesure de la disparité des superficies, des niveaux de peuplement et des caractéristiques socio-économiques des régions françaises. Cette démarche peut s'enrichir d'un questionnement sur les limites entre grands ensembles régionaux et aborder la question des aires d'influence des métropoles régionales.

La question intègre également **une présentation des institutions régionales françaises et de leurs prérogatives.** C'est l'occasion d'expliquer le rôle du Conseil régional, en lien avec un autre acteur majeur : l'Etat en région, chargé de coordonner l'action des services déconcentrés autour d'une Préfecture et d'un SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales). L'articulation

entre les organes de la Région, les collectivités de niveau inférieur (départements et intercommunalités) et l'Etat pourra être mise en lumière par la présentation des grandes lignes du contrat de projet Etat /Région ou de son volet territorial.

**Il est souhaitable de mettre en perspective ensuite, la place et le rôle de la région dans un autre pays européen, en choisissant un exemple dans lequel la situation est assez contrastée par rapport à celle de la France (Allemagne, Italie, Royaume-Uni, ou Espagne).** La présentation pourra insister sur les différences de taille et de poids relatifs des régions et aborder les principes de la structuration institutionnelle du pays. On pourra noter l'existence de constitutions régionales (s'il y en a), et préciser les compétences exercées par les gouvernements régionaux dans les grands domaines (économie, aménagement, social).

## PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Faire un historique de la décentralisation. Il ne s'agit pas de travailler sur l'émergence des régions dans le panorama institutionnel français mais sur leur action aujourd'hui.

- Présenter le fonctionnement régional sous l' angle institutionnel.

- Donner une vision trop lisse de la question ; l'aménagement des territoires est l'objet de débats en France ; des visions contrastées de l'avenir des territoires français s'y expriment.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Ph. Subra, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin, 2007.
- J.C. Boyer, L. Carroué, J. Gras, A. Le Fur, S. Montagné-Villette *La France, les 26 régions*, Armand Colin, 2009.
- A. Frémont *Portraits de France*, Flammarion 2001.
- Th. Madies, J.C. Prager, *Innovation et compétitivité des régions*, La Documentation française, collection « Les rapports du conseil d'analyse économique » n° 77, 2008.
- Site internet de l'Assemblée des régions de France : [www.arf.asso.fr](http://www.arf.asso.fr)
- Site internet du Comité des régions de l'Union européenne : [www.cor.europa.eu/](http://www.cor.europa.eu/)
- Site internet de la Direction générale de la politique régionale de l'Union européenne : [http://ec.europa.eu/dgs/regional\\_policy/](http://ec.europa.eu/dgs/regional_policy/)

## Thème 2 – Aménager et développer le territoire français

### Question - Valoriser et ménager les milieux

« Valoriser et ménager les milieux » est l'une des quatre questions à traiter dans le cadre du thème 2 « Aménager et développer le territoire français » auquel le programme préconise de consacrer 24 à 26 heures au total. Le professeur peut construire son projet sur la base de **4 à 5 heures**.

Le territoire français présente une grande diversité de milieux. Leur gestion, en particulier la valorisation de leurs ressources, est l'objet d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux appréciés différemment selon les acteurs qui, à différentes échelles, y interviennent. Des compromis sont de plus en plus recherchés entre « valoriser » et « ménager » ces milieux.

#### PROBLEMATIQUES

**- Quels milieux composent le territoire français ? Comment les hommes les ont-ils transformés ?** Quelles formes d'équilibres et de déséquilibres (inégalités socio-spatiales, exposition aux risques majeurs ...) résultent des actions et des aménagements ?

**- Quelles nouvelles exigences, parfois contradictoires, la prise en compte du développement durable introduit-elle ?** Comment valoriser les potentialités du territoire tout en préservant les ressources ? Comment concilier la recherche d'une performance économique des territoires soumis à la concurrence européenne et mondiale, et l'équité entre les citoyens d'un territoire et entre les territoires, ainsi que la qualité environnementale. Comment mieux gérer les territoires en prenant davantage en compte les perspectives et les regards des différents acteurs concernés ?

#### DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

Le programme invite à mettre en œuvre la question autour d'**une étude de cas** « La gestion durable d'un milieu », et d'**une entrée générale** « Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris) ».

#### COMMENT TRAITER L'ÉTUDE DE CAS ?

##### **- Comment choisir et mettre en œuvre de l'étude de cas**

**L'étude de cas prend en compte les impératifs nouveaux introduits par les enjeux du développement durable.** Elle montre donc comment les dimensions économique, sociale et environnementale, ainsi que la prise en compte du long terme structurent la gestion des milieux.

**Des contradictions, parfois fortes, peuvent structurer la réflexion sur la gestion durable des milieux.** La volonté de préserver voire de sanctuariser des espaces, par exemple dans le cas des parcs naturels nationaux, constitue une tendance forte développée ces dernières années par de nombreux acteurs. Cependant, le besoin d'adapter les territoires aux contraintes nouvelles liées à la dynamique européenne et à la mondialisation, d'assurer leur développement économique, de prendre en compte les besoins exprimés par les populations, contribue à leur aménagement.

**Il est important de bien choisir l'étude de cas** de façon à ce qu'elle illustre avec pertinence l'intitulé de la question « Valoriser et ménager les milieux », et qu'elle s'articule avec le deuxième élément de la question « Potentialités et contraintes du territoire français ».

**Les territoires du risque ont toute leur place dans l'étude de cas. On pourra choisir cette dernière parmi les territoires ultramarins.** En revanche, on évitera de s'appuyer sur des espaces urbains qui font l'objet d'un traitement spécifique dans la question qui porte sur « La France en villes ».

**Dans tous les cas, il s'agit bien de choisir un territoire français** pour ce deuxième thème du programme intitulé « Aménager et développer le territoire français ». L'étude de cas peut se situer à proximité de l'établissement ou ailleurs sur le territoire français. Elle se déroule à une échelle grande ou moyenne, intermédiaire entre le strictement local et le national : un massif forestier, un milieu tropical ultramarin comme la mangrove, une portion de littoral...

Cette étude de cas se prête à **la réalisation d'un croquis. Un schéma** peut être mobilisé le jour de l'examen.

**- Quelles sources et quels documents utiliser pour l'étude de cas ?**

- Site du Conservatoire du littoral : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>
- Site de l'Office national des forêts : <http://www.onf.fr> (avec une rubrique « Gestion durable »).
- Site du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS, anciennement IFEN) du Commissariat général au développement durable (CGDD) : <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr> (nombreuses données thématiques et régionales sous forme de cartes, statistiques, textes...).
- Site de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) : <http://www.onema.fr>
- Site de l'observatoire des territoires : <http://www.territoires.gouv.fr/> notamment sa rubrique « Territoires à enjeux spécifiques » pour la montagne, le littoral, les zones de revitalisation rurale.
- Site de l'Agence des aires marines protégées : <http://www.aires-marines.fr>
- Site des Parcs nationaux de France ( <http://www.parcsnationaux.fr> ) et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France ( <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/accueil/> )
- Le portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net/>
- De nombreux sites de collectivités territoriales ou de syndicats mixtes peuvent être mobilisés.

## METTRE EN ŒUVRE L'ENTREE GENERALE DANS LA QUESTION

Le deuxième élément de la question porte sur « Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris) ».

**Cette étude s'appuie nécessairement sur la connaissance de quelques repères importants** concernant le territoire national, y compris les territoires ultramarins : climats, reliefs, principaux fleuves, principales contraintes naturelles ...

**On s'interroge, à l'échelle nationale (y compris les territoires ultramarins), sur les potentialités majeures offertes par les territoires.** Si le terme de potentialités (tout comme celui de contraintes) a un caractère relatif, toujours référé à une société et une époque données, il résulte de la confrontation des données physiques du territoire (climats, reliefs, sols ...) avec les attentes ou les besoins des populations et les aménagements réalisés pour les satisfaire. On peut donc mettre en évidence des potentialités dans les domaines agricole, industriel, touristique, des transports...

**On met aussi en évidence des fragilités et des contraintes physiques du territoire français, en soulignant leur relativité dans le temps et dans l'espace.** Ces contraintes sont de natures variées ; elles intègrent la thématique des risques majeurs (cyclones tropicaux, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, inondations, incendies...). A ce titre, les territoires ultramarins sont particulièrement exposés. Ces contraintes sont prises en compte et font l'objet d'une gestion plus ou moins anticipée : aménagements, stratégies à moyen ou long terme, plans de prévention des risques (PPR) ...

**Des acteurs variés, à des échelles diverses, sont amenés à gérer les contraintes et les risques présentés par le territoire.** L'Etat, les établissements publics, les collectivités territoriales, les associations, des acteurs privés, l'Union européenne également, sont amenés à intervenir et à se concerter. Les enjeux sont particulièrement forts pour certains milieux convoités ou fragilisés comme les littoraux ou les montagnes.

Cette question donne lieu à la réalisation d'un **croquis portant sur les potentialités et contraintes du territoire français**. Ce croquis peut être demandé le jour de l'examen.

### PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Proposer une étude de cas sans articulation avec l'intitulé de la question.
- Dresser une liste des potentialités et des contraintes du territoire sans les aborder dans la perspective suggérée par l'intitulé de la question : valoriser et ménager les milieux.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- B. Steck, J.-Y Cleach, J. Le Morvan , *La France*, Bréal, 2000.
- Y. Veyret, *La France : milieux physiques et environnement*, Armand Colin, 2003.
- Y. Veyret, *Géographie des risques naturels en France*, Hatier, 2004.
- Site géoconfluences : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/>  
Nombreux dossiers concernant l'espace français.

## Question – La France en villes

« La France en villes » est l'une des quatre questions qui composent le thème 2 auquel il est préconisé de consacrer de 24 et 26 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **6 à 7 heures**.

L'étude la population française consiste essentiellement en une étude urbaine. Les Français vivent très majoritairement dans les villes et celles-ci structurent le territoire français.

### PROBLEMATIQUES

- **Quelles dynamiques spatiales de la population en France?** Quelle distribution ? Quels mouvements sur le territoire ? Quelles inégalités ?
- **Quelle place aux villes ?** Comment se traduit, spatialement, l'urbanisation croissante? Quelles spécificités de l'armature urbaine ?
- **Comment le processus de métropolisation touche t-il la France ?** Quels en sont les effets ?
- **Comment réduire les fractures urbaines ?** Quelle politique de la ville ? Quels projets d'aménagements urbains pour plus d'équité sociale et spatiale ?
- **Qu'est devenue la France rurale ?** Quels types d'espaces ruraux peut-on distinguer ? Quelles perspectives pour ces territoires à l'heure de la mondialisation et du développement durable ?

### DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

Le programme ne prévoit **pas d'étude de cas** pour cette question, mais un traitement autour de **trois entrées** pour lesquelles **l'approche doit être résolument spatiale** : « mouvements de population, urbanisation, métropolisation », « aménager les villes : réduire les fractures sociales et spatiales », « entre attractivité urbaine et nouvelles formes de développement : les espaces ruraux ».

#### Mouvements de population, urbanisation, métropolisation

**Les grands traits des dynamiques spatiales de la population française** au profit des aires urbaines et les **spécificités de l'armature urbaine** de la France peuvent être abordés essentiellement à partir de cartes (distribution de la population et des aires urbaines, évolution démographique ...).

**La France est « en villes »**, puisque plus de quatre Français sur cinq habitent dans une ville et que **les mouvements de population** (accroissement naturel et migrations internes) continuent de renforcer les aires urbaines. **Le processus d'urbanisation** se traduit par une spectaculaire extension spatiale, ce qui rend de plus en plus difficile de définir ce qui est urbain. Il faut donc s'interroger sur les notions de ville, d'agglomération, de métropole...

**La métropolisation** se caractérise par une concentration croissante de la population, de la richesse et des fonctions de commandement dans les agglomérations ; le processus concerne les villes à toutes les échelles, mais à des degrés différents selon leur taille. La métropolisation, qui touche d'abord l'agglomération parisienne et les principales agglomérations, constitue un facteur majeur de renforcement des polarités urbaines et des inégalités territoriales.

L'étude débouche sur **la construction de croquis** : distribution et dynamiques de la population ; organisation urbaine et dynamisme inégal des villes. Elle se prête aussi particulièrement bien à **la réalisation de schémas** figurant les processus d'urbanisation et de métropolisation.

### **Aménager les villes : réduire les fractures sociales et spatiales**

**Il s'agit de montrer que la ville et le processus d'étalement urbain secrètent des différenciations spatiales et sociales.** Les « politiques de la ville » tentent de les atténuer dans une perspective de développement durable et particulièrement de justice sociale. On pourra prendre appui sur un ou plusieurs exemples d'agglomérations pour décrire la spécialisation fonctionnelle des espaces et les forts contrastes socio-spatiaux qui accompagnent l'étalement urbain : concentration du tertiaire supérieur et gentrification au centre, déprise économique et difficultés sociales de certains quartiers, multiplication des lotissements de la périurbanisation de plus en plus éloignée.

**Le programme limite l'étude des aménagements à ceux qui ont pour finalité de « réduire les fractures sociales et spatiales ».** L'analyse des « politiques de la ville » peut, elle aussi, s'appuyer sur des exemples de projets urbains qui peuvent se situer au niveau d'une intercommunalité : réhabilitation ou rénovation, développement de la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle, revitalisation économique, amélioration des transports ...

Cette entrée se prête à l'élaboration de **schémas** représentant la différenciation des espaces de la ville et les aménagements urbains pour réduire les contrastes socio-spatiaux.

### **Entre attractivité urbaine et nouvelles formes de développement : les espaces ruraux**

**Trois types d'espaces ruraux** se distinguent en fonction de leurs relations avec la ville :

- **les zones rurales touchées par la périurbanisation** ; elles remplissent de plus en plus la fonction de résidence pour des ménages qui viennent de la ville, continuent d'y travailler et mènent un mode de vie urbain. La périurbanisation transforme les paysages (construction de lotissements), revitalise les villages (rajeunissement démographique, création de zones d'activité, installation de services...) et modifie leur composition sociale (actifs du tertiaire majoritaires) ;
- **les zones rurales dévolues à l'agriculture intégrée au marché mondial** (régions de grande culture, de viticulture, de cultures spécialisées) ; souvent subventionnée par la politique européenne, elles bénéficient d'une certaine prospérité ;
- **les espaces ruraux défavorisés** ; ils se caractérisent par l'enclavement, qui limite la fonction résidentielle périurbaine, et une activité agricole en difficulté, malgré les aides de l'Union européenne et de l'Etat. Les acteurs locaux cherchent à y promouvoir des modes de développement spécifiques valorisant le patrimoine naturel ou culturel (tourisme, labels régionaux, industries utilisant les ressources locales...).

### **PIEGES A ÉVITER DANS LA MISE EN OEUVRE**

- Traiter de la population française en oubliant la problématique centrée sur la ville.
- Construire un exposé général sur la ville sans se démarquer suffisamment de ce qui a été fait en classe de seconde : l'accent est à mettre sur les fractures sociales et spatiales, les aménagements visant à les réduire ; ce sont les spécificités françaises qui sont à privilégier.
- Enumérer d'abondance les institutions et organismes intervenant dans les aménagements urbains et le développement rural, sans s'appuyer sur des exemples concrets d'aménagements.

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

- J.-P. Paulet, *La France : villes et systèmes urbains*, Armand Colin, 2010.
- L. Cailly et M. Vanier, *La France. Une géographie urbaine*, Armand Colin, 2010.
- Y. Jean et M. Périgord, *Géographie rurale. La ruralité en France*, Armand Colin, 2009.
- Base documentaire du Secrétariat général à la ville : <http://i.ville.gouv.fr>
- Géoconfluences : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr>



## Question – Les dynamiques des espaces productifs dans la mondialisation

« Les dynamiques des espaces productifs dans la mondialisation » est l'une des quatre questions à traiter dans le cadre du thème 2 « Aménager et développer le territoire français » auquel le programme préconise de consacrer 24 à 26 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **6 à 7 heures**.

Cette question vise à décrire et à comprendre les nouvelles logiques d'organisation de l'espace économique français. Elle est ainsi l'occasion de mettre en lumière un type d'acteurs qui jouent un rôle important dans le développement des territoires français : les entreprises. Ces acteurs déploient des stratégies qui leurs sont propres et qui, pour partie, ne relèvent pas de logiques spatiales. Mais leurs choix doivent tout de même être étudiés car ils influent de manière importante sur les dynamiques des territoires.

### PROBLEMATIQUES

- **Comment la mondialisation modifie-t-elle les logiques d'implantation des activités ?** Quel est l'impact de ce processus sur les stratégies de localisation produites par les différents acteurs ? Quels facteurs de localisation se révèlent particulièrement déterminants dans ce nouveau contexte ?
- **Comment les logiques de la mondialisation modifient-elles l'organisation de l'espace économique français ?** Quels territoires semblent disposer des meilleurs atouts dans ce cadre ? Quels territoires semblent au contraire moins avantageés ?
- **Quels sont les effets de la mondialisation sur les territoires productifs ?** Comment s'adaptent-ils à la multiplication des échanges et à la mise en concurrence accrue des territoires ?

### DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

Le programme invite à aborder la question à partir d'une **étude de cas** « un territoire de l'innovation » et de **deux entrées plus générales** consacrées aux « espaces de production agricole en lien avec les marchés européens et mondiaux », puis aux relations entre mondialisation et dynamiques de localisation des activités.



## COMMENT TRAITER L'ÉTUDE DE CAS ?

### - *Quelle étude cas choisir ?*

**La capacité d'innovation est désormais un élément-clé de la croissance économique d'un pays développé comme la France.** En effet, en raison de coûts de production relativement élevés, la compétitivité internationale de l'économie française repose davantage aujourd'hui sur des tâches de conception, d'organisation de la production et de valorisation de nouveaux produits plutôt que sur la fabrication de biens manufacturés de consommation courante.

**Cette capacité à concevoir ces produits nouveaux est abordée à travers une étude de cas portant sur un territoire innovant.** Le professeur peut choisir de s'appuyer sur le cas d'un **technopôle** (ex. : cité scientifique Paris-Sud, Sophia-Antipolis, Inovallée de Meylan). L'accent sera alors mis sur les effets de synergie recherchés par l'implantation volontaire dans un même lieu d'entreprises de haute technologie, de pôles de recherches publics et d'établissements d'enseignement supérieur. Mais d'autres types de territoires innovants peuvent aussi être analysés, tels que **des systèmes productifs locaux, des pôles de compétitivité** (ex. : activités plasturgiques autour d'Oyonnax, « Cosmetic valley » dans la région Centre) ou des **pôles d'excellence rurale**. L'étude se concentre alors plutôt sur les notions de réseau d'entreprises et de savoir-faire locaux.

L'étude de cas peut porter sur des territoires présentant **des activités innovantes aussi bien dans le domaine industriel** (ex. : matériel de transports), **que dans celui des services** (ex. : conception de logiciels informatiques) **ou de l'agriculture** (ex. : recherche agronomique).

### - *Comment mettre en œuvre cette étude de cas ?*

L'étude d'un territoire de l'innovation doit être menée en **2 à 3 heures**. Elle peut être conduite en **trois moments principaux** permettant d'envisager :

- **les caractéristiques du territoire innovant étudié** : la production autour de laquelle l'activité de recherche est centrée, les acteurs y participant, les relations entre ces différents acteurs, les formes institutionnalisant le fonctionnement du pôle d'innovation ;

- **les éléments ayant permis l'émergence d'une capacité d'innovation** : les acteurs ayant favorisé son développement (entreprises, établissements d'enseignement supérieur, collectivités locales ...), les facteurs ayant permis sa constitution (savoir-faire localisés, volonté d'acteurs publics ...)

- **le bilan de l'activité du pôle étudié** : sa capacité à attirer de nouvelles entreprises, sa situation par rapport à la concurrence internationale, ses effets sur le territoire où il est implanté (en termes d'emploi, d'image, d'échanges avec l'extérieur ...).

Cette étude de cas peut donner lieu à la **réalisation de schémas** (ex. : schéma de situation du territoire étudié par rapport aux réseaux de transports ou aux métropoles proches ; schéma du site d'un technopôle présentant les principaux acteurs qui y sont implantés...).

### - *Quelles sources et quels documents utiliser pour l'étude de cas ?*

Trois sources principales d'informations, utilisant des sites, permettent l'étude de territoires de l'innovation :

- **les sites internet spécifiques de ces territoires** qui développent souvent une communication dynamique afin de valoriser leur image de marque et d'attirer clients et investisseurs. Des liens vers les sites des différents pôles de compétitivité sont par exemple proposés à l'adresse suivante : <http://competitivite.gouv.fr/poles-en-action/carte-des-poles-468.html> ;

- **les sites des chambres consulaires** du territoire étudié : chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture ;

- **les documents produits par les acteurs publics ou privés** qui soutiennent le développement de ces territoires : collectivités locales, Etat (voir notamment le site dédié aux pôles de compétitivité et celui de la DATAR), entreprises....

## METTRE EN ŒUVRE LES ENTREES GENERALES DANS LA QUESTION

Le programme privilégie **deux entrées générales** dans cette question :

- l'étude **des espaces de production agricole en lien avec les marchés européens et mondiaux**. Les agriculteurs impliqués dans ces filières (ex. : blé, banane, vin pour certaines appellations) doivent savoir s'adapter et transformer leurs méthodes de culture pour rester compétitifs face à une concurrence qui met aux prises des producteurs de nombreux pays différents. Les prix de leur production et donc leurs revenus évoluent également en fonction des fluctuations de la demande mondiale. Leur activité est ainsi clairement dépendante de l'évolution des marchés internationaux ;

- **l'évolution des logiques de localisation des activités en lien avec la mondialisation**. La connexion aux réseaux internationaux de transports et de communication ou la possibilité de recruter une main-d'œuvre qualifiée représentent par exemple désormais des éléments-clés pour l'implantation de certaines activités. La géographie des espaces les plus dynamiques économiquement s'en trouvent modifiée. Les métropoles, les nœuds de communication, les territoires innovants sont favorisés alors que d'autres territoires, plus enclavés ou spécialisés dans des productions où la concurrence internationale tourne à leur désavantage, peinent à attirer les activités économiques.

L'étude de ces deux entrées générales peut donner lieu à la **réalisation de schémas**, illustrant notamment les exemples sur lesquels s'appuie la démonstration (ex. : implantations françaises d'une multinationale ; accessibilité d'une zone touristique...).

## PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Proposer aux élèves une vision trop statique ou dépassée de l'espace économique français : cette question porte sur ses dynamiques actuelles.

- Vouloir tracer, à trop grands traits, une carte de l'espace économique français : les constats dans ce domaine doivent être précis et nuancés.

- Envisager uniquement les aspects négatifs des dynamiques des espaces productifs (ex. : délocalisations) alors que, globalement, ces dynamiques sont sources de richesses, d'emplois et de revenus fiscaux.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- B. Mérenne-Schoumaker, *La localisation des industries. Enjeux et dynamiques*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- B. Mérenne-Schoumaker, *Géographie des services et des commerces*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- J.-P. Charvet, *L'agriculture mondialisée*, La Documentation photographique n°8059, 2007.
- Portail de l'industrie du Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie : <http://www.industrie.gouv.fr/>
- Site du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire : <http://agriculture.gouv.fr/>

## Question – Mobilités, flux et réseaux de communication dans la mondialisation

« Mobilités, flux et réseaux de communication dans la mondialisation » est l'une des quatre questions à traiter dans le cadre du thème 2 « Aménager et développer le territoire français » auquel le programme préconise de consacrer 24 à 26 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 7 heures**.

La multiplication des types de réseaux, qu'ils soient matériels ou immatériels, et l'expansion croissante du maillage accompagnent la croissance rapide des déplacements humains comme l'accélération des échanges de biens et d'idées à toutes les échelles. La mise en circulation renforcée des hommes, des marchandises et des idées et la consolidation de nœuds métropolitains qui captent et redistribuent ces flux, constituent les principaux déterminants de la mondialisation.

### PROBLEMATIQUES

- **Quels sont les avantages de la position de l'espace national français au croisement des grands axes de transports terrestres et maritimes européens ?** Comment la France peut-elle tirer parti de l'expansion des échanges et des réseaux de communication mondiaux ?
- **Comment les réseaux structurent-ils l'espace géographique au niveau des villes, des métropoles, des régions ?** Peut-on observer des mouvements de diffusion et de dispersion des flux, sous l'effet de l'extension des infrastructures de transport et de la modernisation de la desserte, ou plutôt des tendances de concentration et de polarisation autour de nœuds de plus en plus importants ?
- **Comment les acteurs publics et privés développent-ils des stratégies pour corriger ou surmonter l'inégale connexion des territoires ?**

### DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

Le programme invite à aborder la question à partir d'**une étude de cas** « Roissy : plate-forme multimodale et hub mondial » et d'**une entrée plus générale** consacrée à la « connexion inégale du territoire français à l'Europe et au monde par les réseaux de transport et le numérique ».

## COMMENT TRAITER L'ÉTUDE DE CAS ?

### - *Comment mettre en œuvre cette étude de cas ?*

**Le pôle de Roissy constitue un équipement majeur dans l'économie et dans l'organisation de l'espace local, régional, national et international** : 60 millions de voyageurs, plus de 2 millions de tonnes de marchandises traitées, 10 % du PIB régional.

L'étude de cas doit permettre d'aborder trois points :

- **la lecture de l'organisation spatiale de la plate-forme multimodale** : différentes composantes de l'aéroport, grandes routes aériennes desservies, systèmes de correspondance pour les voyageurs entre lignes aériennes, RER, autoroutes, lignes ferroviaires à grande vitesse ;

- **les effets économiques de Roissy** : concentration des zones d'activités sur le pourtour de l'aéroport ; attractivité économique et résidentielle, mesurable en termes d'emploi, de flux d'actifs ou de retombées fiscales ;

- **l'enjeu que représente le pôle de Roissy pour la métropole parisienne et la région Ile-de-France mais aussi dans l'espace national et européen**, et ce du point de vue positif comme sous l'angle négatif (nuisances).

Cette étude de cas se prête à la réalisation de **schémas** à différentes échelles.

### - *Quelles sources et quels documents utiliser pour l'étude de cas ?*

De nombreux sites permettent de s'informer sur le pôle de Roissy. En outre, on peut illustrer le cours par de nombreuses photos aériennes tirées de géoportail :

- Le site de l'établissement public d'aménagement de la Plaine-de-France :

[www.plainedefrance.fr](http://www.plainedefrance.fr)

- le site de la société Aéroports de Paris :

[www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr)

- Un certain nombre de guides pratiques, créés pour les voyageurs :

[www.cdgfacile.Com](http://www.cdgfacile.Com)

## METTRE EN ŒUVRE L'ENTRÉE GÉNÉRALE DANS LA QUESTION

Le programme prévoit de traiter la connexion inégale du territoire français par les réseaux de transport et le numérique. Pour cela, **quatre points** peuvent être envisagés :

- **la desserte du territoire français par les réseaux routier, autoroutier, ferroviaire** (y compris les lignes à grande vitesse) **et aérien**. Il s'agit de connaître ces réseaux, les conditions de leur création, les grandes options (radial, axial) et leur fonctionnement (on ne négligera pas le transport maritime ni le transport fluvial à grand gabarit) ;

- les **principaux flux de voyageurs et de marchandises**, et les couloirs ou corridors qu'ils empruntent (axes fluviaux, façades littorales) selon les modes de transport. L'objectif est de fournir une vision claire de la hiérarchisation de ces flux en volume et des tendances actuelles (containerisation, zones logistiques proches des métropoles, ports secs ...) ;

- les choix économiques, sociaux et environnementaux qui sous-tendent les grands débats relatifs aux **options d'implantation des grands équipements de transport** ; par exemple : projets aéroportuaires (étude possible de Notre-Dame des Landes) ou dossier soumis à la Commission Nationale du Débat public (autoroute Bordeaux - Langon, LGV Sud – Europe - Atlantique...).

- à travers la question des réseaux numériques, il est possible d'aborder enfin la notion d'enclavement. En effet, les territoires de faible densité sont pris dans des logiques contraires : une volonté d'accès universel aux réseaux téléphoniques sans fil et aux hauts débits de l'internet d'une part, une recherche de rentabilité des équipements d'autre part. Les politiques publiques et les stratégies des acteurs privés seront donc analysées en parallèle pour identifier les zones concernées et étudier la manière dont on traite localement ce problème.

Cette étude conduit à la réalisation d'un croquis illustrant l'organisation des réseaux de transport en France et leurs connexions avec l'Europe et le monde.

### PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Donner l'illusion que les réseaux numériques sont une solution miracle pour les territoires enclavés susceptible de gommer les inégalités de desserte par les réseaux classiques.
- Centrer la réflexion sur un seul mode de transport (fer, air, route ou numérique).
- Omettre d'aborder les réseaux téléphoniques et numériques (Internet).
- Traiter seulement d'un type de flux (fret ou passagers).

### POUR ALLER PLUS LOIN

- A. Frémont, *Les transports en France. Quelles mobilités pour quelle société ?* La Documentation Photographique, n° 8066, Novembre-décembre 2008.

- Actes du festival international de géographie de Saint Dié 2005 « Le monde en réseaux. Lieux visibles, liens invisibles » : [http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes\\_2005/](http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2005/)

- Point d'appui national « Aménagement numérique des territoires », hébergé par le Centre d'étude Technique de l'Équipement de l'Ouest (CETE): <http://www.ant.developpement-durable.gouv.fr/>

## Question – De l'espace européen aux territoires de l'Union européenne

« De l'espace européen aux territoires de l'Union européenne » est l'une des deux questions du thème 3 auquel le programme préconise de consacrer de 11 à 12 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 6 heures**.

Cette question recouvre des enjeux politiques et sociétaux de grande importance : le projet de construction européenne influe grandement sur le développement des territoires de l'Europe et la vie de leurs habitants. Mais il ne fait pas consensus.

### PROBLEMATIQUES

- **Qu'est-ce que l'Europe ? Quelle identité européenne ?** Qu'ont en commun les Européens ? Où les caractéristiques communes sont-elles les plus perceptibles ?
- **Quelles dynamiques d'élargissement ou d'approfondissement de l'Union européenne ?** Quels débats ces questions suscitent-elles ? Pourquoi l'UE est-elle à géométrie variable ? Quelle carte de l'Union européenne se dessine du fait des adhésions sélectives aux politiques communes ?
- **Quelles sont les disparités et inégalités socio-spatiales dans l'Union européenne ?** Où et comment l'UE agit-elle pour les réduire ? Quels sont les résultats de son action ?

### DEMARCHE POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

Le programme ne prévoit **pas d'étude de cas** pour cette question, mais un traitement autour de **trois entrées** : « Europe, Europes : un continent entre unité et diversité », « l'Union européenne : frontières et limites ; une union d'Etats à géométrie variable », « disparités et inégalités socio-spatiales : l'action de l'Union européenne sur les territoires ». Par ces trois entrées, il s'agit de montrer comment les Européens s'approprient un espace mal défini et mal délimité : l'appropriation est intellectuelle, politique et économique. Le pluriel de « territoires » indique que l'appropriation reste inégale dans les trois domaines.

#### Europe, Europes : un continent entre unité et diversité

**L'Europe est un objet géographique difficile à définir.** L'Europe n'est pas un continent à proprement parler et n'a pas de limites physiques probantes. L'unité du « continent » repose essentiellement sur l'identité européenne.

**Le pluriel de l'intitulé** rappelle la « diversité » de l'espace européen partagé en une mosaïque d'Etats de plus en plus nombreux, de langues et de cultures. Il évoque aussi la polysémie du terme puisqu'on l'utilise indifféremment pour désigner des espaces d'étendue différente (le « continent » ou l'Union européenne seule) et des notions qui leur sont liées (une civilisation, un projet politique).

Mais le **singulier utilisé** indique que l'Europe est perçue comme une partie distincte du monde tant par les Européens eux-mêmes que par les autres. Elle présente donc des éléments d'unité qui définissent une identité européenne largement produite par une histoire commune. Mais ces éléments d'unité ne font pas consensus (le christianisme par exemple) et ne se retrouvent pas avec la même densité partout : il y a un **gradient d'européanité** qui varie selon la conception que l'on a de l'identité européenne.

Cela amène à appréhender l'Europe, non comme une partie du monde délimitée *a priori* et une fois pour toutes, mais comme un espace approprié par une société, dont la définition et les limites évoluent au gré des représentations que s'en font ses habitants.

### **L'Union européenne : frontières et limites ; une union d'Etats à géométrie variable.**

**Cette entrée pose le problème de la dynamique d'élargissement de l'Union européenne** et de ses tensions avec les projets d'approfondissement de ses institutions.

**L'approche est géographique**, et il s'agit pas de retracer l'historique de la construction européenne et de ses institutions. On aborde les questions des frontières et des limites actuelles de l'Union européenne qui sont le résultat d'un double processus : celui d'un morcellement récent pour les frontières intérieures et celui d'élargissements successifs pour les limites. On évoque les demandes d'adhésion qui concernent presque tous les pays du Conseil de l'Europe, c'est à dire le « continent » dans ses limites traditionnelles.

**Il n'y a pas consensus entre les Etats membres sur les futures adhésions et donc les limites de l'Union.** Les conceptions divergent en fonction des représentations, des choix d'appartenance et des logiques géopolitiques.

**L'Union européenne est à « géométrie variable ».** L'analyse de cartes permet de dégager le noyau des Etats adhérant à l'essentiel des structures communes, notamment la monnaie unique et l'espace Schengen, et les auréoles d'Etats moins engagés. **Les frontières ont donc tendance à s'effacer mais n'ont pas disparu. La notion même de frontière est renouvelée** (entrées dans l'Union par les aéroports, contrôle des flux sur des lieux qui ne sont plus les frontières nationales...).

L'extension spatiale suscite aussi l'émergence **d'ensembles régionaux au sein de l'Union** afin de défendre des positions communes.

La question comportant de forts enjeux politiques et civiques, la démarche n'a pas pour objectif d'apporter des réponses définitives : elle doit fournir des données permettant aux futurs citoyens de se construire une opinion argumentée.

### **Disparités et inégalités socio-spatiales : l'action de l'Union européenne sur les territoires.**

Il s'agit de montrer que le renforcement de l'Union européenne passe aussi par la réduction des inégalités de développement entre les territoires.

**A l'échelle des Etats, les écarts de niveau de vie sont criants** et se sont aggravés avec les derniers élargissements. Entre les 15 anciens membres et les 12 nouveaux adhérents de 2004 et 2007, un gradient Ouest/Est se dessine qui se perçoit aussi dans la situation démographique (déprimée à l'Est, plus favorable à l'Ouest). A l'échelle infranationale, les inégalités socio-spatiales entre les régions sont plus complexes.

**L'UE cherche à réduire les écarts entre les différentes régions européennes.** La politique structurelle est dirigée vers les régions les plus pauvres de l'UE qui se situent à la périphérie : les territoires européens d'Outre-mer, le Sud de l'Europe, l'Ouest des îles britanniques et la presque totalité des régions des nouveaux adhérents de l'Est. La politique structurelle aide aussi la reconversion des régions industrielles en déclin et les espaces ruraux en difficulté. Comme la PAC, elle a dû être redéfinie depuis les derniers élargissements pour tenir compte du retard considérable de développement dont souffraient les nouveaux entrants de l'Est par rapport à l'Europe de l'Ouest, Mais dans un contexte de mondialisation, et donc de concurrence internationale, ces aides doivent-elles privilégier la cohésion ou la compétitivité ?



**L'action de l'Union européenne s'inscrit aussi dans des territoires à plus grande échelle :** rénovation urbaine, équipements sociaux, projets industriels, vie culturelle...

La mise en œuvre de cette entrée conduit à la construction **d'un croquis des disparités et inégalités socio-spatiales** dans l'Union européenne. Un **schéma** sur le même thème est aussi possible.

## PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Présenter l'Europe et l'UE comme des ensembles géographiques aux limites déterminées *a priori* alors qu'il s'agit de faire réfléchir les élèves sur celles-ci.
- Tenter de définir l'Europe en adoptant une démarche analytique, thème après thème (plan à « tiroirs »).
- Faire un cours d'histoire sur la construction européenne et s'écarter de l'analyse de l'espace et des territoires.
- Axer les développements sur les aspects institutionnels en oubliant l'espace : ce sont les conséquences des politiques communautaires sur les territoires qui sont au cœur de la problématique.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- L. Carroué, D. Collet, C. Ruiz, *L'Europe*, Bréal, 2009.
- J.-F. Drevet, *Une Europe en crise ?*, La Documentation photographique n°8052, 2006.
- Foucher Michel, *Europe, Europes*, La documentation photographique n°8074, 2010
- Eurostat, site de la Commission européenne : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>
- Géoconfluences : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr> . Dossiers sur les territoires européens
- Notre Europe. Penser l'unité européenne : <http://www.notre-europe.eu>



## Question – Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement

« Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement » est l'une des deux questions à traiter dans le cadre du thème 3 « L'Union européenne : dynamiques de développement des territoires » auquel le programme préconise de consacrer 11 à 12 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 6 heures**.

**La question concerne l'ensemble des territoires ultramarins des Etats de l'Union européenne** (Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni). En fonction du statut que leur confère l'UE, **ces territoires sont de deux types** :

- **les régions ultrapériphériques (RUP)** : Açores, Madère (Portugal), Canaries (Espagne), Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint- Martin, Saint – Barthélemy (France). Elles font partie intégrante du territoire de l'Union européenne et bénéficient des moyens et des aides de natures diverses de la part de l'UE : Fonds social européen (FSE), FEDER, programme Interreg... ;

- **les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)** : une vingtaine de territoires qui relèvent de quatre Etats : France (Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Terres antarctiques et australes françaises...); Royaume – Uni (Anguilla, Montserrat, Falkland, Bermudes, Pitcairn, Caïman, Sainte-Hélène...); Danemark (Groenland); Pays-Bas (Aruba, Antilles néerlandaises). Ces territoires ne font pas partie intégrante du territoire de l'Union européenne, mais leurs habitants sont des citoyens européens. Les PTOM ont **un statut d'association avec l'UE** et reçoivent des aides du Fonds européen de développement (FED), instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement. Ils bénéficient aussi de l'aide de la Banque européenne d'investissement (BEI) et participent à certains programmes communautaires (éducation, environnement, santé, transports...).

### PROBLEMATIQUES

- **Comment les territoires ultramarins des Etats de l'UE gèrent-ils les effets de la distance, de la discontinuité géographique et de l'insularité ? Quelles sont leurs spécificités socio-économiques ?** Parviennent-ils à composer avec ces handicaps ? A les transformer en atouts ? A les surmonter ponctuellement pour assurer les bases de leur développement ?

- **Quels types de relations s'établissent entre les territoires ultramarins et l'Union européenne ?** Quelles sont les politiques menées par Bruxelles à l'égard des RUP et des PTOM ? Quelles aides au développement l'UE leur accorde – t- elle ?

- **Quel est le positionnement des territoires ultramarins des Etats de l'UE dans leur « aire régionale » ?**

## DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

Le programme invite à aborder la question à partir d'**une étude de cas** « Le développement d'un territoire ultramarin : entre Union européenne et aire régionale » et d'**une entrée plus générale** qui traite des « discontinuités, des distances et de l'insularité, ainsi que des spécificités socio-économiques » des territoires d'Outre-mer des Etats de l'UE.

### COMMENT TRAITER L'ETUDE DE CAS ?

#### - **Quelle étude de cas choisir ?**

Le choix d'une étude de cas consacrée à **une région ultrapériphérique française** permet de disposer d'une plus large documentation que dans le cas d'une région étrangère. C'est aussi l'occasion, pour tous les élèves français, d'acquérir une connaissance plus précise des spécificités des territoires ultramarins français. Cependant, il ne faut pas écarter la possibilité de sélectionner un **territoire relevant d'un autre pays européen** comme le Portugal ou l'Espagne (ex. : possibilité de regard croisé avec l'enseignement de langue vivante).

L'essentiel est que le choix du territoire ultra-marin soit adapté au traitement des problématiques majeures de la question. Le choix d'un territoire assez vaste, suffisamment peuplé et disposant d'un potentiel économique relativement diversifié est à privilégier sur celui d'un territoire trop petit, trop isolé et sans capacité à construire de réelles relations, tant avec l'UE qu'avec son bassin régional.

On peut s'intéresser au **cas particulier de Mayotte**. Française depuis 1841, Mayotte, lors du référendum de 1958 sur la Constitution, se déclare favorable au statut de département d'outre-mer. Lors de l'indépendance des Comores en 1975, les Mahorais se prononcent à deux reprises pour devenir une collectivité d'outre-mer, ce qui est inscrit dans la loi constitutionnelle en 2003. Enfin, la transformation de la collectivité départementale de Mayotte en département (le 101<sup>e</sup> département français) est effective depuis mars 2011. Mayotte devient alors un DROM, même s'il faudra du temps pour qu'elle puisse acquérir l'ensemble des dispositions statutaires dont bénéficient les quatre autres DROM. Pour obtenir le statut de RUP, elle devra faire face à un certain nombre d'obligations communautaires.

#### - **Comment mettre en œuvre cette étude de cas ?**

La mise en œuvre de l'étude de cas doit permettre d'envisager sur trois points principaux :

- **la présentation des caractéristiques du territoire ultramarin choisi et la lecture des faiblesses structurelles du système productif** : nombre très restreint des produits d'exportation, faible diversification des marchés (par exemple des clientèles touristiques), part élevée des transferts financiers en provenance de la métropole (prestations sociales, salaires de fonctionnaires...);

- **l'étude du partenariat établi entre l'Union européenne et le territoire ultramarin**, en soulignant les dimensions économiques, mais aussi les volets sociaux, environnementaux ou culturels des projets de développement engagés ;

- **les efforts en faveur de l'insertion du territoire ultramarin dans son bassin régional**, les formes de partenariat mises en œuvre et les limites ou difficultés inhérentes à cette démarche.

Cette étude peut conduire à la **réalisation de schémas** qui illustrent la nature des liens avec l'Union européenne et les formes d'intégration dans l'aire régionale.

## METTRE EN ŒUVRE LES ENTREES GENERALES DANS LA QUESTION

Le programme prévoit de développer l'entrée plus générale en analysant **trois caractéristiques majeures** de la géographie ultramarine :

- **l'éloignement du territoire ultramarin à l'égard de la métropole comme à l'égard de ses partenaires régionaux** (fuseaux horaires, heures d'avions, nombre de jours de mer) ; c'est l'occasion d'introduire les notions de discontinuité et de distance et de les discuter ;

- **l'insularité et l'enclavement** qui doivent être étudiés selon une approche multiscalaire. Certains territoires ultramarins, comme la Guyane, connaissent des phénomènes d'insularité alors même qu'ils sont continentaux ;

- **une situation démographique contrastée, fortement marquée par les phénomènes migratoires** ;

- **les atouts économiques et géopolitiques que présentent ces territoires et les enjeux de protection et de valorisation associés aux ressources ultramarines : question des récifs coralliens, de la biodiversité, etc.**

**L'enjeu majeur est donc le développement, mais celui-ci doit être mis en œuvre selon des voies et des choix adaptés aux sociétés locales.** L'étude des conditions du développement socio-économique des territoires d'Outre-mer pourra aussi intégrer les aspects patrimoniaux (protection et valorisation des ressources environnementales et culturelles), et les modes d'expression culturelle et artistique, à condition de les aborder en lien avec la problématique : il s'agit d'observer en quoi ces caractéristiques reflètent les influences croisées de l'eupéanisation de ces territoires et de leur ancrage dans une aire culturelle régionale.

## PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Présenter uniquement l'Outre-mer français.

- Traiter l'étude de cas en ne prenant pas suffisamment en compte la problématique majeure de la question : les liens de ce territoire avec l'Union européenne et avec ses voisins du bassin régional.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- *Outre-mer en France : où en sommes nous ?* Revue *Regards sur l'actualité* n° 355, La Documentation française, 2009.
- J.-. Gay., *L'Outre-mer français en mouvement*, La Documentation photographique, n° 8031, 2006.
- N. Bernardie, F. Taglioni (dir.), *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires : de l'île-relais aux réseaux insulaires*, Karthala, Collection Hommes et sociétés, 2005.
- Page du site de l'UE sur les RUP : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/themes/outermost/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/themes/outermost/index_fr.htm)
- Commission des régions périphériques maritimes de l'Union européenne : [www.crpm.org](http://www.crpm.org)
- Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer : sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)
- Portail officiel de l'année des Outre-mer : [www.2011-annee-des-outre-mer.gouv.fr](http://www.2011-annee-des-outre-mer.gouv.fr)

## Question – L'Union européenne dans la mondialisation

« L'Union européenne dans la mondialisation » est l'une des deux questions à traiter dans le cadre du thème 4 « France et Europe dans le monde », auquel le programme préconise de consacrer 11 à 12 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 6 heures**.

L'intitulé du programme invite à mesurer le rôle et la place de l'Union européenne dans la mondialisation, ce qui constitue une des clés de l'avenir de l'Europe.

### PROBLEMATIQUES

- **En quoi l'Union européenne est-elle un des centres d'impulsion de la mondialisation ?** Quel est son rôle dans un monde de plus en plus multipolaire ? Quelles sont les limites à son influence ?
- **Qu'est-ce qui fait de la Northern Range une façade maritime mondiale ?** Comment expliquer son importance et sa localisation ? Quels aménagements sont nécessaires pour qu'elle maintienne sa place dans le concert des pôles maritimes majeurs ?
- **En quoi la Méditerranée est-elle un espace d'ouverture de l'UE au Sud ?** Quelles relations économiques, géopolitiques et culturelles découlent de la position d'interface ?

### DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

La mise en œuvre de cette question sera articulée avec celle de la deuxième question du thème 4 « la France dans la mondialisation » et de deux questions du thème 2 sur le territoire français « les dynamiques des espaces productifs dans la mondialisation » et « mobilités, flux et réseaux de communication dans la mondialisation ».

La question ne comporte **pas d'étude de cas** et doit être abordée par la mise en œuvre de **trois entrées** : « l'Union européenne, acteur et pôle majeur de la mondialisation », « une façade maritime mondiale : la « Northern range », « une aire de relation de l'Union européenne : la méditerranée ».

#### L'Union européenne, acteur et pôle majeurs de la mondialisation

**Pour montrer que l'Union européenne est un pôle majeur de la mondialisation**, on pourra aborder les points suivants :

- premier marché et premier exportateur mondial, elle émet et reçoit des flux commerciaux et financiers massifs qui privilégient ses métropoles mondiales ;
- espace à haut niveau de vie, à régime démocratique et à protection sociale élevée, elle attire les flux migratoires, fournit et accueille les principaux déplacements touristiques planétaires ;
- l'équipement des ménages et des entreprises en outils de communication en fait aussi l'un des principaux pôles émetteurs et récepteurs d'informations.

**Pour cerner son rôle d'acteur de la mondialisation**, on peut évoquer le poids majeur d'Etats membres dans la gouvernance du monde : le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Italie. L'Union peut ainsi influencer sur les décisions des différentes institutions internationales (réunions du G20, Conseil de sécurité de l'ONU, FMI...) Mais son poids, aussi bien politique qu'économique dans la mondialisation, est essentiellement l'addition de celui d'Etats indépendants. L'économie européenne est très fortement intégrée dans le système mondial par ses FTN mais celles-ci peuvent avoir une stratégie différente de celle des Etats dont elles sont originaires. Bon nombre d'ONG sont aussi d'origine européenne.

L'analyse de planisphères thématiques permettra de repérer la polarisation des flux au profit de l'Union européenne et la concentration des fonctions de commandement dans ses principales métropoles.

Cette question peut donner lieu à l'élaboration de **schémas** dégagant l'essentiel des informations des planisphères complexes en les rendant mémorisables.

### **Une façade maritime mondiale : la « Northern Range »**

Cette entrée doit montrer l'ouverture économique de l'Union européenne sur le monde et nécessite une approche à plusieurs échelles.

**L'expression « Northern Range » désigne l'alignement des grands ports d'estuaires qui desservent l'Europe occidentale.** Elle s'étend sur 1000 kilomètres, entre Hambourg et Le Havre, et comprend une douzaine de ports dont les plus importants d'Europe.

**La « Northern Range » constitue la deuxième façade maritime du monde.** Son rang et l'importance de son trafic de produits manufacturés en conteneurs, leur provenance et leur destination confirment la place de l'UE dans la mondialisation : aire de puissance et deuxième marché à haut niveau de vie, elle commerce avec l'ensemble du monde mais surtout avec les principaux producteurs et consommateurs de biens manufacturés.

**La « Northern Range » polarise la moitié du trafic portuaire de l'UE.** Sa domination et sa localisation s'expliquent par la vieille tradition commerçante des villes littorales de l'Europe du Nord-Ouest et par l'organisation spatiale de l'UE : son arrière-pays est le plus densément peuplé et riche. Mais les disparités entre les hinterlands, plus ou moins bien desservis et actifs, établissent **une hiérarchie des différents ports**: Rotterdam et Anvers au débouché de la dorsale européenne dominant ; Hambourg desservant un arrière-pays élargi à l'Europe de l'Est progresse ; Le Havre se limitant au Bassin parisien et à l'Ouest est plus modeste.

**Ces ports se livrent une rude concurrence pour attirer le trafic.** Ils ont multiplié les aménagements pour recevoir les plus grands porte-conteneurs et améliorer les dessertes terrestres et fluviales. Cela provoque des débats sur des thèmes environnementaux auxquels les sociétés habitant ces régions de très fortes densités sont sensibles.

L'étude de la « Northern Range » peut donner lieu à la construction d'un **croquis de son organisation spatiale** en relation avec son arrière-pays et, à plus grande échelle, d'un **schéma de l'organisation spatiale d'un port d'estuaire**.

### **Une aire de relation de l'Union européenne : la Méditerranée.**

**La Méditerranée est une interface** : elle met en relation l'Union européenne et les pays du Sud et de l'Est méditerranéen (PSEM), deux ensembles géographiques appartenant à plusieurs aires de civilisation, présentant des niveaux de richesse et de développement très inégaux et des régimes politiques différents. Ces disparités ont même eu tendance à s'accroître avec l'intégration à l'UE des Etats méditerranéens de la rive nord.

**Les relations entre ces deux ensembles sont anciennes et importantes** : les civilisations et les empires qui s'y sont développés ont mis les différentes rives en contact de l'Antiquité à la période coloniale. Les échanges culturels reposent aussi actuellement sur les flux migratoires.

**Les relations économiques sont intenses mais marquées par des dissymétries fondamentales** :

- par leur nature ; les PSEM sont un débouché pour l'industrie et les capitaux de l'UE, un fournisseur d'hydrocarbures et une destination touristique. L'intégration économique reste limitée ;

- par leur poids dans l'économie des pays des deux rives ; essentielles pour les PSEM, les relations économiques restent secondaires pour les pays de l'UE.

**Une coopération transméditerranéenne est en gestation** grâce à des accords de partenariat politique, financier et culturel (processus de Barcelone devant aboutir à l'**Euromed, Union pour la Méditerranée**, politique de voisinage qui se traduit par une aide financière). Le « printemps arabe » de 2011 peut accélérer ce processus mais aussi le remettre en cause.

**Car la Méditerranée est aussi une zone de clivage.** Les rancœurs héritées de la colonisation, les différences de régimes politiques, la limitation de la circulation des hommes du Sud vers le Nord sont des sujets de tension entre les deux ensembles.

## PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Etudier la Méditerranée pour elle-même, alors qu'il s'agit de caractériser les relations que l'UE entretient avec ses voisins des autres rives.
- Se limiter aux critères économiques pour définir les relations entre l'Union européenne et les autres Etats riverains de la Méditerranée.
- Inversement, développer exagérément l'histoire des accords diplomatiques entre l'UE et les PSEM.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- L. Carroué, D ; Collet, C. Ruiz, *L'Europe*, Bréal, 2009.
- J.-F. Drevet, *Une Europe en crise ?*, La Documentation photographique n°8052, 2006.
- M. Foucher, *Europe, Europes*, La Documentation photographique n°8074, 2010.
- J.Bethemont, *La Méditerranée en partage*, La Documentation photographique n°8039, 2004.
- Géoconfluences : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr> . Dossiers sur les territoires européens et la Méditerranée.
- Le site du Festival international de géographie de Saint-Dié : <http://www.cndp.fr/fig-saint-die> . *Mers et océans: les géographes prennent le large*, 2009.



## Question – La France dans la mondialisation

« La France dans la mondialisation » est l'une des deux questions à traiter du thème 4 « France et Europe dans le monde », auquel le programme préconise de consacrer 11 à 12 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 6 heures**.

Cette question traite de trois aspects de l'intégration de la France dans la mondialisation, et des mutations territoriales qui en résultent à diverses échelles. Elle s'articule avec la dimension européenne et l'étude de la France dans la mondialisation des autres parties du programme, en proposant d'autres problématiques et angles de vue.

### PROBLEMATIQUES

- **Quelle présence de la France dans le monde ?** Que recouvre le terme « présence » ? Comment se mesure-t-elle ? Avec quels indicateurs ? Quelle est aussi la capacité d'attraction de la France sur le monde ? Quelles sont les limites à cette présence ?
- **Pourquoi la France est-elle devenue la première destination des touristes dans le monde ?** Quels sont les fondements et les caractéristiques du premier pôle touristique mondial ? Qu'est-ce qui fait son attractivité ? Quelles en sont les limites ?
- **En quoi Paris est-elle une ville mondiale ?** Quelles sont, à cet égard, ses spécificités par rapport à New-York, Tokyo ou Londres ?

### DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ENTREES DANS LA QUESTION

Le programme ne prévoit **pas d'étude de cas** pour cette question, mais un traitement autour de **trois entrées** : « la présence française dans le monde », « la France, pôle touristique mondial », « Paris, ville mondiale » qui s'appuie sur des exemples spécifiques. On montre que le rang et la présence de la France dans le monde sont aujourd'hui étroitement associés à la dynamique d'ensemble de l'Union européenne.

#### La présence française dans le monde

Cette question peut être étudiée selon plusieurs approches :

- **une approche globale, par une série d'indicateurs et de marqueurs territoriaux** : espace de la francophonie, communautés des Français à l'étranger, bases militaires, principaux partenaires commerciaux, rangs mondiaux au titre de la puissance économique, implantations des sièges sociaux et filiales d'entreprises de production ou de services, réseaux des établissements scolaires, etc...
- L'étude des territoires ultramarins peut être reprise ici selon une approche plus géostratégique**



afin de comprendre leur rôle pour la présence de la France dans des aires multiples d'échanges et de cultures de la planète, dans des régions riches en ressources terrestres ou maritimes, importantes pour la protection des routes du commerce national, ou l'implantation de sites et de bases militaires ;

- **l'attractivité et le rayonnement de la France** : ces aspects sont appréhendés autant par l'étude des investissements directs en France, celle des flux touristiques et des étudiants étrangers, que par celle de la place du pays dans les grandes institutions internationales et de sa capacité à tenir son rang dans les domaines politiques et culturels ;

- **les limites et freins à la présence de la France dans le monde** : on aborde les problèmes structurels des relations commerciales (absence dans certains secteurs clés, dans des zones géographiques, faible poids des petites et moyennes entreprises à l'exportation), en les confrontant aux images récurrentes qui enferment la France dans certains clichés (productions viticoles et de fromages, luxe, etc.). La présence de la France dans le monde concerne aussi le rayonnement de sa culture, et par conséquent les moyens et vecteurs de sa diffusion dans le monde.

### **La France, pôle touristique mondial**

Cette question peut être abordée autour de trois entrées :

- **la mise en évidence du paradoxe français** qui fait que la France devance les Etats-Unis et l'Espagne au nombre d'arrivées (77 millions en 2009), mais qu'elle ne se classe qu'au troisième rang pour ce qui est des recettes (clientèle très majoritairement d'origine européenne, plus de la moitié des séjours de courte, voire de très courte durée) ;

- **une étude des politiques et du rôle des acteurs des aménagements** (Etat, collectivités territoriales, agents privés), **et des faiblesses des structures et modalités d'accueil** (qualité de l'hôtellerie, hébergements en multipropriété, circuits et produits touristiques intégrés). Cette lecture complète l'approche des dynamiques territoriales traitées dans le thème 2 du programme ;

- **une interrogation sur l'image de la France dans le monde** : cette étude peut être nourrie utilement par l'analyse de quelques supports de communication des offices régionaux de tourisme et des campagnes nationales, pour saisir la nature des messages à l'adresse de la clientèle internationale ; elle peut constituer aussi une possibilité de lien avec l'histoire des arts.

### **Paris, ville mondiale**

L'étude couvre quatre champs principaux :

- **Paris n'est pas réductible au seul Paris intra-muros**, celui des lieux du pouvoir politique, des grands sites patrimoniaux et muséaux qui en font la capitale mondiale du tourisme ; il s'agit d'incorporer toute l'Ile-de-France dans l'analyse, de traiter du grand Paris existant et en gestation. Par ailleurs, le rôle de Paris ne saurait s'analyser indépendamment de son intégration à l'espace mégalopolitain européen ;

- **la prise en compte des indicateurs classiques** (part du PNB national, production de biens et services, rang boursier, flux touristiques...) **permet de situer son poids mondial** ;

- **l'objectif est désormais de conserver à Paris son poids et son rayonnement, voire de l'étoffer** ; le débat qui a prévalu dans les années soixante d'un rééquilibrage entre Paris et la province ne se pose plus dans les mêmes termes ;

- **l'étude débouche sur les problèmes posés par la gouvernance de ce vaste ensemble géographique** ; la réflexion peut prendre appui sur l'évolution et la gestion des aménagements de transports à l'échelle de l'espace francilien et sur les enjeux de leurs connexions aux réseaux européens ; elle peut aussi être l'occasion d'aborder les grands projets d'aménagement du Grand Paris.

Cette entrée se prête à la réalisation de **schémas** à différentes échelles.

## PIEGES A ÉVITER DANS LA MISE EN OEUVRE

- Réduire la question de la France dans la mondialisation à la seule problématique de la présence française dans le monde.
- Penser la présence de la France dans le monde en négligeant les questions de l'attractivité et de l'influence.
- Tirer l'analyse vers les seuls bilans économiques et ne pas prendre en compte les aspects qui tiennent à la culture, ainsi qu'aux représentations pérennes de la France vue de l'étranger.
- S'engager dans des entrées idéologiques sur un possible déclin de la France sans peser suffisamment les termes du débat.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- D. Noin, *Le nouvel espace français*, Cursus Armand Colin, 2009.
- J.-C. Boyer, L. Carroué, J. Gras, A. Le Fur, S. Montagné-Villette, *La France en 26 régions*, Armand Colin, 2009.
- A. Mesplier, P. Bloc-Duraffour, *Le tourisme dans le monde*, Bréal, 2008.
- Y. Carbonnier, *Paris - Une géohistoire*, La Documentation photographique n°8068, 2009.
- Sitographie indicative : francophonie.org ; <http://www.tourisme.gouv.fr>; <http://www.mon-grandparis.fr>
- Le dossier sur la France du site géoconfluences : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMut.htm>
- Pour les territoires franciliens, le site de l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme) : <http://www.iaurif.org/>